

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024

- - - o O o - - -

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 mars 2024 s'est réuni le jeudi 14 mars 2024, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER (à partir du point n° 3), M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, M. Christopher DOMBA, Mme Monique CELLERIER (à partir du point n° 4), M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**

Mme Marie-Liesse DUPUY, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES (à partir du point n° 4), Mme Odile RAZE (jusqu'au point n° 3), M. Mourad SALAH, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI (à partir du point n° 4), Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET (du point n° 4 au point n° 9), Mme Sylvie BORDEAUX (jusqu'au point n° 3), Mme Bénédicte MONVILLE (du point n° 3 au point n° 10), Mme Cécile PRIM, M. Arnaud SAINT-MARTIN, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Ségolène DURAND, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Brigitte TIXIER (jusqu'au point n° 2), M. Baytir THIAW, M. Giovanni RECCHIA, Mme Sylvie BORDEAUX (à partir du point n° 4), Mme Bénédicte MONVILLE (jusqu'au point n° 2 puis à partir du point n° 11), M. Eric TORTILLON.

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Mme Monique CELLERIER donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET (jusqu'au point n° 3)

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO donne pouvoir à Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

Mme Pascale GOMES donne pouvoir à Mme Semra KILIC (jusqu'au point n° 3)

Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE (à partir du point n° 4)

M. Mohammed HADBI donne pouvoir à M. Mourad SALAH

Mme Angélique DEHIMI donne pouvoir à Mme Marie-Hélène GRANGE (jusqu'au point n° 3)

M. Guillaume DEZERT donne pouvoir à M. Gilles RAVAUDET

Mme Hélène PAJOT donne pouvoir à M. Henri MELLIER

Mme Aude LUQUET donne pouvoir à M. Charles HUMBLLOT (jusqu'au point n° 3 puis à partir du point n° 10)

M. Khalid OBEIDI donne pouvoir à Mme Sylvie BORDEAUX

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Arnaud SAINT-MARTIN

M. Jason DEVOGHELAERE donne pouvoir à Mme Cécile PRIM

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION
SECRETAIRE :

M. Mathieu DUCHESNE

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Mebarek : Première délibération, donc, désignation du secrétaire de séance, ça sera Mathieu Duchesne. Brigitte est en retard, passe son tour, ça sera Mathieu Duchesne.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Mathieu Duchesne en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU 1ER FÉVRIER 2024

Monsieur Mebarek : Approbation du Compte-rendu Analytique de la séance du 1er février 2024. Oui, Philippe Martin.

Monsieur Martin : Oui, ça n'a rien à voir avec ça. Juste une petite remarque, ce serait bien qu'on commence à l'heure les conseils municipaux, on a 20 minutes de retard. Je me mets à la place des gens qui se connectent à distance à 18 heures, qui ne voient rien se passer et qui, potentiellement, éteignent, et je pense que, pour la démocratie locale, c'est pas terrible. Merci.

Monsieur Mebarek : Je peux aussi vous proposer, s'il y a un consensus là-dessus, je peux aussi proposer de décaler ne serait-ce que 30 minutes les débuts de conseil. Pour ceux qui arrivent de Paris notamment, c'est plus facile. Si ça vous va bien, on pourrait tenter 18 h 30, voire 19h00. Mais peut-être, ça fait peut-être un peu tard 19h00. 18h30. Ok. Le prochain conseil, vous notez, sera convoqué à 18 h 30. Donc délibération n°2 « Approbation du Compte-rendu Analytique de la séance du 1er février 2024 ». Y a-t-il des observations ? Non. Approuvé.

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 1^{er} février 2024 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

3 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE ET DES MARCHÉS

Monsieur Mebarek : Délibération n°3 : Compte-rendu des décisions du Maire et des Marchés. Y a-t-il des questions ? Madame Prim. On rattrape le temps perdu.

Madame Prim : Oui, j'avais une question sur la n°230.226 : Formation « Manager des comportements difficiles de la part des collaborateurs ». Je voulais savoir si cela relevait d'un véritable besoin et de problèmes remontés par les équipes aux Ressources Humaines ou si c'était un protocole juste appliqué comme ça ? Je continue, j'enchaîne ou vous répondez au

coup par coup ? J'enchaîne, Ok. La n°230.230 sur la location de jeux, ce qui nous permet de rappeler que ce serait bien que, dans notre ville, on ait une ludothèque. On est quand même une grande ville et ce serait une bonne chose que la Ville bénéficie de ses propres ressources. Et enfin, n°230.234, sur la réalisation d'une sculpture et de la transmission de l'œuvre, transfert de la propriété matérielle ainsi que la cession de droits d'auteur et de l'exposition au jardin botanique du point de l'Île Saint-Étienne, contrat accordé à Madame Zaharchuk Khrystyna. Alors, à l'époque c'était Arnaud Saint-Martin qui était en commission et il avait voté pour une autre candidature. Et nous, on regrette le choix de la mairie qui s'est porté sur une sculptrice au travail très classique, plutôt pompier, et le rendu, dont nous avons pu avoir une présentation, l'est tout autant. C'est un homme nu, drapé, portant la main à son cœur, symbolisant, selon l'artiste, le courage, les valeurs du cœur et la lumière intérieure. C'est classique. Pour rendre l'œuvre contemporaine du coup on joue sur des matériaux. Elle sera faite en résine, illuminée de l'intérieur par des leds écocompatibles, elle sera à énergie solaire. Non seulement le résultat sera peu lisible car translucide, mais la résine est un matériau plastique qui va jaunir, se dégrader avec le temps plutôt que se patiner comme du bronze, alors ce ne serait pas le même budget bien sûr, on en a conscience. Et l'œuvre ne se veut pas éphémère. Il y donc a un choix d'un matériau qui va l'être de fait, mais il n'y a pas de conscience artistique autour de l'éphémérité de cette œuvre. Mais ce n'est pas l'artiste qu'on juge ici, c'est le choix de la mairie d'avoir choisi cette artiste, c'est le choix dans une orientation donnée à une idée qui était plutôt bonne, de mettre l'Art au cœur littéral de la ville, sur l'île Saint-Étienne, mais nous sommes au vingtième siècle et passer à côté de l'art contemporain, ça n'aidera pas à valoriser une image un peu endormie, de belle endormie, qu'est notre ville en manque de rayonnement, et ce sera tout.

Monsieur Mebarek : Merci, Madame Prim. Sur la question précédente, sur la formation « Manager des comportements difficiles », oui, cela s'adresse d'ailleurs à des chefs de service, c'est une formation de management, ce qui est à destination de nos agents, de nos encadrements. Je pense que cela peut être utile d'avoir ce type de formation pour permettre à l'encadrant de répondre à des situations un peu compliquées de la part de collaborateurs qui pourrait avoir un comportement inapproprié. Ok. Sur le sujet de la sculpture, je pense qu'on ne va pas faire le débat, si tu veux dire quelque chose, Mathieu, oui.

Monsieur Duchesne : Oui, on ne va pas refaire le débat. Merci pour cette observation. C'est plus une observation et des remarques qu'une question, parce qu'on avait déjà débattu en commission culture ensemble. Vous avez omis de préciser qu'elle était d'origine ukrainienne. C'est pour ça qu'elle a un nom compliqué à prononcer. Il y a quand même une démarche. D'accord c'est pas de l'art contemporain, on a fait le choix de prendre une artiste qui est dans le classique et finalement, ça nous va bien. C'est quelqu'un de diplômé, qui a fait ses œuvres, qui avait un beau book, on ne va pas faire le débat de l'année dernière, mais elle est ukrainienne et à l'heure d'aujourd'hui c'est quand même symboliquement aussi fort d'avoir sélectionné une artiste dont l'œuvre va représenter un homme au combat finalement, et quand on connaît le contexte de guerre actuelle, dont on parle tous les jours dans les médias, ça me semble être une très bonne décision prise de la part de Melun et des services culturels. J'ajoute que, vous l'avez dit, l'œuvre sera dans le jardin botanique, elle n'est pas sur les quais. Ça sera quand même un lieu assez préservé, un peu magique, où on la verra effectivement briller au milieu des arbres, et je pense que c'est une belle histoire qu'on raconte là.

Monsieur Mebarek : Merci Mathieu, très bien, non en fait, allez-y, mais on ne va pas... allez-y, allez-y ! Madame Prim.

Madame Prim : Sur le fait que je n'ai pas évoqué le fait qu'elle soit ukrainienne, j'avais commencé à l'évoquer mais en fait je pense que ce n'est pas une bonne raison pour choisir quelqu'un. On peut accueillir des réfugiés, on peut faire un acte effectivement altruiste et important envers des ukrainiens qui on fuit leurs... (inaudible).

Monsieur Mebarek : Merci, Madame Prim, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Bonsoir, oui, sur un autre sujet, le MAPA n°230.129 : « Etudes de trafic et de déviation dans le cadre des travaux du TZEN 2 » pour un montant de 11 700 € annuel sur 6 ans. Je voudrais savoir sur quel secteur porte cette étude pour l'année 2024 en tout cas.

Monsieur Mebarek : L'étude en question, c'est l'étude pour laquelle nous souhaitons vous présenter les travaux dans le cadre de la commission générale, commission générale qui, malheureusement, ne s'est pas tenue Monsieur Guion. Et donc ce cabinet nous accompagne effectivement sur plusieurs années sur la durée des travaux et pour l'année 2024, nous sommes sur la phase 2, donc la phase qui concerne le Boulevard Gambetta. Oui ?

Monsieur Guion : Juste sur la commission générale. Oui, j'avais essayé de la filmer. Vous aviez refusé que les Melunais voient la commission générale. C'est pour ça qu'elle n'a pas eu lieu. C'était votre choix. Cela dit, il me semblait que le cabinet qui était présent, c'était « Explain » et non pas le titulaire du marché, qui est « Egis Villes et Transports SAS », que je vois là. Je suis un peu étonné de votre réponse.

Monsieur Mebarek : Très bien, les tranches 1 et 2, c'était le cabinet « Explain » et les tranches suivantes, c'est donc l'autre cabinet que vous évoquez. Très bien, je vous propose de... Oui, le micro est...il y a un écho, on est d'accord c'est très...c'est uniquement quand je m'exprime ou c'est pour tout le monde ? Oui, Madame Prim.

Madame Prim : Oui, je voulais juste, comme cette réunion n'a pas pu avoir lieu, est-ce qu'on pourrait quand même avoir accès au document ? Ce serait chouette.

Monsieur Mebarek : On a effectivement dit qu'on allait vous communiquer une synthèse. Il aurait été pertinent d'avoir les commentaires des techniciens à l'appui, parce que là, on va vous communiquer un document assez brut. Ça va être compliqué. Je propose que ce soit évoqué peut-être à une prochaine commission, à une prochaine commission aménagement-travaux, au moins, que vous ayez a minima... on aura pas de bureau d'études, mais on aura nos techniciens et puis, à ce moment-là, vous pourrez avoir un support. C'est bon pour le micro ? Très bien, y a-t-il d'autres questions ? Ok.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

4 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Monsieur Mebarek : Donc, délibération n°4, le rapport d'orientations budgétaires 2024. Ce rapport d'orientations budgétaires, il s'inscrit dans un contexte de fin de très, très forte inflation. On va encore connaître une inflation importante en 2024, mais il faut reconnaître que l'on sort d'une période compliquée. Au niveau mondial, le niveau d'inflation devrait, en

2024, se stabiliser autour des 6%. Au niveau français, on a une inflation qui sera encore plus basse, on va dire, puisqu'elle devrait, d'après les anticipations, s'évaluer à 2,6 %. Donc, on est bien loin des niveaux importants qu'on a connus, notamment en 2022, avec 5, quasiment 5,5 % d'inflation. Cette situation d'inflation, à un niveau moindre, est importante parce qu'elle va nous permettre d'affronter encore, vous le verrez tout à l'heure, des dépenses qui vont continuer à augmenter en 2024. Et avec un niveau d'inflation un peu moindre, ça nous permettra d'amortir plus facilement ces hausses de dépenses que l'on proposera dans le cadre du budget qui sera voté dans les prochaines semaines. Quelques éléments au niveau national : en ce qui concerne la loi de finances, puisque de la loi de finances découle un certain nombre de contraintes ou d'orientations qui vous sont présentées ce soir. Donc, cette loi de finances a été bâtie sur une hypothèse d'inflation à 2,6 %, mais une croissance d'un peu moins d'1,5 %. Après l'adoption de cette loi de finances, finalement, le gouvernement a revu à la baisse ses prévisions de croissance, puisqu'elle a été ramenée à quasiment 1%, l'inflation, la croissance, pardon, ce qui contraint le gouvernement, et vous l'avez sans doute lu ou vu dans les dernières semaines, puisque ça a valu l'intervention du Ministre de l'Economie au journal de 20h00, à des annonces gouvernementales impliquant des mesures d'économie d'une enveloppe de 10 milliards d'euros au niveau national, pour permettre au gouvernement et au budget national de rester dans une trajectoire qui lui permet d'atteindre une réduction de ses déficits à 2,7 % à hauteur 2027. Pourquoi j'en parle ? J'en parle parce que, à ce stade, les réductions de 10 milliards qui sont annoncées par l'Etat ne concerneraient que l'Etat, les administrations étatiques et les entités de l'Etat, et pas les collectivités territoriales, qu'il s'agisse du bloc communal ou départemental. Mais néanmoins, quand on identifie un certain nombre de postes qui ont d'ores et déjà été fixés par l'Etat en termes d'économie, je ne vois pas comment nous ne pourrions pas être impactés. Notamment en matière de Politique de la Ville, c'est 49 millions de moins, au niveau national, bien entendu, qui seront réduits du budget général, un peu plus de 2 milliards d'euros sur les politiques en matière de transition écologique, avec le Fond Vert qui baissera de 500 millions d'euros. Quand je dis « baissera » ce n'est pas tout à fait vrai, c'est qu'on était déjà sur des trajectoires d'augmentation entre 2023 et 2024. On était sur des trajectoires d'augmentation et donc l'Etat avait déjà anticipé des augmentations, notamment sur le volet écologique, mais les mesures d'économie récentes qui ont été décidées font que l'augmentation qui était prévue est moindre que ce qui était attendu. En ce qui concerne les collectivités, nous ne devrions pas avoir d'impact direct, même si l'Etat a introduit dans son texte, une obligation, enfin un objectif non contraignant de réduction des dépenses pour les collectivités locales, qui engagerait ou qui proposerait aux collectivités de réduire leurs dépenses de plus de 0,5 % au-dessus de l'inflation, ce qui suppose un niveau de réduction de dépenses assez important en réalité, puisqu'on est quasiment à l'inflation. Cette mesure n'est pas contraignante et on le verra, puisque la preuve en est, le budget qui vous sera proposé sera proposé en hausse sur nos dépenses de fonctionnement. Malgré ces économies globales que l'Etat propose, on a un certain nombre d'indicateurs qui seront en hausse et on profitera, notamment, la dotation globale de fonctionnement au niveau national est abondée de 320 millions d'euros, avec un effet classique de relèvement de la DSU, 150 millions d'euros en particulier, dont la Ville profitera, on l'évoquera tout à l'heure. Les mesures fiscales annoncées par la loi de finances, il n'y en a qu'une à évoquer ce soir, c'est l'évolution des bases d'imposition. La loi de finances propose d'augmenter les bases, de revaloriser les bases d'imposition de 3,9 %. Ça reste assez dynamique. Je vous rappelle que l'évolution des bases se fait par rapport à quasi l'inflation hein, c'est l'indice des prêts à la consommation, et je vous rappelle également que les bases avaient augmenté en 2023 d'un peu plus de 7%. On revient à un niveau d'augmentation des bases raisonnables, mais qui reste tout de même assez dynamique. Dernier point de contexte

général, outil de la loi de finances, c'est le verdissement des finances locales. Quand je dis le « verdissement des finances locales », c'est l'inclusion dans la documentation, l'obligation d'inclure dans la documentation budgétaire, des critères permettant de voir, d'apprécier les impacts de la dépense en matière environnementale et donc, à partir de l'année 2024, dès cette année, le Compte Administratif pour les communes de plus 3 500 habitants, dont nous faisons partie évidemment, le Compte Administratif devra - on le votera dans quelques mois, non, que dis-je ? on le vote dans quelques semaines, puisqu'on va le voter en même temps que le budget donc le 4 avril - le Compte Administratif présentera, distinguera les dépenses selon qu'elles contribuent positivement ou négativement à la transition écologique. Ça va être intéressant, parce que ça permettra de finalement jauger les collectivités et les communes et de voir la manière dont les communes engagent leurs dépenses donc je pense que c'est bien pour euh...alors il n'y aura pas de contraintes, évidemment, on continuera à dépenser comme on veut, mais néanmoins, ça se verra. Et les collectivités qui dépensent trop négativement sur le sujet « Transition Ecologique » ça se verra, donc on verra pour le Compte Administratif, je n'ai pas encore les... autant pour moi, vous me rassurez, c'est l'année prochaine. Là c'est le Compte Administratif 2023 qui sera voté le 4 avril, au temps pour moi. Donc ça, c'est le premier point. Autre point, la loi prévoit également que les budgets contiendront une annexe intitulée « Etat des engagements financiers concourant à la Transition Ecologique », et donc là, cette fois-ci, on sera au stade du budget où, dans le cadre de cette annexe, nous devons montrer quelle a été l'évolution de notre endettement et nos stocks de dettes affectées à l'investissement et voir comment, positivement, ça impacte la Transition Ecologique. Ça, c'est une nouveauté plutôt intéressante de la loi de finances 2024 que nous aurons l'occasion d'appliquer à compter du Compte Administratif 2024. Voilà pour le contexte général. On va revenir à notre situation locale. Je le disais : année 2023, forte inflation. Je ne vais pas vous refaire le coup du Covid, mais bon quand même, des dernières années, depuis le début du mandat, marquée par une crise sanitaire, la guerre en Ukraine, avec son impact sur la situation économique de notre pays, et l'inflation, le renchérissement des taux d'intérêt, tout ça, forcément, ont un impact sur les finances de notre ville. Mais malgré cela, vous le verrez dans les résultats de l'exercice 2023, malgré cela, la ville de Melun a conservé une situation financière saine et satisfaisante pour, malgré la situation, euh... les dépenses ont augmenté en 2023 de quasiment 6%, impact de l'inflation, fluides coût de l'énergie, coût de l'alimentation, point d'indice etc. donc 6% d'augmentation de nos dépenses réelles de fonctionnement. On a néanmoins eu en même temps, en 2023, une augmentation de nos recettes réelles de fonctionnement de quasiment 13 %. Donc on a assez largement amorti le choc de ces dépenses en forte hausse. On le verra, c'est dû, cet amortissement il est en particulier dû au filet de sécurité qui avait été accordé par l'Etat, vous vous souvenez que l'Etat met en place un dispositif pour aider les collectivités, assumer l'inflation et on en a profité, ce qui nous permet de maintenir nos niveaux de recette en 2023. Cette situation satisfaisante en 2023 nous permet d'aborder l'année 2024 assez sereinement on va dire, en matière de prévision budgétaire, et elle nous permet assez sereinement de mettre les actions et les crédits en face des priorités que nous nous sommes assignées. Les priorités, je les ai déjà évoquées à plusieurs reprises depuis mon élection en tant que maire, mais vous les connaissez : l'accentuation des moyens et des mesures en matière de renforcement, de la sécurité. On reviendra après dans le détail sur ce que ça implique en termes de mesures. Le deuxième axe, qui est aussi important que le premier, c'est le renforcement de la cohésion et la solidarité au sein de notre ville. C'est un point essentiel, puisque nous souhaitons que, finalement, l'ensemble des Melunais, quel que soit leur condition, soit, puissent être entendus et puissent être soutenus dans la mesure des moyens de la collectivité. Et donc cette cohésion que nous souhaitons voir renforcer, elle va se traduire de diverses manières. Elle va se traduire de manière financière, budgétaire, avec

des renforcements, vous le verrez, de crédits sur certains services, mais elle se traduit, cette cohésion, également par des renforcements de nos politiques en matière de participation des habitants à la décision de la collectivité. Et on le verra également au cours de nos débats, puisque l'ambition que l'on a, au-delà de la mise en œuvre, cette année, du Budget Participatif, qui est finalement un détail dans cette notion de concertation renforcée, nous allons cette année renforcer de manière assez sensible les points de contact avec les habitants en termes de multiplication de réunions publiques, de concertation sur nos projets, et ça fait partie de la cohésion telle qu'on l'imagine. Le troisième pilier, c'est, on va poursuivre ça, et c'était le cas déjà depuis le début du mandat, mais on va poursuivre évidemment nos politiques en matière éducative au sens large, de la Petite Enfance jusqu'aux jeunes adultes, avec, encore en 2024, des moyens importants engagés sur les volets « Petite Enfance » et « Education ». Enfin, le dernier axe concerne l'attractivité de notre ville. C'est un sujet qui est multifactoriel, puisque l'attractivité passe par les efforts que la collectivité fera en 2024 sur le volet de la Transition Ecologique, avec la poursuite du Plan Vert et Biodiversité, la poursuite de nos actions en matière de mobilité en lien avec l'Agglomération. Nous lancerons également, on l'évoquera tout à l'heure, des études sur la transformation ou en tout cas, l'ouverture du parc « Faucigny - Lucinge » aux Melunais etc., un parc qui, aujourd'hui, tourne un peu le dos à la Ville et donc l'attractivité passera par ce volet-là de Transition Ecologique. Alors je le dis tout de suite, on en reparlera sans doute, ça passera également par des plantations d'arbres. Oui, il n'y a pas que des arbres qui sont coupés, on fournit un effort important de plantations d'arbres, on pourra y revenir. Mais l'attractivité c'est aussi les efforts que la Ville continuera à engager pour renforcer l'attractivité de notre commerce. Et donc nous continuerons à poursuivre, nous poursuivrons nos politiques de préemption sur les axes stratégiques de notre cœur de ville en particulier, et à chaque fois que se sera nécessaire, on mobilisera des crédits pour préempter du foncier, des locaux, voire même des fonds de commerce. Et cette année 2024 verra en particulier la mise en œuvre de la fameuse foncière commerce qui devrait être active à horizon second semestre 2024. Enfin, cette transformation ou cette attractivité de la ville passe aussi par la poursuite des travaux, oui, des travaux dans notre ville. On continuera à en avoir, et à les finaliser. Nous, en 2024, c'est le dispositif « Cœur De Ville » qui montera encore en puissance, vous le savez, j'ai signé, il y a quelques semaines, le volet n°2 d'Action Cœur De Ville. Cela se traduira par un certain nombre de travaux qui ont d'ores-et-déjà commencé, je vous rappelle que le cinéma est financé par le dispositif « Cœur de Ville », et on aura également la place Saint-Jean, l'entrée des Mézereaux, le parvis de la gare et on continuera également la rénovation du bâti de centre-ville. Mais les travaux, ce n'est pas que le cœur de ville, c'est le NPRU, et l'année 2024 verra le commencement de cette opération qui va nous amener sur plusieurs années et, dès cette année, nous lançons les premières études. Alors vous savez qu'au niveau des logements, ce sont les bailleurs sociaux qui s'occupent du sujet. La Ville travaillera, dès cette année, sur les études d'aménagement des espaces, des espaces publics, sur les secteurs Châteaubriand, Beauregard et Lamartine, dont l'objectif, à terme, évidemment, est de transformer complètement ce quartier, qui constitue aussi une entrée de ville Nord de notre ville. Voilà donc une situation financière satisfaisante, malgré un contexte compliqué qu'on connaît par le passé, une situation financière qui nous permet d'entamer nos priorités en 2024 assez sereinement et effectivement, une situation financière plutôt satisfaisante. Je vais donner deux chiffres à ce stade, on les aura en détail quand on votera le Compte Administratif le 4 avril : en 2023, nous réalisons une épargne brute de 13,2 millions d'euros. Elle est en très, très forte augmentation, elle en augmentation de quasiment 82 %. L'épargne brute, c'est globalement les crédits qu'il nous reste après avoir dépensé l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement et donc après avoir engagé l'ensemble de ces dépenses de fonctionnement, l'épargne qui est générée, c'est l'épargne brute et c'est 13,2 millions d'euros

en 2023. Cette épargne brute, elle était de 7,2 millions d'euros en 2022, de 9 millions en 2021 et de 8 en 2020. Donc c'est très important, ce qui nous permet de générer à la fin, une fois que le capital de la dette est remboursée - donc 5,7 millions d'euros de capital de la dette - ça nous permet d'avoir une épargne nette de 7,4 millions d'euros. Et vous le savez, je le dis toujours, l'épargne nette nous permet de financer nos investissements de manière plus confortable en recourant moins à l'emprunt. Evidemment, cette forte épargne brute, elle est liée à des..., en particulier au filet de sécurité, je l'ai dit, la ville de Melun, c'est quasiment 3 millions d'euros qui ont été perçus de l'Etat, ce qui nous a permis d'atténuer assez sensiblement l'augmentation des fluides et de la masse salariale, mais pas que, on réalise quand même un très beau résultat, on s'en satisfait, ce qui nous permet de financer ce qui va être dit tout de suite. Je sais bien que nous ne sommes qu'à ce stade qu'aux orientations budgétaires, le budget sera voté. Je vais néanmoins, puisqu'on est quand même, le délai il est assez court, on a...c'est dans moins d'un mois, dans trois semaines, le vote du budget. Donc les chiffres sont assez proches de la réalité désormais et donc en matière de fonctionnement, les recettes réelles de fonctionnement sur l'exercice 2024 s'élèveront à 82,8 millions d'euros, elles seront en baisse de plus de deux... c'est bon, quasiment 2 millions d'euros de baisse de recettes de fonctionnement par rapport à l'exercice 2023. Je le dis, année 2023 satisfaisante qui nous permet de financer 2024. Mais pour autant, 2024, on a des recettes qui baissent et des dépenses qui vont augmenter donc on n'est pas sur une tendance qui va se poursuivre, comme elle l'a été en 2023. Donc des recettes en réduction : je vais essayer d'aller assez rapidement sur les postes de recettes. Globalement au niveau de l'Etat, sur la dotation globale de fonctionnement, donc globalement ce que l'Etat nous verse en termes de dotations, la dotation forfaitaire ou la dotation de solidarité urbaine et la dotation de péréquation, c'est un gain de 250 000 euros par rapport à l'année 2023, donc une progression de 3% par rapport à 2023. Globalement, c'est 17,3 millions d'euros de dotations et la dynamique de ces dotations, elle est portée essentiellement par la DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine, qui augmente mécaniquement tous les ans. Je vous ai dit qu'au niveau national, c'est 150 millions d'euros d'enveloppe et forcément, la ville de Melun en profitera. On l'évalue, on prévoit une augmentation raisonnable de 3,6 %, on n'est pas aux 7 % du niveau national, mais au moins, on est en dynamique.

Monsieur Humblot : Une précision, là, vous êtes en train de parler des chiffres 2023 ?

Monsieur Mebarek : Non, non, 2024, tout à fait.

Monsieur Humblot : 2024 ? D'accord. Donc c'est bien les résultats 2023 qui ont...

Monsieur Mebarek : Oui. Là, j'ai évoqué les résultats 2023, voilà.

Monsieur Humblot : D'accord, merci.

Monsieur Mebarek : J'évoquais les résultats 2023 et l'épargne à 13 millions, qui nous permet d'avoir une situation plutôt satisfaisante pour entamer l'année 2024, avec ce que je disais, des recettes en contraction de 2%. Donc, dotation globale de l'Etat assez stable, avec une augmentation qui est liée à la DSU. On a l'effet population, je vous le dis pour... c'est quasi-anecdotique hein à l'échelle des 17 millions d'euros de dotations, en 2024 c'est 724 habitants de plus, ce qui générera, en termes de dotation supplémentaire, 82 000€. Les ressources en provenance de l'agglomération, je ne m'attarde pas dessus, elles sont stables, on a pas de mouvement particulier. J'attire simplement votre attention sur un élément : le fonds de péréquation, le fameux « FPIC », le fonds de péréquation intercommunal : vous savez ce que

c'est, c'est un fonds qui permet de faire de la péréquation entre les agglomérations riches et pauvres, comme ce qui existe au niveau régional, au niveau de fonds de la région Ile-de-France, et au niveau national, avec des mécanismes de péréquation nationale type DSU. Donc au niveau agglomération, nous, en 2023, c'était la première fois, nous avons été éligibles à ce fonds pour 712 000 euros, ce qui n'avait pas été le cas les années précédentes. Et en 2024, nous proposons d'inscrire une dépense, une recette, pardon, équivalente à ce qui était perçu l'année dernière, c'est-à-dire 712 000€. J'essaie d'aller vite, le marché immobilier, je n'ai pas besoin de vous dire qu'il est en forte contraction. On a touché quasiment 1,7 millions d'euros de droits de mutation en 2022. Ces droits de mutation ont baissé de 400 000€ en 2023. Et donc, évidemment, on va continuer à être sur un mouvement de contraction en 2024 donc il est proposé d'inscrire un peu plus d'un million d'euros et de ne pas aller au niveau de 2022. Nos ressources fiscales, elles n'évolueront qu'à travers la revalorisation des bases. Les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés depuis dix ans. On les avait baissés en 2019 et en 2020. Les taux n'ont pas augmenté depuis dix ans. Et on continuera en 2024 sur des niveaux de taux de fiscalité inchangés, en tout cas fiscalité qui nous reste, puisqu'on a désormais quasiment plus rien, à part la taxe foncière, le foncier bâti et les taxes sur les résidences secondaires. Je le disais, l'élément essentiel, c'est la variation de nos bases donc lorsqu'on agrège la revalorisation automatique des bases, je disais tout à l'heure 3,6 %, et l'élargissement de l'assiette avec les nouvelles livraisons de logements, on est globalement sur une évolution de base de TFPB, donc de foncier bâti, de l'ordre de 6 %. Et donc, au global, le produit fiscal en 2024 s'élèvera à 36,6 millions d'euros, contre 35,3 millions d'euros en 2023. Nos services, la participation des usagers à nos services : elle est attendue en légère hausse par rapport à 2023, + 0,7 %. Globalement, nos produits de service, c'est 6,6 millions d'euros de participations des usagers et la plus grosse masse de cette participation d'usagers c'est la restauration scolaire, les résidences autonomes et la petite enfance. En ce qui concerne nos tarifications, malgré l'inflation, nous n'augmentons pas nos tarifs du niveau de l'inflation, tous les tarifs conventionnés évolueront tel que la réglementation le prévoit. Les tarifs non conventionnés, donc qui sont à la maîtrise de la ville, évolueront de 50 % de l'inflation, donc à peu près de 1,5 % quand on a une inflation, je vous ai dit de 3,6% je crois, de mémoire. On est donc sur un coût, finalement, de service qui sera un service qui coûtera plus cher à rendre par la Ville, en face d'une recette qui n'augmentera pas autant que l'inflation mais néanmoins, contrairement à d'autres collectivités, on augmente pas nos taux au visa de l'inflation. Je terminerai sur les recettes, sur quelques éléments, on a un poste qui va évoluer fatalement de manière importante, c'est les participations. Dans les participations, qu'est-ce l'on retrouve ? On retrouve ce que l'Etat peut être amené à nous verser de manière exceptionnelle ou en tout cas hors dotation de fonctionnement, et on va retrouver, par exemple, le fameux fonds, le fameux filet de sécurité, que l'on a perçu en 2023 pour 2,7 millions d'euros, et on a une baisse importante de 15 % de la ligne « Participations », « Dotations et participations en 2024 », donc quasiment 4 millions d'euros de moins. Ça s'explique très clairement par le filet de sécurité, qui disparaît évidemment en 2024. Et on a par ailleurs d'autres ajustements, en particulier sur le secteur de la petite enfance, avec, au niveau de la Caisse d'allocations familiales, qui affiche une baisse d'1,1 million d'euros. Cette baisse, elle est liée à plusieurs facteurs. On a les travaux de la crèche « les Dauphins » qui font que nous ne percevons pas en 2024 la prestation de service unique de la CAF. C'est quasiment 700 000€ qui ne seront pas perçus. De la même manière, le passage du contrat « Enfance » au « Contrat territorial global », cela nous fait perdre 274 000€ de participation de la CAF, voilà. Je n'en dit pas plus sur les recettes, on a les détails. Sur les dépenses, elles s'élèvent en 2024... je l'indiquais, elles seront, elles sont en progression assez sensible de quasiment 4%. Donc là c'est l'ensemble de nos dépenses réelles de fonctionnement. Elles se sont élevées à 72,7 millions d'euros. En 2023,

elle se sont portées à 75,5 millions, donc on est à quasiment 3 millions d'euros de plus de dépenses réelles de fonctionnement et on le verra, l'essentiel de ces dépenses porte sur le chapitre 012, donc sur les dépenses de personnel. Et, comme je le disais en introduction, évidemment, nous ne serons en 2024 pas en mesure d'atteindre les objectifs et les préconisations de l'Etat, qui visent à ce que les dépenses ne dépassent pas l'inflation moins 0,5 %. Dans le détail, comment cette évolution des dépenses réelles de fonctionnement se traduit ? Elle se traduit déjà par une baisse de nos dépenses à caractère général. Les crédits engagés au quotidien pour faire fonctionner les services, etc. qui avaient fortement, très fortement augmentés en 2022 et en 2023, c'est l'effet fluides : tarif, électricité, etc. et inflation de manière générale. Donc on était en 2023 à 19,1 millions d'euros de dépenses à caractère général. C'était un record en fait. On avait depuis de nombreuses années pas atteint ce niveau-là. Donc 19,1 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, euh de dépenses à caractère général. Il sera proposé dans le cadre du budget de porter ces dépenses à 18,8 donc on baisse un petit peu, 3% de dépenses à caractère général en moins. C'est en particulier dû aux dépenses de fluides qui sont en forte réduction, quasiment 30 %. On économise en dépenses de fluides 1,3 millions d'euros donc on voit bien l'écart entre les deux années. Ces dépenses en réduction ce n'est pas partout, puisque compte-tenu des priorités que j'ai évoqué en introduction, que j'ai rappelé dans mes différents discours, nous souhaitons renforcer un certain nombre de politiques publiques, et notamment la solidarité, la cohésion sociale. Et donc nous propo... (inaudible) ... près de 40%, 38% de plus de crédits supplémentaires de fonctionnement pour les centres sociaux. Bien entendu, je ne mets pas là-dedans les dépenses de personnel. L'essentiel des dépenses en matière de, en matière publique, vous le savez, c'est les dépenses de personnel. Et évidemment, l'essentiel des dépenses, dans nos politiques au titre des centres sociaux, c'est les personnels. Mais vous le verrez, elles augmenteront aussi au niveau des personnels, pour les centres sociaux. En tout cas, pour les dépenses à caractère général, 40 % de plus, c'est quasiment... un peu moins de 50 000€ de plus, ça va nous permettre de faire quoi ? Alors c'est - on ne va pas rentrer dans le détail - on va amplifier nos actions à destination des familles. On est au lendemain, à quelques mois près, des tensions très vives que l'on a connu dans nos quartiers. Les émeutes que la France a connues doivent aussi orienter les politiques publiques, évidemment, on ne peut pas rester insensible et puis ne pas réorienter nos politiques. Et donc lorsque nous, la majorité, disons, qu'on renforce tel et tel sujet, c'est aussi en partie pour répondre à cela, lorsqu'on renforce l'éducation c'est aussi pour ça, et la solidarité et la cohésion, c'est aussi pour ça. Donc on va déployer davantage d'actions à destination des familles dans les centres sociaux, comme, moi je m'y étais engagé, on avait eu le débat avec Céline Gillier, on a travaillé avec les services, avec Aude Rouffet, les services ont été mis à contribution et donc nous renouons en 2024 avec les accueils collectifs de mineurs dans nos centres sociaux sous un format particulier. Ce qui nous permet de le faire, c'est que nous serons sur un format particulier, dit de « mono activité », peut-être qu'Aude Rouffet pourra en parler tout à l'heure, ce qui nous permet de sortir du carcan très compliqué, très réglementaire que nous imposent les textes. Le format mono activité nous permet de sortir du carcan très complexe qui ne nous aurait pas permis de le faire dès cette année. Et en format mono activité, dès cette année, on réouvre l'accueil collectif des mineurs dans nos centres sociaux. Nous allons également prolonger les actions hors les murs, à la rencontre des familles et développer davantage d'actions de soutien à la parentalité. Les crédits qui sont inscrits sur ce volet-là visent en particulier à financer ces actions. Le secteur de l'enfance et de l'éducation verra également ces crédits renforcés, quasiment 10 % de plus qui seront engagés sur les volets enfance et éducation. Et sur le volet précis de la jeunesse, là encore, on est à peu près sur les mêmes logiques : une volonté de la municipalité de renforcer les crédits sur le volet jeunesse et sport, avec une proposition d'augmentation des budgets de

l'ordre de 15 % à destination des politiques de jeunesse et sport. On est bien toujours en dépenses à caractère général, on n'est pas en subventions aux associations, ni en dépenses de personnel.

En matière de sécurité, qui est un pilier important aussi. Évidemment, et une fois n'est pas coutume, je terminerai par celui-ci, alors que je commence par celui-là. D'habitude les dépenses à caractère général sur le volet de la sécurité seront en progression de 32 %, avec 1 renforcement assez important des moyens matériels donnés à la police municipale, en complément des efforts supplémentaires que nous allons faire sur les dépenses de personnel, puisque nous renforcerons également les postes sur ce sujet. Là, j'ai balayé ici, sur les dépenses à caractère général, les quatre piliers. Je n'ai pas évoqué la transition écologique, où nous continuerons notre politique de plantation d'art mais là, on est plutôt sur un investissement, mais néanmoins, sur le volet transition, on a des dépenses de fonctionnement nouvelles que nous n'avions pas. On va renforcer les crédits sur le Printemps sur scène, mais on va lancer des animations dans le cadre, vous savez, des jardins, du verger des carmes qui ouvrira cette année, Olivier, et des animations seraient en seront mises en œuvre dans ce cadre, et des crédits en face. Je disais que j'ai balayé ici les quatre piliers essentiels des priorités de notre politique en 2024, piliers pour lesquels nous avons, vous aviez, constaté des augmentations qui sont proposés de manière très sensible: quasiment 40 % pour les centres sociaux, 32 % pour la sécurité, 15 % pour la jeunesse et les sports et 10 % pour l'éducation dans le détail du budget, le quatre avril, vous pourrez avoir les lignes plus précises sur ce que je viens d'évoquer de manière générale, nos dépenses de personnel, elles évolueront, de manière importante encore, à 3,6 %. Non, ça, c'était pardon, l'évolution 36%, c'était en 2023 déjà, on avait augmenté de quasiment 1,7 millions € nos dépenses de personnel en 2023 et on continuera à le faire en 2024. L'essentiel des augmentations de dépenses de personnel en 2023 portent sur les effectifs. On a les augmentations individuelles, notamment, on a eu le point d'indice, les augmentations de charges patronales. Globalement, c'est 1,6 millions € de plus de dépenses de personnel en 2023. Mais sur les 1,6 millions de plus en 2023, on a quasiment 1 million € d'effectifs en plus. Et globalement, on va retrouver dans toutes nos directions, toutes nos politiques publiques. On a eu des renforcements d'effectifs le seul pôle en 2023, je dis bien, le seul pôle qui n'a pas été, qui n'a pas vu ses effectifs augmenter, c'est le pôle aménagement et cadre de vie. En gros, c'est toute la partie travaux, travaux et aménagement. Mais tous les autres, tous les autres pôles ont vu, ont vu leurs effectifs augmenter : l'éducation avec les ATSEM, la cohésion, les services à la population, la culture et la sécurité, puisqu'en 2023, c'est 11 % déjà. En 2023, 11 % d'effectifs en plus en matière de dépenses de police municipale, ça, c'était 23, 24, on continue la même tendance. Vous allez me dire : ce n'est pas bien, on est censé faire des économies, réduire la dépense et on augmente les dépenses de personnel. Oui, sans doute, c'est vrai, mais on le fait pour concrétiser aussi les politiques qu'on souhaite mettre en œuvre et les priorités qu'on a évoquées. Et ça va passer par des renforcements sur le social, avec dix ETP supplémentaires, qu'on va retrouver sur des postes vacants qui n'avaient pas été remplacés, qu'on va vraiment remplacer cette année, des nouvelles créations de poste, notamment au CCAS, avec une assistante sociale, au centre social, on va créer un poste de directeur adjoint des centres sociaux, puis on va renforcer les équipes des centres sociaux. C'est dix, dix ETP au social, à l'enfance et l'éducation neuf ETP. On va essentiellement retrouver ici la petite enfance et des ATSEM, la sécurité, six, ETP dans lequel nous retrouverons trois brigadiers et trois agents, non policier en tant que tel, mais appartenant au pôle. Je le dis pour l'anecdote parce que ça ne va pas coûter grand-chose, mais je le dis parce que, sinon, je sais pas où j'en parle. On créera cette année un poste de médiateur des usagers. Ça, je l'avais pas annoncé dans mon discours, mais j'aurais dû le faire. Ça participe de cette volonté de retisser, de tisser du lien avec les habitants et renforcer cet

échange, tous les volets de participation que j'évoquais tout à l'heure mais aussi, peut-être, parfois, quand c'est nécessaire, de faciliter la relation et parfois même de la pacifier. Et on peut avoir dans nos services, parfois, des tensions avec des usagers qui s'estiment incompris de la collectivité. Et nous proposons cette année la création d'un médiateur, qui sera un tiers à la ville de Melun, qui sera pas un agent de la ville, qui sera un contractuel, avec une personnalité qui fait que le job conviendra à la personnalité de l'individu on ne l'a pas encore sous le sous la main, on a quelques pistes. En tout cas, ce poste sera créé et, au global, avec tout ça, plus l'augmentation du point d'indice plus les avancements de grades, plus les stagiérisations, etc., plus les charges patronales, les dépenses de personnel progresseront de manière sensible de 5 % à plus 2,3 millions € pour les dépenses de personnel. Nous proposons de renforcer les subventions au monde associatif à caractère social de 30 %. Il y a beaucoup d'associations qui interviennent dans le champ social, qu'il s'agisse du champ d'accompagnement aux gens en difficulté, du champ de la médiation, parce que je vous rappelle que, on a réintégré, via une nouvelle convention, les successeurs de Fidamuris. J'ai oublié le nom, Citeo, mais non, non, Adem, c'est une association qui, qui est cité, qui a récupéré les fonctions, mais de manière professionnelle et très, très structurée, et on est très content et on va continuer à les accompagner, renforcer le pôle médiation, le pôle médiation dans notre ville, et on va renforcer cette, cette subvention à 130.000 €. Mais globalement, le champ social, vous savez, si j'arrondis de l'ordre 230.000 €. Mise à part, le champ social, les subventions en matière sportive seront inscrites à un montant identique à l'année dernière 673.000 € et les subventions en matière culturelle progresseront d'environ 4 % à 3,9 %. Au global, l'enveloppe de subvention aux associations s'élèvera à 1,6 millions €, en progression de 12,5 %. Encore une concrétisation du souhait de renforcer la cohésion dans notre ville. Deux-petits éléments d'information vous noterez dans le budget, puisque je parle des subventions, et ça fait partie d'un point de vue technique, nous inscrivons une indemnité prévisionnelle au profit d'indigo puisque vous savez que le contrat de gestion du parking de la gare s'arrête à la fin de l'année et celui-ci s'arrête on va, on va devoir, avec Indigo, se mettre autour de la table pour indemniser la fermeture partielle du parking et on inscrit ici une indemnité de 415.000 €. Par ailleurs, nous allons mettre en place une commission d'indemnisation des commerçants, pas de manière générale, on n'en est pas là, mais de la rue Pouteau et on aura d'autres sujets dans les dans les prochains mois, on aura l'occasion de parler d'autres sujets. Mais, en tout cas, au stade du budget primitif, il est proposé de créer une commission d'indemnisation des commerçants qui ont effectivement souffert de travaux pendant quelques mois dans la rue Pouteau, qui était difficilement accessible, et nous allons mettre en place cette commission, qui sera une commission composée d'élus mais également de personnalités extérieures, de membres de la chambre, de la CCI, de la chambre des métiers. Cette commission sera présidée par un magistrat administratif. Nous aurons un représentant de l'Unicom et une délibération sera proposée au conseil municipal au mois d'avril et elle sera instituée à ce moment-là. Et là, dans le cadre du budget, nous inscrivons une somme prévisionnelle mais qui, fondamentalement, évoluera en fonction du résultat des travaux de cette commission.

Je vais passer rapidement l'investissement pour terminer le fonctionnement. Tout ce que j'indique en fonctionnement nous permettra malgré tout, avec les dépenses que j'ai évoquées, nous permettra malgré tout de générer un autofinancement de 7,2 millions d'euros, une épargne de 77 millions d'euros qui nous permettra, remboursement de la dette intégré, de réaliser une épargne nette d'environ 1,6 millions d'euros en 2024. On est sur des augmentations assez sensibles sur certains postes. On réalise néanmoins en prévision, parce que là, c'est vraiment très, très prévisionnel à ce stade, on réalise néanmoins une épargne, une épargne nette qui reste nettement positive. Je passe à la section d'Investissement la section

d'investissement traditionnellement, on commence par évoquer la dette. Je l'évoque très rapidement avant de passer aux opérations d'Investissement le niveau d'emprunt le niveau de dette de la collectivité au 31 décembre 2023 est de 95,8 millions d'euros. Il était de 95, 9 l'année d'avant, il y a eu un petit désendettement entre 2022 et 2023. Lorsqu'on additionne des endettements depuis 2016, c'est 10 millions d'euros de réduction de la dette continue depuis 2017, depuis 2016, pardon, 2024, compte tenu du niveau d'investissement qui va encore être important, on le verra après. Il est proposé à ce stade de rehausser le niveau d'emprunt à 7,6 millions d'euros. C'était 5, cinq et demi l'année dernière. Là, on propose de rehausser à 7,6 millions d'euros et on verra si nous engageons vraiment cet emprunt en fonction de l'avancement des travaux et des recettes que nous percevons. Cela donne un encours, un encours de la dette par habitant en 2000, en 2023, de 2140 € contre 2172 € en 2022, une baisse de l'encours et il y a surtout une baisse qui est très, très sensible et qui est même assez, assez brutale, on va dire à notre bénéfice, c'est la capacité de désendettement de la ville. Compte tenu de l'épargne brute très importante qui a été réalisée en 2023, la capacité de désendettement de la ville passe de 12,5 années à 6,9. On est, c'est très bien. Évidemment, c'est lié à l'épargne importante de 2023. Je ne m'attends pas à ce que, l'exercice 2024, on réalise un niveau d'épargne aussi important qu'on a connu en 2023. On connaîtra forcément un rehaussement de cette capacité de désendettement en 2024. Mais en tout cas, c'est très satisfaisant de l'avoir tombé à moins de cette année, en 2023. Nos dépenses d'investissement, nous allons terminer par l'investissement en 2023, nous avons dépensé un niveau record de 24 millions d'euros, même plus de 24, c'est 24,1 millions d'euros et 23,6 d'opération d'équipement. On a globalement bien consommé les crédits qui avaient été prévus au budget, puisqu'on a un taux de consommation de nos dépenses d'équipement de l'ordre de 85 %. Pour 2024, il est proposé à-peu-près le même niveau d'enveloppe d'investissement puisqu'il sera proposé au budget une enveloppe de 23,8 millions € de dépenses nouvelles en 2023, 23,8 millions €, auxquels s'ajoutent les reports de l'exercice 2023, qui sont de 3,6 et on atteindrait, report compris des dépenses, des dépenses d'investissements dans notre PPI de 27,5 millions €. On est, je le dis depuis longtemps, nous sommes une ville qui investit beaucoup et on peut s'en satisfaire, contrairement à d'autres villes où rien ne se passe. Il se passe des choses, beaucoup de choses. Il y a beaucoup de travaux, pas que de voirie, mais il y a aussi des travaux de livraison d'école il y a des travaux de livraisons de crèche, il y a des travaux de livraison d'équipement culturel, et on est très fier de ça et on est très fier d'avoir ce niveau important d'investissement à Melun, parce que l'investissement c'est aussi l'emploi et ça permet aussi de préserver l'emploi sur le territoire. Pourquoi ? j'insiste parce qu'en 2024, on atteindra 651 € d'investissement par habitant, lorsque la moyenne du département, elle, est à 370 €. On a recours à l'emprunt pas pour fonctionner, mais pour investir. Et l'investissement d'aujourd'hui c'est la modernisation et la transformation de notre ville, et on en est très fier dans le détail. Qu'est-ce que c'est dans le détail, c'est quoi ? C'est en matière d'éducation c'est le premier poste encore : éducation et petite enfance, quasiment 10 millions € sur l'enveloppe de 24 que j'ai évoquée tout à l'heure sur l'enveloppe de 24, quasiment 10 millions € sur la petite enfance et l'éducation les travaux de l'école Decourbe, pour ceux qui passent dans la rue, route de Vaulx, ils voient les travaux en cours. On refait une nouvelle école quasiment. Je crois que l'opération globale Decourbe, 17 millions €, c'est très, très important. Dans les 17 millions €, il y a l'inflation parce que c'est ces 17 millions €. Si l'école Decourbe, on l'avait fait il y a dix ans, ça n'aurait pas coûté 17 millions. Là, ça coûte 17 millions. Comme le cinéma nous coûte. Ce qui nous coûte aujourd'hui aurait coûté moins, il y a cinq ans, 10 millions €. Éducation, enfance, on retrouve le remplacement des huisseries de l'école Pasteur tant attendu, et c'est 625.000 € qui seront engagés cette année. Mais il n'y a pas que l'école Pasteur, on va également faire des travaux d'huissierie et de peinture à l'école Capucin pour quasiment

300.000 €. On a également des travaux sur Simone Veil. On installe un préfabriqué à Beauregard, on réalise des travaux de mise en accessibilité des écoles Capucin, Mézereaux, Pasteur. Le volet scolaire à lui tout seul, c'est 5,5 millions, auquel on ajoute la restauration scolaire, 2 millions €, dans lequel on va retrouver deux sujets importants. Malheureusement, c'est les travaux de réhabilitation du restaurant Montaigu qui a été incendié suite aux émeutes, et on engage 1,5 millions € sur cette opération globale. Et en 2024, c'est 900.000 €. Bonne nouvelle ! Vous l'avez vu, Bonne nouvelle : nous avons acquis le restaurant d'entreprise de l'entreprise Enedis rue Belle Ombre, qui nous permettra, dans les prochaines semaines. A la rentrée, super ! Je suis heureux d'annoncer qu'à la rentrée des vacances de paques pour les élémentaires de l'école Gatelier, et puis après, je ne sais pas comment vous allez affecter les autres élèves dans d'autres écoles, mais en tout cas, les élèves élémentaires de l'école Gatelier pourront fréquenter un restaurant scolaire à proximité de leur école. Et on va commencer par les écoles élémentaires et à la rentrée prochaine, les maternelles rejoindront les élémentaires, puisqu'on a des travaux, notamment de toilettes, qu'il faut rabaisser pour les plus petits. Mais ça, c'est une très, très belle opération dont on est, on est très heureux, et on est surtout heureux pour les habitants qui l'attendaient depuis longtemps, cette cantine. Je pense à la petite enfance. On est toujours un peu, très long, mais ça, ça sera fait pour dans trois semaines. Éducation petite enfance : 10 millions €. Donc, j'ai dit : j'ai parlé de toutes les écoles. Maintenant, si on est sur la petite enfance, 2 millions € sur le volet petite enfance, on va retrouver les travaux des Dauphins, la crèche des dauphins qui fait l'objet d'une requalification profonde, 1,6 millions € de remise aux normes de cette crèche, d'accessibilité etc et bonne nouvelle, il y a plein de bonnes nouvelles, ce soir, nous avons acquis pour 1 million €, nous avons acquis l'ancienne crèche de l'hôpital Marc jaquet à la lisière du parc Faucigny-Lucinge. Et cette crèche, cette crèche de l'Hôpital c'est 1 million € de crédit d'investissement sur le volet petite enfance. Pas certain qu'elles soient ouvertes dès cette année. C'est même, c'est probable, qu'elle ne soit pas ouverte. On parle de 60 berceaux, on va avoir des travaux de remise aux normes, de requalification, etc, on est plutôt sur quelque chose qui ouvrirait l'année prochaine. Mais en tout cas, c'est inscrit en crédit. Cette année, dans le cadre de l'acquisition j'ai fait le plus gros bloc : 10 millions € éducation/enfance. Je vais passer vite sur les autres. Le cadre de vie, globalement, le cadre de vie, ce sont nos opérations de voirie et de travaux d'aménagement c'est 7,5 millions € d'opérations d'aménagement sur le sujet voirie, parce que je sais bien, tous les jours, vous, on vous le dit aussi, on me le dit, c'est quand que vous refaites ma rue, etc. oui, tous, vraiment malheureusement, on ne peut pas tout faire. On le fait progressivement et on le fait aussi à l'aune de tout ce qu'on a à faire. Par ailleurs, et cette année, on engagera un peu plus de 4 millions € sur la requalification de nos voiries, sans compter l'enveloppe d'un peu moins de 700.000 €. On a 1 enveloppe que l'on appelle réfection, c'est de, c'est de la réfection, pas profond. On ne refait pas complètement la voirie, on la répare. 700.000 € de réfection. Mais au global, c'est un peu plus de 4 millions d'euro de voirie. Dans ces travaux de voirie, on a des travaux d'accessibilité, je le dis parce qu'on a l'impression de rien faire en accessibilité, et on est, on a l'impression d'être des cancre, alors que l'on fait selon nos moyens. Je parlais des travaux, juste avant, d'accessibilité de nos écoles, que l'on engage, on en refait encore en voirie. Là, c'est le quai, le quai de l'astrolabe qui va être rendu accessible dès cette année. Vous le pratiquez, le quai astrolabe. Quai où on organise des manifestations, qu'il s'agisse du forum des sports et de la culture, qu'il s'agisse des potiers, diverses manifestations, Il n'est pas accessible, c'est vrai. Et pour et au-delà des événements, pour la marche quotidienne des melunais, la marche ou les personnes en fauteuil, ou même les enfants en poussette. D'ailleurs il est accessible. Alors, je vous rassure, on ne va pas mettre du bitume, on garde les pavés, mais on va remplacer ces pavés, une partie sur une bande, je sais pas trop bien un mètre 50 du

pavé, si, en gros, c'est du pavé lisse qui permet de circuler de manière normale. Ça, c'est 364.000 €, je n'en dis pas plus sur les travaux de voirie. Vous avez le détail dans la note de présentation, s'il y en a une petite quand même, que je le dis : c'est la rue Saint Liesne, le rond-point, Saint Liesne qui n'est pas terminé, parce qu'effectivement les aménagements ont été faits, piste cyclable, les plantations d'arbres etc., mais quand on circule sur la chaussée, ça se voit que la voirie n'a pas encore été faite, elle va être faite cette année. Donc, le rond-point sera terminée. En vélo aussi. Ok sur le cadre de vie, on retrouve également des crédits qui sont engagés sur la transition écologique : 2 millions €, on va retrouver les travaux, on attire énergie énergétique, évidemment, l'hôtel de ville, puisqu'on a encore des crédits sur cette opération. Je le disais tout à l'heure poursuite de plantation d'arbres pour environ 140.000 € de plantation d'arbres en 2024, et lancement de l'étude du parc Faucigny-Lucinge cette année, et aussi la création du verger conservatoire au jardin, inscrite dans nos investissements 2024. Je le dis à ce stade pour pas y revenir après, le budget participatif, je l'avais déjà évoqué, je ne sais pas quand, d'ailleurs ici, qu'il allait revenir à une enveloppe possible, compte tenu de tout ce qu'on a vécu depuis le début du mandat, n'était pas possible de faire les 700.000 € imaginés au départ. On va proposer cette année, comme l'année prochaine, une enveloppe de 150.000 €. Peut-être qu'Emmanuel pourra vous dire la mécanique qui va être mise en œuvre pour organiser ce budget participatif et on flèche, comme je l'avais annoncé, nous flécherons ce budget participatif sur le volet transition écologique en 2024. Les projets éligibles seront des projets au titre de la transition écologique. Dans le domaine culturel, essentiellement le cinéma, la poursuite des travaux de l'espace Saint-Jean et, opération symbolique, nous inscrirons des crédits de 113.000 € pour la rénovation de l'orgue de l'église Notre-Dame, qui est un orgue patrimonial, qui est classé, qui est aujourd'hui en souffrance et qui risque de disparaître des radars s'il n'est pas rénové. Et avec le soutien du Département et de la Région, nous allons engager cette opération dès cette année avec des crédits de 120.000 € en 2024. Sur l'urbanisme et l'aménagement, j'en profite pour fournir des informations, ce n'est pas tant le sujet financier sur l'aménagement 2,2 millions € de crédits sur l'urbanisme et l'aménagement c'est globalement les études, les études liées aux places urbaines, aux places Saint-Jean et plus tard place Chapu. En 2024, c'est 1,2 millions € pour la pour la place Saint-Jean cette année. Au-delà, au-delà de cet argent-là, nous allons faire une acquisition foncière. C'est dans cette enveloppe de 2,2 millions, c'est 230.000 € d'acquisition foncière. Nous allons acquérir dans la rue des Trois moulins, vous savez cette maison qui avait été squattée pendant longtemps, de nombreux mois, voire de nombreuses années, et l'ancien garage Vendrand. Il y avait une maison, puis un ancien garage, qui a été récemment incendiée, je ne sais pas si vous visualisez bien. Nous allons racheter l'ensemble pour 230.000 €, avec pour ambition de tout raser et de donner un accès sur l'Almont et d'en faire un espace, un espace ouvert et vert pour les habitants, avec éventuellement des jeux, des jeux d'enfants des bancs qui seront le long de l'Almont. L'acquisition se fait cette année, l'opération en tant que telle, à mon avis, le temps que ça se démolit, ça ne sera pas cette année, mais en tout cas, l'acquisition elle, se réalise cette année. Et j'en termine sur le détail des opérations d'Investissement sur la sécurité. Vous connaissez l'opération c'est l'acquisition des locaux de la gare. Mais globalement, sur la sécurité, c'est 1,1 million € d'investissement ça n'est pas que l'acquisition des locaux de la gare, il n'y a pas que ça, un peu plus d'un million €, acquisition des locaux, travaux, puisque les locaux, d'ailleurs on les a acquis sur le budget d'avant c'était 2023. L'acquisition, c'était budget d'avant mais on engage deux cents mille euros pour les travaux qui vont débiter bientôt, on finalise avec le liquidateur, pour mettre fin au bail de l'ancien exploitant. On s'est mis d'accord sur un montant de transaction. On récupère, on récupère l'usage, on engage 200.000 € de travaux pour cette antenne, on remet à jour notre serveur pour notre centre de supervision et les caméras. Nous allons acquérir, comment on l'avait annoncé, nous allons

acquérir un logiciel de vidéo verbalisation. Je veux rassurer les Melunaises et Melunais qui nous entendent : il ne s'agit pas d'aller faire la chasse aux FPS, c'est pas l'objet c'est pas des petites voitures qui vont tourner dans la ville et puis verbaliser les voitures qui ne payent pas. Non, ici, la vidéo verbalisation, son objectif, c'est de verbaliser le stationnement gênant ou dangereux qu'on constate assez régulièrement dans la ville et qui, parfois, peut même congestionner la ville. Lorsque l'on a, je l'ai déjà dit, lorsqu'on a des camions qui sont en livraison, qui bloquent complètement une voie alors que la place de livraison est libre à cinq mètres, ça, c'est un comportement qui est vidéo verbalisable, sans parler des personnes qui montent directement se garer sur un trottoir en empêchant totalement la circulation. La vidéo verbalisation, c'est pour ça, ce n'est pas pour embêter les melunais. Et par ailleurs, on va procéder au remplacement et au déploiement de nouvelles caméras, c'est 400.000 € pour des remplacements ou déploiement de nouvelles caméras.

J'en termine avec l'économique sur le volet économique, on poursuit évidemment les crédits, les investissements qu'on engage sur leur rénovation de façade et de vitrine de nos commerçants. On engage encore des crédits, c'est 150.000 € cette année et on aura, inscrit en 2023, 145.000 €. Pour commencer, on va dire, on aura cette année la création de notre foncière, puisque nous allons dans les prochaines semaines, entrer en phase de faisabilité et la phase de concrétisation, qui sera plutôt au mois de septembre. Elle sera en tout cas créée, cette foncière dès cette année. Et je vous rappelle, l'outil de cette foncière, c'est nous permettre de nous aider à maîtriser davantage le foncier en nous adjoignant des partenaires privés, notamment des investisseurs, qui viendraient participer avec nous au capital de cette foncière. Écoutez, globalement, pour les recettes, les dépenses, les recettes de fonctionnement, très, très vite, les subventions globales attendues en 2024 s'élèvent à 7,3 millions €. Globalement, les participations de nos différents partenaires, l'État la région, l'anru, le département et la CAF, tout ça, 7 millions € global de subventions. Pour le reste, nous financerons, nous financerons nos investissements avec le résultat de l'exercice 2023 que j'ai évoqué tout à l'heure le résultat de la section de fonctionnement, qui est de plus de 5 millions €. On va également le financer avec l'autofinancement qui sera généré en 2024 et en recourant à l'emprunt comme je l'indiquais tout à l'heure pour 7,6 millions €. Et j'en ai terminé. Ce que je peux dire en conclusion, c'est que le budget qui va vous être présenté en débat et qui vous sera présenté dans les prochaines semaines, reflète ni plus ni moins que les engagements que l'on a pris, que j'ai pris devant les melunais, sur les volets prioritaires que j'ai évoqués, de cohésion et de solidarité, vous l'avez constaté, vraiment un effort très considérable en la matière, sur le volet sécurité également, et sur les piliers, les autres piliers, qui sont également prioritaires que sont l'attractivité et la jeunesse, et ce renforcement des crédits pour répondre à ces priorités, à ces quatre piliers, il est aussi permis, parce qu'on a une situation n'en déplaise aux critiqueurs de toujours. On a une situation financière qui est, qui est saine, elle n'est pas, ce n'est pas la joie, on n'est pas, à Issy-les-Moulineaux, ou dans une commune, ou à Neuilly, ou à la défense. Évidemment, évidemment, on n'est pas une commune riche, ça se saurait, sinon on est une commune populaire, qui a, qui est un niveau de produits, de recette fiscale moins que la moyenne. Néanmoins, au global, on a quand même des recettes qui sont, qui sont, qui se tiennent, et on arrive à maintenir une situation financière dans notre ville qui est saine, qui nous permet d'investir ça sera mon mot de la fin : 26 millions €, 670 € par habitant, contre 370 € dans les autres villes du département. Merci de votre attention. J'étais très long. Désolé. Une fois n'est pas coutume, on va commencer par la droite, oui, ou par la gauche, par la gauche, mais par la droite, enfin, quoi que Michael Guion, je sais pas trop, Michael, par la droite, Philippe Martin et Michael Guion après coup.

Monsieur Martin : Oui, monsieur le Maire, c'est votre, c'est votre premier rapport

d'orientation budgétaire. En tant que maire, j'ai essayé de pister les éventuelles ruptures d'avec les précédents et je n'en ai pu trouver, si ce n'est pas du tout. Ce qui prouve que vous, finalement, vous vous inscrivez pleinement dans la continuité de votre prédécesseur, sans réelle volonté ou marge de manœuvre d'imposer une trajectoire différente. Vous listez vos priorités à partir de la page dix, c'est-à-dire d'abord la sécurité, puis le renforcement, vous l'avez dit, de la cohésion et la solidarité, l'éducation évidemment, et puis l'attractivité de Melun par le biais de la transition écologique, la transformation de la ville via les grands travaux et le soutien au commerce. Ce qui me frappe d'abord dans ce document qui est le vôtre, ce sont vos écrits, c'est qu'à l'inverse des années précédentes, vous, vous ne citez pas non systématiquement la culture comme une priorité absolue. Celle-ci n'est plus du tout mentionnée dans les orientations prioritaires de la ville. D'une certaine façon, je vous remercie de cette note au moins conforme à ce qui s'est réellement passé en matière culturelle depuis le mandat de monsieur Vogel. C'est honnête, mais c'est regrettable. La culture est un des parents pauvres de votre politique municipale, avec le port, si on exclut les coûts engagés et qui ont explosé concernant la construction du nouveau cinéma pour des raisons déjà exposées. Pour le reste, on a le malheur de constater que les dépenses engagées se concentrent sur des dispositifs gadgets, alors que les dépenses nécessaires sont aux abonnés absents. D'ailleurs à ce titre, le Melun Mag hors-série, vous, c'est vrai que Melun Mag c'est mon journal préféré. Puis là, c'est vraiment un numéro exceptionnel. Et même la faculté de faciliter le transit, surtout pour la page culture, ça va vraiment dans le sens de ce que je vous dis pour dresser un bilan des trois ans. Vous nous parlez de votre nombre de poches culturelles, lumen qui n'attire quasi personne. Vous évoquez votre obsession pour le mur, avec vos statues en cagette et vos fresques souvent ratées, comme celle de pasteur, tout convenu en commission culture. Vous nous annoncez de nouveau, pardon, votre soutien, aux affolantes, bien que ce soit un événement qui relève davantage de l'animation que de la culture, et vous allez même jusqu'à y inscrire votre carte de Melun à colorier, distribuée aux enfants, c'est-à-dire quand même que vous n'avez pas grand-chose de dense à présenter en matière culturelle pour une ville préfecture d'île de France. En aparté, je voulais vous signaler quand même que dans ce bilan, vous invisibilisez beaucoup le travail des agents. Je trouve ça assez méprisant à leur endroit, eux qui essaient de donner quand même un minimum de corps à la chose culturelle avec les maigres moyens dont ils disposent. Le travail du conservatoire est à peine évoqué. Rien sur les expositions organisées à l'espace Saint-Jean, rien sur les spectacles à l'escale, rien sur le musée, rien sur la médiathèque, rien non plus, sur l'organisation publique de spectacles vivants. On comprend donc que cette trajectoire qui nous emmène culturellement vers le fond va perdurer. On est depuis des années sans Dac, sans directeur des affaires culturelles, et ça n'a pas l'air de vous préoccuper plus que ça. La programmation publique de spectacle vivant dispose de notations qui sont quand même proche du néant et qui ne permettent pas d'avoir une politique ambitieuse dans la matière. Vous préférez fortement subventionner une association pour organiser un festival, un peu pour tout et sans colonne vertébrale. Vous appelez ça un festival évolutif, plutôt que de confier cela à des agents culturels compétents qui se retrouvent, eux, à organiser, par exemple, des carrés de l'amour c'est véridique. On a bien compris qu'on se dirige de nouveau que vers une année difficile, pas du tout au niveau de ce qu'on peut attendre d'une ville préfecture sur un bassin de population proche de 140.000 habitants. Je n'aurai qu'une question sur un point très précis. Dans l'autre domaine culturel, concernant la page huit du PPI dépenses d'Investissement il est inscrit un coup de 17.511 €. Pardon, pour la statue l'homme au lacet, je suis très surpris. Quand on avait voté, il y a tout juste un an, une convention d'objectifs avec le propriétaire, c'était monsieur Duchêne qui présentait, en remerciant monsieur Ravaudet, qui, visiblement, avait l'air de connaître le propriétaire, pour la mise à disposition gratuite de cette statue jusqu'en juin 2026 devant le

musée d'art d'histoire on n'a jamais eu a priori, on n'a jamais eu la mise à disposition de cette statue et maintenant, on imagine visiblement l'acquérir pour 17.511 €. Est-ce que vous pouvez simplement nous expliquer ce revirement de situation ? Comment justifiez-vous cette dépense ?

Dans un autre registre, je voulais à l'inverse vous faire part d'éléments positifs sur les sujets divers et variés, le fait que vous inscrivez la sécurité comme une priorité absolue, et c'est conforme à ce que l'on se fait au sein de notre groupe, puisque c'est une vraie préoccupation dans notre ville. Votre première mesure, effectivement d'annoncer l'ouverture d'un poste de police à la gare. C'est parfait. On avait cette mesure dans notre programme et on a régulièrement insisté, ici, même depuis quatre ans, pour que ça se fasse. C'est parfait, à condition que ça s'accompagne mécaniquement de recrutement de policiers municipaux et qu'on ait réellement l'impression d'une présence policière à la gare. Je crois que c'est quand même, c'est là que vous avez en-tête, vous également, revenir, puisqu'on parle de sécurité, sur les arrêtés qui visent à interdire la vente d'alcool à emporter le soir après 21 heures. Je vous invite à continuer vos efforts pour les faire respecter, intensifier vos relations avec la préfecture pour procéder éventuellement à des fermetures administratives si nécessaire. Vous savez, ces ventes d'alcool à emporter alimente le plus souvent des regroupements de personnes qui s'alcoolisent sur la voie publique, qui produisent des désordres, pour rester poli. Le désordre, parfois pire... ça marche mieux ? C'est bon. Et finissent par décourager d'ailleurs beaucoup de monde de sortir le soir dans notre centre-ville. Enfin sur la sécurité, on note, et c'est très bien, de manière accrue, j'ai l'impression, des rondes policières la nuit pour faire respecter les horaires de fermeture des établissements. Je vous ferais juste la remarque, dans ce cadre-là, qu'il est indispensable de viser l'équité de traitement entre les commerçants et ainsi, de temps en temps, de mener les mêmes rondes Place Jacques Amyot, par exemple. Autre sujet, la transition écologique. À titre personnel, je vous en avais déjà fait la remarque ici, je trouve que vous êtes inscrit dans une vraie démarche de plantation d'arbres. Bon effectivement, je pense que mon collègue vous parle certainement des arbres qui sont coupés. Enfin globalement, vous avez quand même une vraie démarche de plantation d'arbres en parallèle, assez massive, et c'est tout à fait remarquable, même si la transition écologique ne peut pas se limiter à cela. Dans tous les cas, c'est effectif et au-delà de l'aspect écologique, c'est aussi un facteur d'embellissement de notre ville, tout simplement. C'est un élément qui n'est pas négligeable. En fin de compte, on a la chance quand même de vivre dans une ville où on se rend compte que les possibilités de plantation sont énormes, avec pas mal d'espaces libres, etc. donc je vous encourage à poursuivre dans cette direction. Et puis, un tout petit sujet pour finir, puisque vous évoquez le dynamisme commercial, je voulais revenir sur les droits de terrasse. Vous avez mis deux ans à me fournir le listing des droits de terrasse par établissement et vous le savez, sur le sujet, c'est la totale anarchie. Certains ont une terrasse, mais ils ne paient rien. Certains paient pour trois mois mais occupent une terrasse pendant six mois. D'autres paient une terrasse à l'année mais ne devraient pas. Bref, c'est visiblement à la tête du commerçant un peu. Et pour mettre fin à ce manque d'équité et puisque vous déclarez régulièrement que l'aide aux commerçants est une de vos priorités, je vous propose de vous débarrasser du problème, en quelque sorte, en exonérant les commerçants du droit de terrasse. Si ma mémoire est bonne, je crois qu'il s'agit pour la mairie d'une collecte d'à peu près 30 000€ par an, dans les comptes publics ce n'est pas une somme énorme, mais pour eux, ce serait un vrai geste. Merci.

Monsieur Mebarek : Merci, monsieur Martin. Alors, on ne va pas forcément répondre à tout. Moi, je vais répondre. Après, je passerai la parole à Mathieu sur le sujet de la culture. C'est vrai que c'est votre sujet de prédilection. Vous ne me décevez pas. Bon, c'est excessif, je

pense, les moyens qu'on engage sur la culture...alors dans la note de présentation, effectivement on ne peut pas tout indiquer comme priorités, parce qu'après ça n'a plus de sens, tout est priorité et finalement, on perd le message. Donc il faut effectivement faire des choix lexicaux et quand je dis « une chose est prioritaire », je renforce très fortement les moyens sur ces sujets-là. Je parle de la sécurité, 30 %, de la solidarité, etc. Et la culture, ce n'est pas parce que la culture n'est pas montée dans les quatre piliers prioritaires que la culture est le parent pauvre du budget municipal. En matière de fonctionnement, c'est l'un des plus gros, à mon avis, c'est sans doute l'un des plus gros, avec l'éducation, c'est l'un des plus gros budgets de fonctionnement de la ville, avec tous les équipements culturels que l'on a, ça génère de la dépense générale et des dépenses personnelles importantes. En matière d'investissement aussi, on ne peut pas dire qu'on investit pas sur la culture et à votre grand regret, on investit même trop sur le cinéma, mais on investit, voilà. Le sujet culture est un enjeu important pour nous parce que c'est aussi un élément de cohésion aussi, la culture. Les Affolantes, c'est un élément de cohésion. Alors vous dites que c'est de l'événementiel, c'est du culturo-événementiel, on peut dire ça comme ça, parce que quand on fait du théâtre de rue, du spectacle vivant en ville, c'est de la culture. Quand on a un artiste qui se produit sur une scène, il chante, c'est la culture, qui prend une forme événementielle parce que ça s'intègre dans un contexte festif global. Mais, je ne l'ai pas cité dans mon exposé, mais effectivement, on reconduira cette année la subvention qu'on avait accordé l'année dernière déjà, aux Affolantes, parce que je considère que c'est de la cohésion. Quand, en 2023, les Affolantes ont étendu leur champ d'intervention, en termes de semaines on est passé du mercredi au dimanche, et qu'on a étendu le champ géographique dans les quartiers, dans les écoles, et qu'on voit les familles assister à un spectacle à l'Almont avec le même spectacle vivant qu'on retrouve quelques heures plus tard Place Praslin, et qu'après Place Praslin, on va retrouver des personnes qui étaient à l'Almont ré-assister à nouveau, c'est ça la cohésion. Et je pense que c'est important de continuer à faire vivre ce type d'événements dans notre ville et d'aider les associations, quelles qu'elles soient, à faire ces événements...alors les Affolantes ou d'autres. La fête du Brie, c'est de la cohésion. On peut aimer ou pas le fromage, mais quand on est en ville, qu'on s promène en famille et qu'on vient profiter des produits ou des animations, c'est de la cohésion. Je ne sais pas pourquoi je parle de ça, mais en tout cas, on parlait de la culture, mais ça m'a fait dériver. Je vais laisser après Mathieu, compléter. Moi, je vais revenir sur les deux ou trois sujets. Les fermetures. Oui, oui, oui, c'est encore une prise. Dans la priorité « sécurité », à l'intérieur de la priorité « sécurité », il y a plusieurs priorités à l'intérieur et parmi l'une des premières, il y a l'enjeu des épiceries qui ferment tardivement, qui vendent de l'alcool à emporter et qui créent des nuisances pour les riverains. Ça fait partie aussi des priorités qui ont été assignées au Directeur de la Police. D'ailleurs je dirais quelque chose en fin de conseil, j'aurais pu le dire en exposé, sur la police, sur les ressources humaines. Donc oui, on va renforcer nos patrouilles en lien avec la Police Nationale, en lien avec la préfecture. Nous travaillons, je ne sais pas si Eliana veut en dire deux mots, nous travaillons avec la préfecture sur la rédaction d'un arrêté préfectoral qui contraindrait les ouvertures de ces commerces tard le soir, si tu veux en dire deux mots Eliana, peut-être ?

Madame Valente : On a rencontré le Cabinet du Préfet sur cette problématique, pour pouvoir avoir forcément le soutien de la préfecture, parce qu'on ne peut pas partir tout seul sur ce sujet, parce qu'un arrêté municipal n'aurait pas de valeur et risquerait forcément d'être retoqué. On a aujourd'hui le soutien total de la préfecture pour pouvoir mener des actions contre ces épiceries, puisque l'enjeu, il est sécuritaire avant tout. On a forcément des rixes, on le sait, tout le monde le sait, sur la Place Praslin, qui sont dues à des comportements de personnes qui sont fortement alcoolisées. Il n'y a pas que sur la Place Praslin, mais c'est vrai

que ces dernières semaines, on peut constater une recrudescence de faits, sur cette place. Donc avec l'appui de la préfecture, l'arrêté préfectoral est en cours de rédaction. Dans un premier temps, ce sera cet arrêté-là qui va nous permettre, avec le soutien de la Police Nationale, de pouvoir constater les fermetures au-delà de ces 22 heures, pour pouvoir, avec nos rapports, plus ceux de la Police Nationale, voire de la Police Intercommunale, de pouvoir demander des fermetures administratives par le Préfet. Au-delà de cette problématique des commerces qui ferment beaucoup trop tardivement, on se saisit également de tout ce qui est, forcément, les commerces qui, finalement, ne s'installent que pour vendre de l'alcool parce que, finalement, on parle de commerce alimentaire mais la seule chose qui les intéresse, c'est forcément, c'est la vente d'alcool puisque c'est beaucoup plus lucratif pour eux que de vendre trois cacahuètes. Donc, sur ce sujet-là, on a également, on a reçu cette semaine la délégation du préfet sur tout ce qui était licence d'alcool, on est parti sur plusieurs pistes nous permettant de voir un petit peu un côté positif et un appui de la préfecture, et on va également partir sur des fermetures administratives par le maire. C'est ce qu'on a jamais fait sur Melun, ce que d'autres collectivités ont pu faire, notamment à Nemours, pour ne pas les citer, des fermetures administratives par le maire et non par le préfet. Donc, aujourd'hui, aujourd'hui même, on a fait une action groupée avec divers services de la ville, puisque j'ai décidé un peu de décloisonner certains services qui vont travailler de façon plus collective pour se saisir de ce sujet. Et donc on permet, avec le service Hygiène et Prévention, avec le service Commerce et avec nos forces de police, de pouvoir faire des actions très ciblées, on va pouvoir faire des rapports et grâce à ces rapports-là, on va pouvoir faire des fermetures au plus vite sur Melun. Et c'est vraiment aujourd'hui ma priorité, à la demande du maire.

Monsieur Mebarek : Merci Eliana. Mathieu, vous avez évoqué les terrasses. Les grands esprits se rencontrent, Monsieur Martin, et vous m'avez spoilé en fait, j'aurais dû le dire. Effectivement, je propose, dans le cadre du budget 2024, je propose de ne pas percevoir de droits de terrasse sur toute l'année 2024 pour les commerçants de notre ville, pour les aider. C'est une forme de soutien également aux difficultés qu'ils peuvent traverser de manière générale. Ce n'est pas forcément liés aux travaux, c'est des difficultés économiques au sens large, et ils l'apprennent, pour ceux qui nous regardent, ils l'apprennent maintenant, parce que ça n'a pas encore été dit. Mais on a eu une réunion il y a quelques jours avec les services, où on a travaillé sur la charte et la réglementation des terrasses, vraiment, on va remettre à plat toutes les choses. Le service Commerce a adressé en janvier, ou même fin d'année je crois, à l'ensemble des commerçants de la ville, tous les commerçants en fait, un questionnaire en les sollicitant, leurs besoins en matière de droits de terrasse, en matière d'occupation du domaine public... vous savez, il suffit de mettre un petit... comment ça s'appelle... un chevalet sur le trottoir et il faut une autorisation. Donc m'ensemble des commerçants ont reçu un document assez précis où on leur demande de remonter et donc de déclarer, parce qu'on a des commerçants aujourd'hui qui occupent le domaine public sans déclaration, y compris des terrasses. Dans la ville, aujourd'hui, on a des commerçants, restaurants, cafetiers ou que sais-je qui peuvent exploiter sans en informer. L'ensemble des commerçants ont été avisés en leur demandant de remonter leurs attentes, leurs besoins et en fonction de cela, on va fixer, il y a une barémisation, etc. et on fixera les droits de terrasse en conséquence. Néanmoins, pour l'année 2024, j'avais effectivement pris la décision de ne pas titrer de droits de terrasse pour l'ensemble des commerçants de la ville en 2024, puis on verra l'année prochaine. Et concernant les terrasses, j'organise une réunion prochainement. La date n'a pas été calée encore, sur le sujet de la Place Jacques Amyot en particulier, où je réunis l'ensemble des commerçants de la place pour préparer la saison, comme on dit. Ça fait bien de dire « préparer la saison », c'est ce que je disais aux services, on se croirait à Cannes, sur la côte, on a préparé

la saison.

Monsieur Martin : On vient à cette réunion ou pas ?

Monsieur Mebarek : Les élus ? Non, mais c'est avec le maire. C'est le maire, l' élu au commerce, et puis les commerçants, je ne vais pas faire la grand-messe, ce n'est pas l'objet. Mathieu, peut-être, sur la culture ?

Monsieur Duchesne : Sur la forme ou sur le fond ?

Monsieur Mebarek : Comme tu veux.

Monsieur Duchesne : Moi, j'hésite à répondre. J'hésite à répondre, puisque c'est un copier-coller en fait de toutes les déclarations que vous avez déjà pu faire à chaque Conseil Municipal depuis le début du mandat. Sitôt élus, on était déjà au pilori. Je pense que vous prenez beaucoup de plaisir à écrire le soir dans votre chambre, la veille de Conseil Municipal, en se disant « je vais lui envoyer tel pic, je vais lui envoyer tel pic », on se marre bien. N'empêche que c'est de plus en plus répétitif, de plus en plus lancinant, limite de plus en plus vulgaire. Et la vulgarité n'est pas bonne conseillère, je pense que vous n'avez rien à gagner à flirter de ce côté-ci en matière d'humour et à Melun, on a beaucoup d'humour, vous êtes capable de mieux, je pense. Le bilan, sur le fond, celui que nous avons distribué dans les boîtes aux lettres aux melunais, il fait état, sur deux pages, pour le patrimoine et pour la culture, de tout ce qu'on a entrepris, et on a entrepris beaucoup de choses, alors on ne peut pas plaire à tout le monde et, à l'évidence nous n'avons pas les mêmes goûts sur tout, en matière notamment d'œuvres picturales. Mais nous n'avons pas fait que des sculptures et que des œuvres d'art qui ont été installées en ville. En matière patrimoniale, on a travaillé quand même sur l'Hôtel de ville, qui a été, qui est sur le point d'être terminé, qui avance bien, et c'est un travail de qualité, on ne peut pas dire le contraire. On a travaillé sur l'église Saint-Aspais, sur la collégiale, on travaille sur l'orgue, on travaille aussi sur le Prieuré Saint-Sauveur et on entame un travail de qualité, en l'occurrence. En terme de culture, on travaille sur le cinéma et Monsieur le Maire vous le disait à l'instant, vous nous reprochez de mettre trop d'argent dans un projet, que, en off, vous dites « ça va être un beau projet, mais il coûte trop cher ». Bien, dont acte. En fait, vous en revenez toujours à la qualité, vous faites des jeux de mots et vous essayez de tourner en dérision et de caricaturer notre action en matière culturelle mais il n'empêche qu'on est productif et en tout cas, les melunais qu'on croise les uns et les autres régulièrement, ils n'y sont pas insensibles. Ça peut vous faire rire le soir dans votre chambre, quand vous rédigez vos chroniques ou quand vous écrivez le nez sur votre téléphone portable, sur vos blogs. Mais il n'empêche que la vérité, elle est ailleurs. On est productif, on écrit, on travaille. Et voilà, je n'ai rien à ajouter.

Monsieur Mebarek : Merci Mathieu. Oui, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Est-ce que je peux quand même avoir une réponse sur la statue de « l'Homme aux lacets » qui faisait l'objet d'une convention de...

Monsieur Mebarek : Oui, oui, évidemment.

Monsieur Martin : ... parce que c'est quand même la seule question que j'ai posée.

Monsieur Mebarek : Oui, oui, tout à fait. En fait cette question, Monsieur Martin, a été noyée

dans tout le positif que vous avez dit. Moi, j'avais oublié.

Monsieur Ravaudet : En ce qui concerne le statut de « l'Homme aux lacets », cette statue appartient à une association, enfin à la propriétaire, mais elle est gérée par une association. Une convention a été signée ici, en mairie, avec cette association. Il s'avère que, peu de temps après, cette association a été dissoute dans sa composition, non pas dans son nom, mais l'intégralité des personnes qui composaient cette association a été dissoute. Aujourd'hui, cette association reprend vie, elle a été reconstituée et donc une nouvelle convention va être signée dans les termes strictement identiques à ceux qui existaient avant, dans les mêmes termes dans la durée, dans la gratuité. Il y a juste un retard qui a été pris parce qu'on est pas maître des associations qui finissent par, pour des raisons qui leur sont propres, des désaccords, qui ont fait que l'association a périclité et donc on n'avait plus d'autre convention. Les choses rentrent dans l'ordre.

Monsieur Mebarek : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : D'accord très bien, alors ce que vous me dites, très bien, mais pourquoi on a une ligne à 17 511 euros concernant cette statue ? Si c'est gratuit ?

Monsieur Mebarek : Ce n'est pas les travaux de VRD ça ? Pour créer un socle, la sécuriser, la fixer.

Monsieur Ravaudet : Je précise que, effectivement, la statue est totalement gratuite. Par contre, pour exposer cette statue sur les bords de Seine, il y a un socle qui a été créé, mais ce socle sera universel à toutes les statues qui se suivront les unes après les autres, c'est-à-dire que c'est un support universel pour pouvoir recevoir des statuts au fur à mesure que la Ville bénéficiera de prêts ou de dons de statues. Donc ce n'est pas lié à la statue de l'Homme aux Lacets, c'est le support qui permettra de recevoir des statuts à la Ville de Melun.

Monsieur Mebarek : Ok, avant de passer la parole à Michaël Guion, je vais répondre à un point, Philippe Martin, en réponse, c'est plutôt une réaction. Quand vous évoquez le mépris que l'on avait pour les agents, alors vous citez en particulier les agents de la culture, du conservatoire et de l'Astrolabe qui font un super travail, je ne peux pas vous laisser dire ça. On ne peut pas...alors vous le disiez, en évoquant le magazine, c'est que, dans le magazine, c'est ça. Mais on ne peut pas conclure de ce que l'agent n'est pas cité dans le magazine, un mépris des élus et du maire, ou des élus en tout cas, à l'encontre des agents. On ne peut pas dire ça, parce que, franchement, on est très, très fiers de nos agents municipaux, quels que soient les services. Il y a un dialogue social assez apaisé, même très apaisé dans notre ville. Il n'y a pas du conflit constamment et on est, et moi, à titre personnel, je suis très attaché aux agents et quand je les croise ici, dans la rue, je m'arrête tout le temps leur parler et échanger avec eux, trois mots. Donc on ne les méprise pas, vraiment. Allez-y.

Monsieur Martin : Merci. C'est bien de ne pas les mépriser, mais il faut quand même admettre quand même, en matière culturelle, en général, ce qui est quand même mis en avant le plus, c'est quand même des choses qui sont sous-traitées par des associations, comme ce festival pour les Affolantes, des dispositifs qui consistent à faire venir un artiste, etc. ou à acheter une œuvre d'art, donc c'est un peu externe. C'est quand même des dispositifs qui sont externes aux agents de la Ville et finalement, le travail de ces agents, lui, est quand même rarement mis en lumière.

Monsieur Mebarek : Bon, on ne va pas insister, mais on met en avant tout ce que l'action culturelle fait quand même hein. On a créé un site internet totalement dédié aux... « Sortir à Melun », totalement dédié à ce que propose le service culturel en matière de spectacles et de sorties. Dans nos supports de communication, sur le site de la Ville ou ailleurs, on communique quand même, on est pas complètement maso pour ne pas communiquer sur les bonnes choses que l'on fait à Melun, quand même. On ne peut pas faire communiquer que sur du pas bien... comme les arbres, par exemple. Alors, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Merci. Alors, sur la situation 2023, vous avez été long, effectivement, et peut-être complet, et je voulais d'abord remercier les services pour aussi les documents qui sont complets et qui nous permettent de bien appréhender ce débat d'orientation budgétaire. Sur la situation 2023, vous avez répété de nombreuses fois, on ne les compte plus, et c'est tous les ans comme ça, que la situation financière est saine. Vous oubliez sans doute, quand vous dites cela, qu'il y a beaucoup de retard pris dans l'accessibilité des ...(inaudible)... trottoirs, par exemple. C'est mieux, là ? Il y a du retard pris dans la réfection des voiries, hein, je pourrais citer la rue Aristide Briand, la côte Saint- Liesne, j'en passe, le manque de places en centre de loisirs, la sur-occupation des gymnases et des occupants sportifs en général, et je ne dirais pas donc que la situation est « saine ». Alors sur le plan financier, et c'est pour ça qu'à chaque fois, vous dites que la situation est saine, c'est un raccourci assez rapide, vous avez, en 2023, une amélioration de la C.A.F, de la capacité d'autofinancement, qui est de 5 millions d'euros. Mais en fait, cette augmentation, elle est due, très majoritairement, au filet de sécurité de l'Etat pour 3 millions d'euros, à l'augmentation des bases des impôts, quand même + 3,9 %, et à 1 million d'euros, qui viennent un petit peu de presque nulle part, d'un million d'euros pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires que, évidemment, vous ne retrouverez pas l'année prochaine, puisque, à mon avis, c'était une erreur de l'Etat. Vous avez aussi une petite augmentation de la participation des usagers. Donc la situation financière, je ne dirais pas qu'elle est saine. En plus, l'Etat confirme ce diagnostic que je fais, car, et vous, vous parlez de « dynamique » dans la dotation de solidarité urbaine, « dynamique », c'est un peu gros...Alors, je vous ai laissé parler longuement. Vous avez parlé de dynamique sur la DSU, vous l'avez dit. Et cette dynamique en fait, c'est parce que l'Etat vous donne plus de sous parce que la ville s'appauvrit. Le rang de la ville de Melun dans la DSU, dans les villes bénéficiaires, est passé du rang 116 en 2022 au rang 107, c'est-à-dire que la première ville, c'est la plus pauvre, donc on s'appauvrit, on tend vers la place de n°1, ce n'est pas une situation saine et ce n'est pas une dynamique pour moi, c'est le contraire. En plus, vous augmentez assez facilement les recettes grâce à la base de la taxe foncière, qui augmente comme les autres impôts, et vous augmentez la recette aussi par le nombre d'habitants mais vous oubliez, comme je l'ai dit tout à l'heure, tous les services publics qui vont avec et que vous n'arrivez pas à financer, malgré les 24 millions d'euros d'investissement. Au niveau des charges de personnel, vous avez dit que vous avez augmenté ces charges en 2023 de trois vagues : une de 6%, notamment pour les embauches, on a eu 25 embauches de TP, d'équivalents temps plein et beaucoup d'augmentation des autres charges. C'était avant d'adhérer SDESM. D'ailleurs on vous l'avait fortement dit, tous les ans, vous n'y croyiez pas, vous avez fini par le faire, on fera des économies en 2024. Et là c'est l'Etat qui vous a fait un filet de sécurité, c'est heureux pour vous, mais ce n'est pas la gestion financière de la ville qui a permis que la situation de 2023 permette cette augmentation d'autofinancement. Au niveau des embauches, alors vous l'avez dit vous-même, vous l'avez avoué, qu'il n'y a pas eu d'embauches dans le pôle Aménagement, c'est-à-dire les travaux. Et pourtant, des travaux, il y en a eu à Melun en 2023, il y en a encore en 2024, évidemment, et ça s'est vu qu'il n'y a pas eu d'embauches, parce que quand on voit comment ont été gérés, pour le coup, le chantier, les

chantiers, je vous parle de Pouteau, de Saint-Ambroise, de la place Saint-Jean, on voit bien qu'il n'y a pas eu d'embauches. Je ne blâme pas les agents pour cela, je pense qu'ils étaient complètement débordés et que ça manque vraiment de gestion des chantiers au niveau de la ville de Melun. Comment on peut laisser faire des entreprises qui font les chantiers, s'arrêter pendant trois semaines, un mois, voire deux mois, en laissant des trous sur des places de stationnement qui sont utiles toute l'année aux habitants, aux commerçants, etc. ? Comment on peut laisser faire ces entreprises, ces oublis, comment on ne peut pas avoir une gestion de chantier au jour le jour, qui permette d'appeler régulièrement les entreprises pour leur dire : « là il faut faire quelque chose, vous ne pouvez pas laisser ce trou en attente autant de temps ». Vous ne pouvez pas laisser les entreprises gérer le calendrier des travaux comme il leur semble. Il ne faut pas que vous oubliiez Monsieur Mebarek, qu'il y a des habitants, des commerçants, des gens qui vivent cette ville au quotidien. Et là, il va falloir, je pense, si vous continuez cette masse de travaux, penser à embaucher et à faire en sorte qu'il y ait un suivi de chantier au jour le jour. Je pense que c'est quelque chose de très, très important. Sur les perspectives 2024, vous l'avez dit, il y a un certain nombre de priorités. Je ne reviendrai pas sur la sécurité, mon collègue l'a fait, je pense que Ségolène le fera aussi. Je voudrais revenir sur l'attractivité qui est une de vos priorités aussi, nous avons la même, mais nous, on ne se contenterait pas d'effets d'annonce. Je vais prendre deux exemples sur l'attractivité de la Ville où on observe des effets d'annonce. Premier exemple : la délégation Indigo. Vous l'avez dit en réunion publique pour le coup, sur la place Saint-Jean, vous avez dit que la délégation Indigo, allait se terminer au 31 décembre 2025, très bien, et que vous allez mettre en place une concertation en vue d'une éventuelle remunicipalisation des parkings ou en vue d'une nouvelle délégation. Mais très vite après, vous avez envisagé de mettre à la charge d'une nouvelle délégation, donc on sait un petit peu votre choix, l'implantation d'un nouveau parking sur le parking Lebarbier, avec deux niveaux en sous-sol, sous réserve, bien sûr, de faisabilité technique, et ce qui ferait 250 ou 300 places de stationnement. Et ensuite, vous restituerez éventuellement tout ou partie, c'est ce que vous avez dit, le parking Lebarbier aux usagers, sous-forme de parc urbain, par exemple. Je me demande pourquoi vous n'avez pas, dans le cadre de la réfection de la place Saint-Jean ça fait un moment qu'elle est complètement inutilisable et qu'elle est en travaux, pourquoi vous n'avez pas envisagé de faire un parking, un ou deux niveaux sous la place Saint-Jean ? Ça aurait été, peut-être, utile. Mais peut-être que la situation n'est pas aussi saine que vous le dites et que vous ne pouvez pas le faire, notamment parce que le parking Lebarbier, ce serait dommage de faire des gros travaux, de faire deux couches dessus et se rendre compte, avant de commencer les travaux, qu'on ne peut pas les faire parce que c'est trop cher et qu'au final, on se retrouve, vous le savez bien, avec un immeuble au-dessus de Lebarbier, ce que vous aviez prévu lors d'une AP, par erreur peut-être – enfin, une erreur assez détaillée – lors de la mise en place du nouveau PLU. Je vous suggère, dans le cadre du DOB, d'envisager parce qu'il est encore temps de le faire, du parking sous la place Saint-Jean, comme ça a été fait à Fontainebleau, par exemple, avec un beau parking sous la place du marché.

Ensuite, au niveau des commerces indésirables, pareil au niveau de votre réunion publique sur la place Saint-Jean, vous avez, suite à des questions d'habitants, des questions légitimes, parlé des commerces indésirables. Et soudainement, il vous est venu un esprit chevaleresque, de refuser les dossiers de commerces indésirables, quitte à assumer des recours administratifs. Je souscris totalement à ce que vous faites là, mais j'ai fait une petite recherche pour savoir où vous étiez depuis 2016, quand Monsieur Vogel est devenu Maire, et c'était rapide. Vous étiez son Premier Adjoint. Vous avez donc laissé s'installer quantité, quantité, enfin on pourrait les dénombrer, de commerces indésirable, comme vous les appelez très justement. Et maintenant, tout d'un coup, vous ne voulez pas en attirer de nouveaux. Je me demande juste que si vous

faites maintenant un sacerdoce de ça, quand vous étiez Premier Adjoint, vous étiez juste réduit à la gestion de la photocopieuse ? Il faudra me dire ce que ce que vous gériez là-dessus. Le café, voilà! Voilà pour mes petites questions. Ce n'est pas fini, parce qu'après on va passer à la dette. Vous savez bien qu'on n'a pas fini. Non, vous avez été très long donc je peux me permettre d'être un tout petit peu moins court que d'habitude.

Monsieur Mebarek : Aucun problème, Monsieur Guion, mais on pourra de la dette après. Mais on va peut-être avoir un premier échange sur vos premiers points.

Monsieur Guion : J'aimerais bien finir.

Monsieur Mebarek : Ah d'accord, mais je pensais que vous vouliez une réponse déjà.

Monsieur Guion : Non, on les aura après. Pour les perspectives 2024, notamment au niveau de la dette, vous avez prévu – enfin vous avez prévu... Au 31/12/2023, on est à 96 millions, vous l'avez dit, au niveau dette, donc peu ou prou la même chose que 2022, et vous projetez au 31/12/2024, à la fin de l'année, en ayant fait 8 millions d'endettement supplémentaires, un encours de dette à 98 millions, donc 2 millions de plus. Vous oubliez quand même, mais vous ne l'avez pas fait de façon innocente, les 10 millions que vous avez fait emprunter par la SPL pour la construction du cinéma. 10 millions d'euros d'endettement pour une SPL qui ne fait même pas 3 millions de chiffre d'affaires, on peut dire quand même que l'endettement a été déporté sur la SPL. Je pense que je ne vais pas dire de bêtises là-dessus. Et c'est peut-être pour maquiller, déguiser, je ne sais pas, pour éviter en tout cas de mettre de l'endettement supplémentaire à la Ville de Melun et pour se permettre de dire : « la dette n'augmente pas, ça fait dix ans qu'on ne l'a pas augmentée, etc. ». Mais les 10 millions, c'est quand même pas mal si on les compte dans l'endettement de Melun, parce que on devrait les compter dans l'endettement de Melun au 31/12/2024. On serait à 108 millions d'euros. Et ce qui va vous faire augmenter le taux d'endettement, parce que vous vous gaussez là-dessus, mais c'est pareil. Le nombre d'années pour se désendetter a fortement réduit, mais, comme on l'a dit tout à l'heure, c'est grâce aux aides de l'Etat notamment, parce que la Ville s'appauvrit. Voilà, j'ai fini.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Merci. Je vais commencer par la fin. Comme ça après on n'y reviendra plus. De toute façon, on ne se mettra jamais d'accord là-dessus. Autant il y a des sujets où j'ai bon espoir d'être d'accord avec vous, mais celui-là, jamais. Mais ce n'est pas grave, c'est votre marque de fabrique. La dette, Monsieur Guion, la dette, elle est maîtrisée. Oui, la dette, elle est maîtrisée. Parce que tant qu'on rembourse notre annuité sans obérer le reste de nos dépenses, on n'a pas de sujet. Et aujourd'hui, moi, je suis élu depuis 2008. Je suis aux finances depuis 2008 et jamais, jamais, la Ville n'a pas été en mesure de rembourser son annuité de la dette. Elle la rembourse tout à fait raisonnablement. Et en plus, derrière, elle génère de l'épargne nette. Quand elle génère de l'épargne nette, ça veut dire qu'elle a remboursé et qu'il lui en reste. Et depuis 2008, Monsieur Guion, vous pouvez regarder, parce que je pense que vous avez tous les graphiques collés dans votre bureau. Non, depuis 2008, Monsieur Guion, même 2009, parce que 2008, c'était la première année, c'était une demi année, on va dire. Depuis 2009, la Ville a toujours réalisé les épargnes nettes, elle a toujours remboursé sa dette, et elle a toujours investi. Et elle a toujours engagé des dépenses de fonctionnement pour faire tourner ces services, pour embaucher des ATSEM dans les écoles, et pour recruter des assistants de puériculture dans nos crèches. Donc, vous me dites que la situation de la Ville n'est pas saine et qu'en réalité elle est perfusée par des aides diverses et

variées de l'Etat, mais en fait c'est le système français qui est comme ça. On a des systèmes de péréquation qui font que l'Etat, c'est la solidarité nationale. L'Etat prend aux communes riches, voire même très, très riches, pour en donner aux communes les plus pauvres. On ne donne pas aux communes les plus mal gérées, on donne aux communes les plus pauvres. On donne aux communes qui ont le moins de recettes fiscales. Le fait d'avoir ces dotations de l'Etat ce n'est pas parce que la Ville est mal gérée. On a eu un Adjoint aux finances pendant dix ans qui était complètement nul, et il faut alimenter des dotations de l'Etat pour compenser. Ce n'est pas ça. C'est qu'on est une ville, comparée à d'autres, où la recette fiscale, elle est faible et on a beaucoup de besoins, notamment en matière sociale. Et donc la DSU, elle est faite pour ça, Monsieur Guion, elle n'est pas faite pour équilibrer une situation financière dégradée. Et donc oui, à moins que vous ne démontriez le contraire, sauf avec la dette, vous allez me dire, mais à moins que vous me démontriez le contraire, Monsieur Guion, depuis 2009, on a toujours eu des épargnes positives – épargne brute, épargne nette – même fortement positives, et on a toujours très investi. Donc ça, ça fait dix ans que ça dure, je ne sais pas depuis combien de temps, quatorze ans, et maintenant, je suis Maire, et ça dure. Lorsque, et là, on pourra s'en reparler – lorsque notre épargne sera fortement négative, lorsqu'on ne sera plus en mesure de rembourser notre dette, là ce sera une notre histoire. Mais là, ce n'est pas le cas. On en est très loin, Monsieur Guion.

Je vais vous dire : dans l'investissement, je crois qu'on avait prévu de changer tous les micros et je crois que j'ai dit non. J'ai dit non, Michaël, on est d'accord ? Et on va dire oui, en fait. C'est vrai que c'est impossible. Ça coûte hyper cher, mais je pense qu'on va devoir le faire. Ça, plus des écrans, d'ailleurs. Ça plus des écrans.

Je reviens sur les sujets de... Alors oui, la dette, elle va augmenter un petit peu en 2024, mais ça parce qu'on investit ; mais je ne vais pas refaire le débat. Et donc, vous évoquez le retard pris dans les voiries, dans l'accessibilité, dans les places en crèche etc. Là encore, ce n'est pas lié à une situation dégradée. On ne peut pas investir plus que ce qu'on fait déjà. C'est impossible. On investit deux fois plus que les communes du département. On ne peut pas faire plus. On investit déjà massivement. C'est qu'on ne peut pas faire tout d'un coup. S'il fallait investir 40 millions d'euros, ça ne serait pas tenable, parce que financièrement, déjà, on ne pourrait pas le faire. Et puis, on n'aurait pas, vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, suffisamment d'agents pour permettre de suivre les chantiers. On investit 25 millions d'euros, c'est énorme, et progressivement on rattrape le retard en matière de places en crèche, on l'a évoqué, on a acheté 60 berceaux, là. Sans parler des créations de nouvelles crèches. La voirie, on le fait progressivement également. Les services techniques. Ils sont quand même bien dotés, mais il faut les renforcer. Et là, on est d'accord. On est d'accord pour dire qu'en 2023, ça n'a pas été fait et ça doit l'être maintenant. Pourquoi ça n'a pas été fait en 2023 ? C'est tout simplement que les recrutements, il faut pouvoir les réaliser et c'est dur. On a du mal aujourd'hui, dans nos services, de manière générale, à recruter et c'est un problème qui n'est pas que melunais, c'est un problème national. Il y a des difficultés de recrutement. Et donc aujourd'hui, nous avons des postes ouverts, notamment aux services aménagement, travaux, pour le suivi des chantiers. Les recrutements sont en cours, on cherche. Je suis preneur, si vous avez un CV, vous pouvez le donner tout de suite au DGS, il est là. Mais on est totalement en phase. On a absolument besoin de renforcer les équipes, les effectifs dans les services techniques pour assurer le suivi des travaux. Après, quand il y a des problèmes dans les travaux, ce n'est pas lié à un manque aussi de personnel de la Ville ; c'est que parfois, on a des concessionnaires qui merdent. Il faut se le dire. Et on leur tape sur les doigts pour leur dire : « c'est quoi ces histoires de trou sur la rue Pouteau, alors que le chantier est terminé ? ». Moi, j'ai adressé un courrier très, très sévère au directeur départemental d'Enedis parce que c'était inadmissible. On est d'accord avec vous pour dire que c'est anormal d'avoir livré un

chantier et de faire des trous derrière. Mais ce n'est pas que du fait de la Ville. Après, je ne pourrai pas répondre à tout, mais la situation financière, elle est satisfaisante. Ségolène Durand, avant de passer à gauche.

Madame Durand : Oui, merci. Alors, je vais être très rapide puisque je vais conclure la partie de droite. J'ai regardé les interventions qu'on avait fait en 2022, nos interventions en 2022, ça faisait deux ans qu'on était élus. Là, ça fait quatre ans quasiment. On est aux deux tiers du mandat. Et pour autant, les interventions sont les mêmes que celles d'aujourd'hui. C'est ça qui est bien triste. C'est toujours le même discours. On est toujours sur la foncière commerce qui aura lieu – miracle, elle arrivera normalement cette année, mais en deuxième semestre – idée qu'on avait soufflée en 2020. Manque de places, comme l'a dit Michaël tout à l'heure sur les crèches, les centres de loisirs. La question, toujours pareil, du centre social sud. Je suis assez étonnée, on a très peu parlé de propreté. La propreté, c'est quand même un sujet extrêmement important et pour autant, on n'a quasiment pas parlé ce soir. Je finis, Monsieur Mebarek. Pour autant, on a quand même quelques améliorations : on a un budget participatif génial. Sur 4 millions, on va avoir 150 000 € cette année et l'année prochaine, c'est super. C'est déjà un bon début vous me direz. En effet, ce n'est pas mal. Mais pour autant, il va être fléché, puisque ce sera plantation d'arbres et aménagement de pistes cyclables. Moi, ma question, c'est : ce dossier, est-ce que, finalement, ces 150 000 €, ce sera pour 1 dossier ? Est-ce que ce sera sur plusieurs dossiers ? C'est une question sur laquelle j'aimerais que vous interveniez, sur les précisions concernant ce budget participatif.

Evidemment, je parlais de la gare et de l'antenne de Melun, parce que, comme l'a dit Monsieur Martin tout à l'heure, c'était dans notre programme et depuis 2020 on en parle. Depuis 2020, on a le droit à : « Non, nous ne créerons pas d'antenne de police municipale à la gare de Melun, puisque nous avons créé à l'agglomération la police intercommunale des transports. » Depuis le début, on dit que c'est un flop. Pour autant, on essaye de s'en sortir. Mais, Monsieur Mebarek, depuis que vous êtes Maire, vous avez décidé de faire de votre mandat, pour les deux ans qui restent, de la sécurité une priorité. Super ! Sauf que, dans les faits, cette brigade interroge. Cette police, interroge, parce que la brigade gare, c'est bien, mais c'est une brigade en plus ; en plus de la brigade vélo, la brigade Propreté, la brigade moto. Moi, j'ai une question sur les effectifs. J'ai entendu que vous allez augmenter le budget sur les équipements, augmenter peut-être les salaires des agents, je ne sais pas. Pour autant comment vous allez recruter ? Quand on regarde le tableau des effectifs à l'avant-dernière délibération, on a 21 postes non pourvus en police municipale. On tourne toujours autour des 40 policiers. On a du mal à décoller. C'est toujours la même question: comment on fait ? Qu'est-ce que cette brigade aura comme missions particulières ? Et encore, une brigade, ça me paraît beaucoup. Je suppose que vous allez vous mettre aussi en relation avec les agents de la Suge – agents de la de la Suge qui, au passage, ont quand même réduits, puisqu'en 2019, on était à 22 agents, en 2021 à 17. Ça a réduit parce que la police intercommunale des transports s'est créée. Ça fait l'effet. Vous parlez du logiciel vidéo verbalisation. Nous, on en avait parlé aussi depuis 2020, avec notamment aussi le radar à feux. Je pense que ce ne serait pas mal, parce que les feux rouges dans Melun, ils sont extrêmement grillés. Beaucoup, beaucoup, beaucoup. Je vais reparler un petit peu, un petit clin d'œil sur les trotinettes électriques, qui sont encore beaucoup sur les trottoirs, parce que c'est bien de créer une antenne, mais c'est bien aussi de faire de la police au quotidien, de la prévention, et de la sanction au quotidien. On a tous failli se faire écraser par une trottinette électrique sur un trottoir les deux dernières années. Ça commence à être un petit peu pesant. Une question pour finir sur la police, sur le numéro unique. On en avait parlé en début, on savait que c'était difficile. Où en êtes-vous sur ce sujet-là, sur le numéro unique?

Je m'étonne par contre que – je regrette que Madame Cellier soit partie ; non elle est là, Madame Cellier – je m'étonne que le budget du CCAS n'ait pas augmenté, alors que le CCAS, chaque année, on est quand même en difficulté. On aide de plus en plus de personnes, on a de plus en plus de demandes et, pour autant, il est égal à celui de l'année dernière. Moi, je vais, je vais conclure en disant que ce qui me dérange quand même, c'est le manque de transversalité et de cohérence dans vos choix. On parle de commerce, on parle de sécurité, on parle des équipements publics, on demande plus de végétalisation, plus d'accessibilité ; pourtant, on voit beaucoup d'incohérences. On vient de retravailler le PLU, ce qui n'empêche pas de menacer les rares espaces naturels qui restent. On refait le parking du mail Gaillardon de façon bétonnée, plutôt que de penser à des pavés drainants. On refait les bords de Seine avec des petits gravillons, ce qui empêche les fauteuils et les poussettes et les rollers de passer. Donc, moi, j'aimerais bien que, quand on travaille sur des orientations budgétaires, quand on vous propose des choses, quand vous décidez de faire des choses, on va au de des effets d'annonce qui peuvent plaire, c'est certain, mais qui ont vraiment une stratégie globale et qui montrent une transversalité sur l'ensemble des services. Je ne parle pas des énergies, je ne parle pas du groupement d'achat qu'on vous a poussé à faire pour faire des économies et beaucoup d'autres sujets dont on a déjà parlé tout à l'heure.

Monsieur Mebarek : Merci. Quand on n'est pas très heureux que la Majorité prend des bonnes décisions, on lui rétorque deux choses: c'était un effet d'annonce ou c'était mon idée. Moi, je suis heureux, Ségolène Durand, que nous soyons en phase sur certains sujets, que nous concrétisons. Je suis heureux. Et je ne dis pas : « j'ai piqué l'idée d'untel ou untel ». On est là dans l'intérêt général, dans l'intérêt des Melunais, et si on se retrouve sur des sujets, on en est très heureux. Et puis, quand aux effets d'annonce, donnez-moi le crédit des semaines, de quelques semaines de ma présence ici, là, parce que je vous réponds, Monsieur Guion, Adjoint et Maire, ce n'est pas pareil. Je vous le dis, ce n'est pas pareil. Vraiment, je vous le dis, ce n'est pas, c'est pas pareil. Même Premier Adjoint, c'est autre chose, vraiment. Mais c'est ce n'est pas grave, je referme la parenthèse.

Sur les, rapidement, Ségolène, sur les quelques sujets, la propreté, je n'en ai pas parlé dans le propos. Il n'y a pas d'effet d'annonce, il n'y a pas d'exagération. Je trouve que ça s'arrange la propreté à Melun. Non, mais oui, mais il y a toujours des poches, il y a toujours... Moi, je pourrais vous citer des rues, où ça... mais sur le constat un peu global qu'on peut faire, c'est mieux que ce que ça put être il y a quelques années. Je n'en ai pas parlé dans mon propos, mais évidemment, ça continue à être un sujet majeur. L'attractivité, c'est de ne pas avoir des rues avec des poubelles éventrées ou des carcasses de voitures comme on en a une, d'ailleurs, dont il faudra s'occuper à l'arrière derrière la préfecture. Vous savez, il y a un Thaïlandais, à l'arrière il y a un parking privé. On est privé, là, on n'est pas chez-nous, mais je ne sais pas comment on pourrait la faire partir. Je reviens sur la propreté. Je n'en ai pas parlé, mais néanmoins dans le budget, on a des moyens importants sur le matériel. D'ailleurs dans la note de présentation, il n'y a même pas besoin d'aller dans le budget pour le voir, dans la note de présentation, vous verrez de l'argent, des crédits importants mis sur le matériel de la voirie et de la propreté.

Sur la sécurité. Oui, les effectifs, on souhaite les renforcer. Sur le poste de la gare, là, on a ouvert trois postes. On recrute prioritairement une brigade pour la gare. La fiche de poste, et là, on a des entretiens en cours, tout de suite. On a notamment un chef de poste qui est là, dans les tuyaux, a priori. On verra si c'est pris ou pas. On recrute. On constitue une brigade à la gare. Sans compter le fait que, je vous l'avais déjà dit, l'antenne de la gare accueillera d'autres services de la PM, une partie des ASVP, notamment ceux qui travaillent sur le sud, la fourrière, et puis des administratifs. Et on aura une brigade. L'objectif c'est de monter en

puissance. L'objectif c'est d'avoir la présence la plus constante possible ici. Dans un premier temps, on aura des horaires qui seront adaptés aux moyens que l'on va mettre tout de suite, donc trois policiers. Mais ça, ça se fait en complément de ce qui existe déjà. Il ne vous aura pas échappé que, depuis quelques mois, depuis le mois d'octobre, on a des brigades de policiers municipaux qui sont à la gare le matin et le soir. Pour ceux qui la fréquentent aux heures de pointe, vous les verrez. Non, ce n'était pas avant. Ca s'était arrêté, et là, on l'a refait le matin et le soir. Et donc il y aura un complément entre l'antenne de la gare et ces brigades qui commencent à 20 heures – c'est ça ? – qui compléteront l'antenne qui, elle, ne pourra, dans un premier temps, pas rester ouverte dans la soirée. Comment fait-on pour attirer ? Avant ça, vous avez évoqué la police intercommunale. Oui, moi, je suis clairement pour l'implantation de cette antenne à la gare. C'est clair, mais ce n'est pas antagoniste de la police intercommunale. Et d'ailleurs on le voit depuis quelques temps, ça fonctionne de mieux en mieux. Les connexions entre la police intercommunale et la police municipale sont concrètes, et on le voit. J'ai tous les jours, Madame Durand, vous pouvez hocher de la tête. Moi, j'ai des rapports qui me parviennent tous les jours. Tous les jours, je les ai par mail et j'ai les mains courantes des interventions conjointes, ou parfois que de la police intercommunale, sur des actions, notamment en nuit par la police intercommunale. Et il y a une collaboration qui se fait de plus en plus constructive avec les agents de la police intercommunale. Ça, c'est incontestable. Ce n'est pas antagoniste. Recruter, oui, il y a une vraie concurrence des territoires, une concurrence des villes pour accueillir des agents de police municipale. C'est vrai. Pour faciliter ce recrutement, il faut leur donner les moyens, des moyens matériels, je l'avais déjà évoqué, des moyens matériels, des locaux adaptés et puis faire envie. Mais il n'y a pas que ça, il y a aussi le financier. Et moi, j'ai pris, je ne l'ai pas dit tout à l'heure mais ça me donne l'occasion de le dire, j'ai pris la décision, il y a quelques jours, de réhausser à son maximale l'indice de l'IAT elle va être portée à son maximal, à 8. Le régime indemnitaire des agents de Melun va être à son maximal, va nous placer dans des niveaux comparables à des villes, comme Meaux, Chelles, ce qui devrait, je l'espère, faciliter nos recrutements, parce qu'il y a aussi le côté financier qui joue dans la balance. Voilà. Je ne reviens pas sur la sécurité, mais je vais laisser Eliana répondre. Moi, je n'ai pas forcément la réponse. Je vais te laisser répondre, mais je termine d'abord sur mes autres sujets. Vous avez évoqué, pour terminer, le CCAS. Le CCAS, on l'avait augmenté l'année dernière, on repart cette année sur le niveau de l'année dernière, mais on réaugmentera. C'est la pratique que l'on fait pour le CCAS. On augmente quasi systématiquement en décision modificative l'enveloppe du CCAS. Là, on reconduit le montant de l'année dernière, qui avait été sensiblement augmenté l'année dernière, et on reconduira en fonction des besoins et des demandes dans le cadre de la décision modificative ou du budget supplémentaire. Soyez-en certains, là, il n'y a aucun doute. On ne va pas laisser des demandes importantes non satisfaites, parce qu'on aura décidé de caper à 443 000 € le budget du CCAS cette année. Non. Si les agents nous disent : « on a besoin de plus cette année », on rehaussera l'enveloppe. Et je termine sur le budget participatif. Ce n'est pas que planter les arbres, c'est l'enjeu global de transition écologique. Donc ça peut être... Ce n'est pas que les arbres. On attendra les propositions des habitants sur ce sujet-là. Et ce n'est pas qu'un projet. Ca peut être plusieurs projets. On verra à la fin, une commission sera mise en place et on vous en parlera, on vous donnera des détails. A la fin, plusieurs projets qui sont éligibles parce que rentrant dans les cases, et qu'on considère comme intéressants pour être éligibles, ce n'est pas forcément 150 000, un ; mais ça peut être trois, quatre, cinq, six, ça dépendra des projets. Le numéro unique peut-être, je ne sais pas si tu as la réponse ? Ah c'est trop cher ? Vas-y, vas-y.

Madame Valente : On a fait des demandes, une étude là-dessus. Aujourd'hui, on nous demande quasiment 50 000 € par an pour ce numéro d'urgence. Clairement, ce n'est pas notre priorité tout de suite. On a d'autres enjeux. Maintenant, je ne dis pas qu'on ne le fera pas, mais aujourd'hui, ce n'est pas possible pour des raisons financières.

Monsieur Mebarek : Merci. Mais, vous avez fait part de votre position, donc normalement c'est fini. Non, mais allez-y.

Madame Durand : Merci. Juste, Madame Monville, l'année dernière, c'est nous qui avons attendu je ne sais combien de temps que vous parliez sur le budget. Donc, chacun son tour. Oui, c'est long, mais comme chaque année, c'est long. La connexion entre police intercommunale, police municipale. Monsieur Mebarek, je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas de connexion. J'ai dit qu'elle avait du mal à s'envoler cette police. Voilà ce que j'ai dit. C'est compliqué. On le sait depuis le début. On dit qu'on va un peu droit dans le mur parce qu'on n'arrive pas à recruter à l'interco ; la municipale c'est pareil, on n'y arrive pas. Ça, c'était le premier point.

Deuxième point concernant les effets d'annonce. Moi, j'entends ce que vous dites. Maintenant, inversez les rôles. Vous êtes le premier à vous récupérer les sujets aussi et à vous mettre en avant. Non, mais vous pouvez rire, mais c'est la réalité. Chacun son rôle, chacun sa fonction. Ça, c'est la deuxième chose.

Enfin, et je refais une parole juste sur la sécurité. La problématique de la sécurité à la gare et dans le centre-ville de Melun, elle existe depuis des années. En 2010, Madame Melot était intervenue au Sénat, justement en interpellant le ministre de l'intérieur en lui disant : « venez nous aider ! Qu'est-ce que vous faites pour l'insécurité en centre-ville et à la gare de Melun ? » Donc c'est un sujet extrêmement important.

Monsieur Mebarek : On est encore d'accord, Madame Durand, vous voyez. C'est un sujet extrêmement important qui relève d'abord du régalien, c'est l'Etat – et quand vous dites que Colette Melot – ça relève de l'Etat. L'Etat a renforcé, il a notamment créé, il a fait venir dans notre ville, comment ça s'appelle en gendarmerie ? Un escadron. Mais c'est un sujet national. Nous, on essaie de compenser avec nos moyens, cette inefficacité nationale. Merci, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Merci et bonsoir. Oui, c'est la première. Je vais commencer par quelques réflexions sur ce qui nous a été donné à lire et à éplucher. Puis, de façon plus ciblée, je vais faire quelques remarques et j'essaierai d'être un peu cumulatif, parce que je partage pas mal de choses qui ont été déjà énoncées. Mais pas de suspense, on va voter contre, je l'annonce.

Premier constat: gérer les finances de la Ville de Melun, ça demande de composer avec des contraintes, des contraintes qui sont macro, vous l'évoquez dans la synthèse, sur lesquelles je ne vais pas m'attarder cette année. Je ne vais pas faire un une disserte de géopolitique, je pense que ça va ennuyer tout le monde. Par contre, je vais évoquer quelque chose d'important, c'est les conséquences pratiques de l'improvisation pseudo agile et les tripatouillages du Gouvernement, récemment étrillé par la Cour des Comptes dans son rapport public annuel sur l'état des finances publiques. Pour élaborer son budget 2024, déjà en baisse de 16 milliards d'euros, le Gouvernement a fixé une première hypothèse de croissance au doigt mouillé, optimiste et même irréaliste, contre l'avis notamment du Haut Conseil des Finances Publiques et de pas mal d'organisations internationales. C'était 1,4 % en décembre, réajuster à 1,1 en février, quand divers économistes et experts évoquaient plutôt 0,7. Puis un peu moins et

contraints de faire de fait, les ministères, et les administrations sont enjoins à réduire substantiellement la voilure parce qu'il y a eu ajustement, et là c'est les moins 10 milliards – dont il a été beaucoup question dans les médias – par rapport au budget initial, et tout ça a été passé, comme d'habitude en 49.3. Il y a une annulation de crédits qui est brutale, in extremis, austéritaire, de la part d'un gouvernement qui est quand même, il faut le souligner, que votre Majorité soutient, et qui concerne tous les ministères, mais aussi les administrations des collectivités territoriales, comme rappelé dans la présentation. J'insiste : 49 milliards pour la politique de la ville, -2,2 milliards d'euros pour l'écologie le développement et les mobilités durables, avec notamment -500 millions sur le fonds vert et -70 millions pour la prévention des risques. Ce n'est pas indolore ces coupes. Le Gouvernement aurait pu trouver des marges dans les profits gigantesques des entreprises du CAC 40 on l'a vu encore récemment, ou en mettant à contribution les nombreux milliardaires dont le plus fortuné a été célébré hier à l'Élysée. Mais il fait le choix de sabrer dans les finances qui servent la réalisation de service public d'intérêt général à tous les niveaux, y compris localement, de fait. C'est un choix délétère et ça, ça ne sera pas indolore. Et cela pourrait affecter au niveau local, comme c'est bien précisé encore une fois dans la synthèse, qui est très bien faite, je dois le dire, le montant et le montage des demandes de subvention qui entrent dans ce cadre de référence. Autre point, et je rejoins ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, l'articulation entre budget et transition écologique, ça, c'est un point nouveau, tout à fait intéressant. En guise de préambule, j'aimerais attirer l'attention sur un élément hyper important relatif à ce que vous vous avez appelé dans le rapport, assez étrangement, je dois dire, le « verdissement » affiché des finances locales, verdissement entre guillemets, comme si c'était un peu incommode. Comme c'est indiqué, il y a un article de loi qui rend obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, à partir de 2024 pour les comptes administratifs et 2025 pour les budgets, de ventiler leurs dépenses dans une annexe valorisant leur impact pour la transition écologique. Ça, c'est une obligation qui est légale et visiblement, vous attendez des détails concernant la mise en œuvre. Il n'y a rien dans les annexes ; ce n'est pas encore précisé. Mais là je dois dire qu'il eût été judicieux d'anticiper un peu, tout de même, ou disons même d'innover en prenant exemple sur d'autres collectivités territoriales qui ont adopté cette approche bien avant qu'elle s'impose par la voie légale. Melun aurait pu être proactif en la matière : elle aurait pu expérimenter l'utilisation de méthodologie d'évaluation écologique des budgets, d'autant plus que l'exécutif affiche la transition écologique en priorité. On ne part pas de rien. Il y a des villes, des intercos, qui ont emboîté le pas depuis 2019, 2020, et qui s'appuient en particulier sur une méthode élaborée par un think tank que vous connaissez sans doute, c'est les points de discussion en ce moment, l'Institut de l'Economie pour le Climat. Et là, la stratégie, elle consiste à estimer, pour chacune des dépenses prévues dans le budget, les effets au niveau des émissions de Gazs à Effet de Serre – les GES – et d'en tirer un bilan global pour servir l'objectif de décarbonation, qui est un objectif majeur de l'action publique à horizon 2050 comme vous le savez. Donc là, on a une quantification des outils de quantification qui permettent d'objectiver les trajectoires plus ou moins vertueuses, vous l'avez dit aussi Monsieur le Maire, d'aider à la décision au moment du vote du budget, de l'éclairer aussi en conscience, sur des outils préhensibles par tous, et à l'adresse des administrés aussi, qui nous regardent, qui peuvent voir comment on pilote des dépenses qui sont réalisées pour la transition écologique, de telle sorte qu'elles soient transparentes et fléchées en fonction de leur impact climatique. Ça permet aussi d'objectiver les dépenses dites brunes, des systèmes de couleurs, c'est-à-dire néfastes pour le climat, et qui ont vocation à diminuer pour satisfaire les objectifs de sobriété, d'atténuation et autant de facettes de levier d'une stratégie d'investissement et de gestion courante qui doit s'inscrire dans le temps long, qu'il faut donc planifier de façon systémique et cohérente en conséquence. Là, ça concerne –

ça fait partie des éléments, je pense, qu'il va falloir discuter un moment ou un autre – ça concerne aussi les politiques d'achats publics socialement et écologiquement responsables, visant à généraliser l'incorporation de clauses environnementales exigeantes, et pas simplement la marge, dans la contractualisation des marchés publics et la banalisation des bilans des émissions de gazs à effet de serre pour chaque secteur de l'action municipale. Ça, c'est un point que je tenais quand même à souligner, parce que c'est vraiment un point qui va avoir des effets dans la gestion de la Ville. C'est important de budgétiser ces émissions de carbone, car non seulement cela aide – aide à arbitrer, à prioriser, à planifier les dépenses – mais aussi parce que cela rend manifestes les éventuels progrès au fur et à mesure de l'implémentation des mesures vertueuses sur le plan écologique. C'est critique aussi parce que ça permet de montrer que la transition présente un coût qui n'est pas que financier. Ça, c'est un point hyper important, parce que là, on parle d'argent de finances, etc., mais il y a aussi un coût environnemental des actions qu'on mène au niveau municipal, par exemple réaménager la voirie, on en a fait grand cas tout à l'heure, créer ex nihilo un équipement aussi important que le futur cinéma qu'on voit en cours de chantier en ce moment, mettre sans dessus-dessous la place Saint-Jean, peut-être avec un parking, peut-être plus tard, ou la rue Saint Ambroise, ça demande beaucoup de ressources, d'énergie, ne serait-ce que l'alimentation des machines et du matériel de construction. Ça demande des tonnes de matériaux, des tonnes. La production, le transport et l'élimination de déchets également. Tout ça, ce n'est pas neutre, quand bien même les nouvelles infrastructures seraient à l'usage plus sobres, plus vertes. Je ne reviens pas sur ce que j'avais dit lors du débat sur le PLU à propos du coût écologique du bâtiment, du BTP, mais c'est l'idée et il faut en prendre en compte dans la budgétisation et y réfléchir d'ores et déjà en vue des prochains budgets. Et aussi dans la manière de mettre en mots les modalités de l'action publique. Quand la Majorité municipale parle de transformation, tout le temps et sans guillemets, ou de développement durable, comme si ces termes étaient neutres, techniques, il faudrait en réalité les corrélés à des paramètres physiques, matériels qui rendent objectifs ces choix, palpables du point de vue physique même. En bref, pour finir sur ce point qu'il faudra approfondir plus tard dans l'année, et je pense qu'on aura des discussions en commission aménagement qui seront hyper importantes, il faut concrétiser quoi qu'il arrive dans les années à venir. On alertera, quoi qu'il arrive, sur le sur le coût d'entrée lié à l'adoption de ce type de démarches et de méthodes, qui est très chronophage aussi pour les services. Je ne sais pas comment vous allez procéder. Peut-être que vous allez externaliser, faire appel à des Think tank ou des cabinets de conseil. Mais en tout cas, il faut d'ores et déjà se mettre au travail, et là les premiers retours d'expérience sur la budgétisation verte montrent que c'est vraiment très coûteux, en termes de... ne serait-ce que le coût d'entrée d'expertise pour les services, la culture des cadres, etc. Tout ça doit s'anticiper et si nous, on peut accompagner des processus en pointant des moments où ça dysfonctionne, etc., je pense qu'on pourra être force de proposition également. J'en viens maintenant à des remarques sur des orientations effectives des stratégies budgétaires. Je ne vais pas refaire toute une démonstration, parce que ça serait fastidieux et je pense qu'on avance en plus dans la soirée, donc je ne serai pas exhaustif. Je vais piocher pêle-mêle des choses qui m'ont paru intéressantes et dignes, peut-être, de discussion dans le rapport qui nous a été donné à lire. Pas de suspens non plus. Nous ne sommes pas d'accord avec diverses orientations et quand nous validons telle option, parce que ça nous arrive aussi, heureusement, c'est le sens de l'intérêt général aussi, parfois, on peut se retrouver quand même. Et bien, nous estimons aussi, malgré tout, que ça va pas toujours assez loin, que c'est éventuellement flou dans l'intention et que ça n'est pas complètement à la hauteur. L'axe sécuritaire, dont il a été question à la fin, mais qui est devant, vous avez inversé, mais on a bien compris que c'était la priorité, la sécurité. Ce que nous on voulait simplement en dire,

c'est que, visiblement, c'est un poste de dépense massif et c'est assumé comme tel. Et là, on constate des budgets et des moyens matériels, humains, qui sont alloués en conséquence et qui augmentent. Le budget de la police municipale, il progresse de 31,88 %. C'est le poste – problème de micro – non, non, je ne fais que commencer. C'est le poste dont les effectifs augmentent le plus, vous l'avez rappelé. D'ailleurs là, il y a un choix politique qui, pour nous, n'est pas forcément très censé. Ça inclut aussi du matériel. Là aussi, il faudra l'évaluer du point de vue du coût environnemental, dont j'ai parlé tout à l'heure parce qu'il y a beaucoup d'équipements informatiques, etc. Donc, ça inclut du matériel, l'installation d'une antenne près de la gare. Nous, on aurait plutôt mis de la médiation, et non pas... passons. La formation de nouveaux personnels qu'il faut aller chercher avec des salaires plus attractifs, etc. Des caméras aussi, de vidéosurveillance, toujours aussi chères à l'achat mais aussi à l'entretien ça, c'est quand même des postes qui vont s'inscrire dans la temporalité. Et cela est à mettre en relation avec l'énorme augmentation – je suis désolé pour le micro – et tout ça, c'est à mettre en relation avec l'énorme augmentation des moyens alloués cette police. Et là, juste un chiffre : de 2014 à 2023, comme l'atteste le tableau en annexe, on est passé d'un peu moins de 2 millions par an à 3,5 en 2023. C'est plus qu'une petite augmentation, il y a un choix qui nous paraît assez délétaire.

S'agissant de la promesse du budget participatif dont il a été question, quand même, je reviens dessus parce que c'était indiqué. C'est quand même la douche froide. Et l'improvisation là aussi. Je rappelle aux Melunais qui nous regardent peut-être encore, que lors de la campagne de 2020, votre liste a fait miroiter un engagement de 4 millions d'euros, comme l'a rappelé aussi Ségolène Durand, qui devaient être dédiés aux idées des habitants. J'imagine que plein d'habitants de Melun était super intéressés par cette perspective que vous leur offriez à l'époque. Et 4 millions sur toute la durée du mandat. Cette année, en 2024, c'est la première fois qu'un budget est proposé, quatre ans après que votre liste l'a emporté, et c'est 150 000 €. C'est quand même assez chichement fléché. Et en effet, c'est fléché. Et on apprend que ce budget participatif est fléché sur, je cite, « des actions en lien avec la transition écologique, comme la plantation d'arbres ou des aménagements de pistes cyclables ». Vous l'avez cité tout à l'heure. Et en même temps que, et pour moi, ça me paraît très flou dans l'intention, je cite : « les citoyens sont appelés à faire part de leurs idées en même temps que c'est fléché ». Là, c'est vraiment les mots fléchés, je n'y comprends rien. Qu'on soit clair, ce n'est pas un budget participatif. Pardon ?

Monsieur Mebarek : Vous pourriez prendre le micro de Bénédicte, peut-être, j'ai l'impression... Je pense que ça sera pareil, mais...

Monsieur Saint-Martin : Coucou, bonjour. Non, je prends les deux. Je suis désolé. On va tous voter le budget micro la prochaine fois.

Qu'on soit clair : ce n'est pas un budget participatif au sens rigoureux du terme, c'est bien plutôt une façon d'enrôler éventuellement quelques habitants qui pourraient avoir des bonnes idées dans des politiques publiques d'abord décidées par vous. On est évidemment favorable à la plantation des arbres. Et puis, il faut le faire, même sur l'avenue Thiers, parce que, visiblement, je ne vais pas revenir dessus. Mais ceci dit, ça ne constitue pas une participation en bonne et due forme. Je vous invite à réaliser, peut-être la stratégie d'inclusion des habitants. Pour ce qui touche à la cohésion et la solidarité, que nous aurions placées en priorité dès le départ, la sécurité, donc intervenant bien après. C'est bien de soutenir les centres sociaux – changement de micro : On va innover. Bonjour, c'est le crooner maintenant ! Je recommence au début parce que je crois que vous n'avez pas vraiment entendu ce que j'ai dit... C'est bien de soutenir les centres sociaux. Moi, je pense qu'il faut les soutenir encore plus, et il faudrait

même les appeler Maison de Quartier, car c'est plus convivial. C'est bien de les soutenir, mais je pense qu'il faut approfondir encore plus ce soutien et faire en sorte que l'ensemble du territoire soit maillé par ces actions solidaires. On l'a dit à maintes reprises, un site manque au centre-ville, quartier en voie de paupérisation, plus qu'en voie, qui mériterait davantage d'investissement matériel et humain en la matière. Vous indiquez que le CCAS bénéficiera d'une augmentation de ces moyens financiers d'action. Nous ne pouvons qu'acquiescer. Évidemment, tant mieux, car, comme il est précisé, les conditions matérielles d'existence de nombreux concitoyens ont été dangereusement fragilisées dans le contexte inflationniste et de précarisation que nous traversons encore. Néanmoins, là aussi, c'est quand même assez chiche, puisque l'augmentation est de, si j'ai bien lu, 16 000 € pour un total de 443 000 €. On sait bien, comparaison n'est pas raison, mais rappelons qu'en 2023, la communication et l'événementiel c'était 370 000 €. Gouverner, c'est choisir les priorités. Il me semble que là, on pourrait fléchir un peu plus sur le CCAS, et peut-être un peu moins sur la comm. Dans le segment solidarité toujours, il est mentionné la contribution obligatoire versée aux écoles privées. Elle est stabilisée depuis le calcul corrigé l'année dernière, on a eu un débat et tant mieux, ça a été révisé. Même si vous connaissez ma position, je serais pour les supprimer, ces subventions. Les écoles catholiques sont sous contrat, qui permettent à de nombreuses familles d'éviter la mixité sociale, bénéficient d'une subvention de 338 000 €. Il est néanmoins indiqué, conformément à la loi, que le montant de la subvention varie selon le nombre d'élèves en maternelle et en élémentaire. C'est la même subvention d'une année sur l'autre, j'imagine que là, il va y avoir un réajustement. Est-ce que vous travaillez dessus, sachant qu'on est quand même en mars ? La rentrée a eu lieu il y a un certain nombre de mois. J'imagine que vous avez les effectifs. Comment vous allez anticiper éventuellement à un ajustement à la hausse ? Je n'en sais rien. Question juste d'intendance. Parmi les investissements et les acquisitions foncières, ensuite, vous avez fait mention de l'achat du hangar en péril au 16 rue des Trois Moulins pour 230 000 €. Ce n'était pas indiqué dans la synthèse, l'usage que vous prévoyez. C'est très bien. Si vous le faites, c'est formidable, d'avoir un accès comme ça à l'Almont c'est une très bonne idée. Donc, on s'en réjouit. On sera là à l'inauguration. En même temps, il faudrait peut-être ouvrir un peu partout, parce qu'il y a encore des accès qui sont fermés, à côté du pont, etc., quand on va vers le mail Gaillardon, et c'est quand même dommage. Je me rappelle très bien pourquoi vous l'avez fait. Ce ne serait quand même pas mal de d'étudier une libération de cet accès. S'agissant de la foncière commerce, j'aimerais quand même savoir quelles sont les stratégies à plus ou moins moyen terme, les priorités, les possibles projets envisagés d'ores déjà en termes de préemption, etc. Est-ce que vous avez des secteurs que vous priorisez ? C'est sans doute le centre-ville, évidemment. Mais est-ce que vous avez des objectifs concrets en termes de rachat, etc. ? Parce qu'il y a quand même pas mal d'argent qui est mis en jeu. On aimerait en savoir plus. Est-ce que ça va servir à amorcer l'installation d'un commerce, par exemple, en lieu et place de feu projet Monoprix ? Où ça en est d'ailleurs ? Question à la marge. Et j'ai presque terminé en fait.

Dans le secteur éducation, il a été fait mention de l'école Pasteur, qui verra le remplacement d'une partie de ses huisseries. Il est indiqué une partie de ses huisseries. Qu'est-ce que ça veut dire concrètement ? Pour une dépense de 625 000 €, est-ce que c'est un bout du chantier qui sera amorcé à l'été comme prévu, qui sera parachevé l'année suivante ? J'aimerais juste avoir quelques détails là-dessus et, le cas échéant, qu'est-ce qu'il manquera pour la complétion du chantier ?

Concernant maintenant un gros morceau, à savoir le futur cinéma rue de l'Eperon, actuellement en cours de construction, et c'est impressionnant de le voir. Ça va être énorme. On commence à le visualiser, c'est un gros équipement. Je tiens à redire que, et on en a déjà

discuté, c'est assez malaisant pour nous d'évoquer le vote de ces crédits, parce que nous, j'étais absolument favorable à ce cinéma et d'ailleurs on n'était pas tous d'accord à gauche. Moi, j'étais plutôt d'accord à l'idée d'avoir un cinéma en cœur de ville, parce qu'en plus, du point de vue budgétaire, ça ne me paraissait pas complètement déconnant. On le sait tous, le budget a été considérablement augmenté, voire carrément doublé. Là, il est plutôt fléché, évalué à 10 724 000 €. Et moi, ça m'arrive d'en parler aux habitants que je croise et quand je leur dis ça va coûter 10 millions d'euros, les gens sont complètement tétanisés. Il faut quand même en prendre la mesure. Et nous, on est un peu embêté, je dois dire, de voter maintenant et de continuer à suivre ce projet. On n'avait pas voté pour ça. Je sais bien qu'il y a eu une première estimation à l'époque qui était de 5 millions et des brouettes, mais il faudrait vraiment rationaliser l'histoire de ce coût estimé à l'origine parce que, vraiment, ça a quand même complètement contraint la décision, y compris dans les groupes d'opposition et j'aimerais qu'on fasse la lumière, à un moment ou un autre, sur ce projet qui avait été présenté comme phare de la politique de revitalisation du centre-ville. Pas très loin du futur cinéma, autre question assez opérationnelle, mine de rien, il y a l'espace Saint-Jean. Nous aimerions qu'il soit fait un point sur les travaux. Il y a 700 000 € qui sont fléchés pour de nouveaux travaux. Moi, je n'ai pas très bien compris, parce qu'il y a une affiche qui est à côté de l'espace Saint-Jean, où il y a marqué : « réouverture début mars 2024, et puis un peu moins de 500 000 € de travaux ». Visiblement, ça a été révisé, et ça peut évoluer un chantier, mais ça serait bien de savoir qu'est-ce qui a évolué concrètement et quelle est la nature de ce chantier. Moi, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Il y a une rénovation des systèmes de sécurité, sécurisation de l'espace mais je pense qu'il y a un peu plus que ça. Et je pense que c'est important que les Melunais le sachent, parce qu'ils sont très attachés à ce lieu où on fait, on organise plein d'événements, où les associations se retrouvent, donc ça serait bien de publiciser les avancées de ce chantier.

Dernier point sur ces lignes diverses et variées que j'aimerais aborder et qui fait lien avec la problématique des budgets verts, en l'occurrence c'est l'investissement prévu, et qui est quand même assez massif, de 897 000 € dans le remplacement du parc informatique, en plus de l'acquisition de logiciels, licences et matériels divers pour les services. Ça, c'est une question que nous avons déjà eu l'occasion de discuter dans cette enceinte, qui est une question importante. C'est un point critique sur lequel la définition d'un budget vert pourrait apporter des éléments. C'est pas mal de services qui dépendent de cette technologie, je pense que c'est important de savoir de quoi on parle. Au niveau du matériel, du Hardware, quel type de matériel entendez-vous acheter ? Quel type d'informatique ? Ce n'est pas une question anecdotique. Il serait de bonne méthode d'opter pour des systèmes relevant de ce qu'il est bon d'appeler l'informatique durable, avec du matériel éventuellement écoconçu. Un matériel qui limite aussi l'obsolescence programmée de certains composants, on sait bien comment ça marche, ne serait-ce que les tablettes qui déconnent au bout de six mois. Quelle est la stratégie dans l'achat de ce type de matériel ? Il faut aussi envisager la consommation énergétique, qui doit être en principe sobre, avec un recyclage des déchets une fois que ce n'est plus fonctionnel, et aussi du recyclage du parc existant qu'il s'agit de remplacer. Ça serait bien d'avoir des éléments là-dessus. Et au niveau des logiciels, du soft, on remarque que les licences coûtent très cher. Il y a quelques lignes qui sont fléchées et qui vont vers Microsoft. Je plaide coupable, moi aussi j'ai Windows sur mon ordinateur, je ne vais pas faire semblant. Mais il n'empêche que, du point de vue l'administration publique, il y a pas mal d'initiatives que j'avais d'ailleurs évoquées, on avait eu cette discussion, pour des logiciels libres, open, qui sont d'ailleurs conçus, testés, mis en œuvre et rendu accessibles par les services de l'Etat qui mettent beaucoup d'argent dans ces systèmes. Est-ce qu'à un moment ou un autre, ce n'est peut-être pas mal de se plonger dans une étude un peu sérieuse sur l'utilisation de cette

technologie-là pour peut-être aussi faire décroître la dépendance avec les maudits GAFAMS ? Ce ne serait peut-être pas mal de mettre ça à l'étude. Ca, c'est pour les remarques ponctuelles. Je conclurais vraiment en soulignant différents faits et points de vigilance. L'effort budgétaire, il est, pour une partie toujours moins négligeable, supporté par les usagers. Ça, vous ne l'avez pas... Vous l'avez dit, mais quand même, il faut le dire, il faut le répéter. Jusqu'à 2018 si je ne m'abuse, on tourne autour de 4 millions pour cet effort, cette contribution ; là, on tombe plutôt à 6,5 en 2023 et ça va encore en augmentation. Ce n'est pas, ce n'est pas anecdotique du point de vue de comment on contribue aussi aux finances de la Ville. Et je laisserai le soin aux usagers de confirmer ou pas que les services rendus sont à la mesure de l'effort imposé. Et je pense très fort à la cantine scolaire, et les retours que j'ai des premiers concernés, c'est-à-dire les enfants qui mangent, ne sont pas hyper flamboyants. Autre point : le rapport souligne la part croissante des non titulaires dans la masse salariale, la masse salariale qui atteint 24 % en 2023, et ces emplois se trouvent le plus souvent en catégorie C, si j'en crois les statistiques, dans les secteurs où le service public à rendre pourtant le plus essentiel, éducation, culture. Donc ce n'est pas pour nous rassurer. Il faudrait veiller à stabiliser les emplois et à bien les traiter à tous les sens du terme, et pas que les agents de la police municipale. Dernier élément, la pente savonneuse de l'investissement. Je ne vais pas revenir dessus, il y a pas mal de choses qui ont déjà été dites et que je rejoins. Cet investissement qui vise à nourrir les rêves de grandeur de la Majorité et du Maire bâtisseur qui aime à inaugurer des chantiers. On voit la logique. Il faut laisser une trace. L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'élèverait à 97,9 millions et serait en progression de 2,19 %. C'était 95,8. On imagine bien que les gros chantiers que j'ai évoqués coûtent très cher. Et oui, effectivement, la Ville est transformée, ce qui relativise la dynamique de désendettement. Malgré tout, qu'on soit clair : nous, on n'est pas contre l'endettement par principe. Au contraire, évidemment, il faut s'endetter pour pouvoir faire des investissements stratégiques, et quand les investissements sont utiles. Mais encore faut-il les maîtriser durablement et qu'ils aient du sens. Nous, on n'est pas complètement convaincus par tout ce que vous faites du point de vue de l'investissement et je sais bien, il y a des choix. A un moment donné, une Opposition doit redire qu'elle ne valide pas tout. C'est pourquoi, en tout cas dans la maîtrise durable de la dépense, on aimerait disposer aussi, nous, en tant qu'élus, pour bien comprendre la logique qui préside à vos choix, on aimerait disposer d'éléments de prospective, au-delà de l'exercice budgétaire annuel auquel vous nous conviez aujourd'hui. C'est toujours un peu abstrait, parce qu'on a l'impression d'être un peu dans le guidon. C'est 2024. Puis, quand on passera en 2025, on aura déjà oublié ce qu'on a voté en 2024. Ça serait intéressant d'avoir des outils de pilotage, au-delà de des quelques tableaux qui nous sont donnés à consommer autour des... par exemple du plan pluriannuel des investissements, qui montre des tendances. On voit comment s'est ventilé d'une année sur l'autre et avec, éventuellement, des crédits qui sont reportés etc. Mais en termes de pilotage global des dépenses et des investissements, c'est un peu fou. Et la preuve, elle était splendide votre présentation, Monsieur le Maire, je n'en disconviens pas, mais elle était fastidieuse, ça a duré trois-quarts d'heure et puis, c'était une espèce d'inventaire à la Prévert. Et moi, je cherchais la cohérence d'ensemble. Et je pense que là, il y a un enjeu, en termes de clé de lecture, d'avoir une vision globale des investissements, avec les axes structurants, etc.

Donc j'en finis. Et, par ailleurs, les gens qui nous regardent et qui me subissent, là depuis une demi-heure, vraiment toutes mes excuses ; pour eux, ça doit être encore plus nébuleux. Nous, on a les éléments, on a les dossiers, on a des dizaines de pages à lire avant une semaine avant. Les gens qui nous regardent encore, ils sont peut-être une trentaine, doivent se dire : mais de quoi ils parlent, de quoi ils parlent ? Donc, je finis par ses observations sur les orientations budgétaires. En toute rigueur, nous allons nous opposer, mais tenons quand même à vous

remercier, vous, la Majorité, mais aussi la direction des affaires financières, qui a fait un bon travail de présentation des comptes, car à tout prendre et à force d'examiner ces questions d'année en année, c'est un contre budget que nous mûrissons dans nos petites têtes, peu à peu, qu'on fait émerger, un contre budget que nous chercherons à construire patiemment, modestement, avec les habitants, dans le temps que nous laisse le mandat d'ici à 2026. Contre budget qui dessinera les contours d'un autre budget possible de la Ville et que nous présenterons en temps utile, pas ce soir, évidemment. Donc suite dans un prochain épisode.

Monsieur Mebarek : Merci, Monsieur Martin. Saint-Martin, pardon. Oui, pardon, pardon. Je vous ai appelé Arthur tout à l'heure maintenant, Martin. Très bien, on ne va pas répondre à tout, évidemment. Vous avez fait une longue introduction un peu générale. J'ai identifié quelques sujets pour lesquels je vais passer la parole à mes collègues. Juste, effectivement, on ne partage pas les mêmes choix, c'est évident. Et même quand, par ailleurs, on a certains choix qui sont à peu près communs, vous en voulez plus. Mais nous, on est dans l'équilibre. On essaie d'embrasser le plus large possible les Melunais, plus large, et pas de manière étriquée. Donc embrasser le plus large possible, c'est avoir une politique équilibrée qui puisse répondre aussi à des préoccupations qui ne sont pas celles auxquelles vous apportez des réponses. Et on essaye, nous, d'apporter des réponses au plus de préoccupations possibles. Je vais passer la parole. Déjà, sur le budget participatif, Emmanuel. Juste pour expliquer, parce que vous dites Monsieur Saint-Martin, vous dites qu'on ne sait pas comment ça va fonctionner et, quelque part, comme si les Melunais ne s'y retrouveraient pas. Emmanuel va vous rapidement dire la méthode qu'on propose.

Monsieur Adjouadi : Oui, merci Monsieur le Maire. Je ne sais pas, le règlement sera présenté de toute façon au prochain Conseil Municipal. Peut-être dessiner les grandes lignes. Effectivement, ce budget sera mis en œuvre dès cette année. Oui, il y aura un budget 150 000 € pour des projets d'investissement et pas de fonctionnement. C'est une enveloppe globale, comme il a été dit à l'heure pour plusieurs projets. Effectivement, ce sera fléché. Pourquoi on a fait ce choix de flécher sur différents axes qui vont évoluer chaque année, ce ne sera pas les mêmes ? C'est pour donner davantage d'impact sur les projets qui vont être menés et mettre le paquet plutôt sur une ou deux thématiques par an. Budget participatif. Pourquoi ? Parce que les projets seront à l'initiative des habitants ou des collectifs de citoyens qui pourront proposer pendant deux mois, des idées qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre sur la ville. Voilà. Au terme d'un calendrier qui sera défini, que j'expliquerai le quatre avril, il y aura des projets qui seront sélectionnés, qui seront mis en œuvre dans l'année 2024 et 2025. Voilà. Tout simplement.

Monsieur Mebarek : Merci, Emmanuel. Le sujet de la foncière.

Madame Tixier : Oui merci, Monsieur le Maire. Juste vous dire qu'on est en cours encore de cette étude dont on avait déjà parlé lors de cette réunion du Conseil Municipal précédent. Depuis, nous avoir rencontré la Banque des Territoires qui, bien évidemment, est le partenaire, j'allais dire privilégié, de ce genre de montage de foncière, qui est tout à fait favorable pour nous accompagner, nous a ouvert vraiment tout un panel de possibilités. Nous attendons le résultat de l'étude. On se reverra avec la Banque des Territoires pour pouvoir faire un tour de table, probablement aussi autour d'investisseurs locaux. On a déjà pris contact, entre autres, avec des établissements bancaires qui pourraient être aussi nos partenaires et, à partir de là, comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, on peut penser que dans la deuxième partie de l'année 2024, ce sera mis en place. Nous flécherons à ce moment-là, bien

évidemment, des sujets à pouvoir aller vers des investisseurs.

Monsieur Mebarek : Dans l'étude qui est évoquée par Brigitte, il y a en particulier une étude d'opportunité où il y a un inventaire des opportunités qui va être réalisé avec une évaluation d'un bilan, parce que tout ça, à la fin, ça coûte. C'est du foncier qu'on va acquérir, qui va être mis sur le marché, et à un moment donné il faut bien que quelqu'un paye. La collectivité est là pour faire que, pour porter, en tout cas pour sa part à elle, dans cette foncière, elle ne gagnera pas d'argent. L'objectif c'est évidemment pas de gagner de l'argent, pour faire en sorte que les partenaires financiers qui viendront avec nous, eux, puissent s'y retrouver. Si la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts, vient avec nous dans cette foncière, ça a beau être la Caisse des Dépôts, il ne faut pas que l'opération soit déficitaire pour elle. Il faudra, quand même qu'elle gagne. Donc, dans le cadre de l'étude – il y a cette étude d'opportunité qui va être réalisée sur l'identification de sites qui seront proposés, après l'acquisition. Vous évoquez en particulier le site d'à côté. On n'en est pas encore là parce qu'il n'est pas sur le marché en tant que tel pour être vendu à une foncière. Je vais vous dire : si demain la foncière elle était créée avec des partenaires financiers à côté qui mettent l'argent, et que la Ville doit contribuer à une part, je ne sais pas laquelle, évidemment, qu'on irait. Evidemment, qu'on irait acquérir la maîtrise foncière de cet ensemble pour être libres, relativement libres parce qu'on a quand même des partenaires financiers avec nous, de refixer les loyers comme on l'entend. Mais aujourd'hui, ce n'est pas d'actualité parce qu'il y a d'autres pistes qui sont encore sur la table et que je préfère ne pas évoquer. Mais il y aura d'autres opportunités dans d'autres sites. Mais évidemment, l'enjeu majeur de cette foncière, c'est d'avoir la maîtrise des locaux, de façon à faire des loyers. D'ailleurs on a des exemples à notre petit niveau municipal, quand on acquiert des locaux commerciaux, on peut maîtriser le loyer. Et rue Pouteau, on a refait une préemption, j'avais signé l'été dernier je crois – oui, juillet – on a acquis un local qui va être mis prochainement en location à un commerçant qui a disparu dans la ville et qu'on va retrouver. On sera content de l'avoir, parce qu'on a fait un loyer pas cher. Je n'en dis pas plus. Non, non, on nous reproche les effets d'annonce donc je préfère ne pas parler. Ça, c'est pour la foncière. Henri peut-être dire deux mots des écoles, sur Pasteur en particulier.

Monsieur Mellier : Sur les travaux de Pasteur, pas d'inquiétude on l'avait déjà présenté au moins deux fois en commission de l'éducation ; je pense que Madame Prim, qui est à vos côtés, l'avait noté. C'est une affaire qui va être graduée : il y a une première tranche et une deuxième tranche, puis après, on continuera sûrement, parce qu'il y en a pour 4 millions en tout, de la rénovation énergétique de Pasteur, de tout ça. Ce n'est pas une petite affaire. Mais en tout cas, le programme sera suivi. On ne va pas s'arrêter au milieu du gué. Ok, ça, c'est déjà le premier point. Le deuxième point sur les écoles privées, on connaît votre cheval de bataille, on ne va pas y revenir. Simplement, moi, je voulais vous dire, parce qu'on a eu une réunion intéressante avec la DASEN récemment, la plus haute autorité académique de notre département, pour voir justement l'évolution des effectifs scolaires, non pas jusqu'à l'année qui vient, mais jusqu'en 2030, parce qu'effectivement on y pense, croyez-moi, et on essaie de réfléchir à ce qui se passe, et également à tout ce qui est le déport, éventuellement vers les écoles privées. Ce qui était intéressant ce jour-là, c'était de dire : il y a un mauvais procès dans cette histoire. Les écoles privées melunaises, comme beaucoup d'écoles, c'est des écoles privées populaires dans lesquelles, effectivement, autant d'hommes politiques de droite, de gauche, ont mis leurs enfants. Il faut arrêter avec ces bêtises dans ces écoles melunaises, effectivement, dans lesquelles j'ai l'honneur de siéger dans les conseils d'administration comme Eliana, il y a beaucoup de gens simples qui mettent leurs enfants là pour d'autres raisons. Ce n'est pas parce qu'effectivement ils sont riches. Ce n'est pas forcément ça leur, leur point de vue. On pourrait débattre effectivement de la manière pour laquelle ils veulent

que leurs enfants aillent dans l'enseignement privé. En tout cas, en ce qui concerne la loi, c'est la loi, je suis respectueux de la loi. J'espère que vous l'êtes aussi. Nous continuerons de verser la participation que nous devons aux écoles privées en fonction du nombre d'enfants réellement melunais qui sont dans ces écoles. Si le nombre de ces enfants Melun augmente, la participation augmentera.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup, Henri. Mathieu, si tu peux nous parler rapidement de l'espace Saint-Jean.

Monsieur Duchesne : Oui. A propos de l'espace Saint-Jean, qui est un établissement très fréquenté, central, où nous devons faire des travaux, comme vous le savez, au sous-sol, pour travailler sur le désenfumage, et aussi au niveau de la verrière, qui était devenu insécure, ça fuyait, il y avait souvent de l'eau qui coulait dans le bâtiment, vous le savez. Il y a eu une première estimation, c'est le panneau qui est dans le bâtiment, on était parti sur 550 000 et quelques et avec l'inflation on passe la barre des 700 000. Se sont ajoutés des travaux qui étaient imprévus, notamment dus au maintien de l'activité dans les locaux rez-de-chaussée de l'office du tourisme. Il a fallu sécuriser. Il y a beaucoup de poussière pendant, notamment pendant un chantier, et les mettre en sécurité, créer une barrière hermétique évitant que les agents ne respirent des produits toxiques. Tout ça, mis bout à bout, a fait qu'on a passé la barre, mais c'est surtout à cause de l'inflation, la barre des 700 000 €. La réouverture. Chaque fois, j'avance en marchant sur des œufs. On est plus sur mai, juin, mais les associations, encore une fois, ont toutes été suivies, épaulées, relogées, et s'attendent toutes, pour la plupart, à réintégrer les locaux en septembre ; même si, d'ici là, on a des expositions prévues, notamment avec les Jeux Olympiques, au mois d'août. Mais on avance, et ça avance bien.

Monsieur Mebarek : Ok juste pour revenir, mais pas lourdement, sur le cinéma. Vous dites : « oui, quand vous dites aux Melunais 10 millions »... oui, c'est vrai que ça fait cher. Mais il faudrait aussi leur donner chiffres. Je n'ai pas encore le temps de rechercher ça, mais il faut que je retrouve. Effectivement, il faut que je fasse de l'archéologie pour voir d'où sortait ce chiffre de 5 millions de l'époque parce qu'il ne me paraît pas cohérent par rapport à tout ce qu'on a l'habitude de faire en matière d'équipement. Quand on compare, par exemple, l'Astrolabe – pas l'Astrolabe ; l'Astrolabe, ça remonte à 20 ans, c'est encore trop vieux, on était encore en francs à l'époque donc on ne peut pas comparer. Mais le Conservatoire, l'équipement, le Conservatoire c'est 12 millions. Je sais que c'est pas du tout comparable, mais tout à l'heure je parlais de l'école Decourbe. Dites aux Melunais qu'une école avec un restaurant scolaire, c'est 17 millions d'euros. Parce que je pense que le Melunais qu'on qu'on rencontre, à qui on dit le cinéma coûte 10 millions, il faut lui dire aussi ce que coûte une école, un restaurant scolaire, une crèche, pour qu'il se rende compte des masses. Effectivement, c'est énorme. C'est à l'échelle d'une ville préfecture de Seine et Marne, de 43 000 habitants. Est-ce que ça mérite... la question du parc informatique, c'est une réponse un peu technique. Je ne sais pas si tu veux répondre. On a une liste, une petite liste à la Prévert. Je ne sais pas si tu veux répondre sur la question. Je rappelle le point : c'était de savoir le renouvellement, de quel type de matériel informatique, matériel durable. Et puis sur le soft : Windows ou logiciels libres ? Vous verrez que la réponse, elle est plus large, parce que ce n'est pas que l'informatique au sens ordinateur, Christopher.

Monsieur Domba : Merci, Monsieur le Maire. Oui, en effet, nous avons des investissements assez importants sur le volet informatique, mais c'est simple. Depuis le début du mandat, nous avons mis en place un plan de remplacement du parc informatique, puisqu'il

était assez vétuste, et donc, tous les ans, nous remplaçons un cinquième du parc informatique parce que nous avons, comme je l'ai dit, certains postes qui étaient assez vétustes. Ça a un coût, en effet, mais c'est extrêmement important, je pense que vous le voyez, en termes de sécurité, il y a de nombreuses villes qui ont connu pas mal de problématiques informatiques. Et même si ça coûte à ce moment-là, ça nous permet d'avoir une certaine sécurité. Concernant les logiciels, en effet, il y a des remplacements lorsque les logiciels arrivent à échéance. Donc, il y a aussi une volonté de rationalisation et de cohérence entre les différents logiciels qu'il peut avoir sur toute la ville. Et dès qu'il est possible, nous essayons de réduire ce nombre de logiciels et la question se pose bien sûr sur les logiciels libres, mais nous essayons, dans un premier temps de remplacer ceux qui arrivent à échéance. Et, comme je dis, la question se pose. Sur les écoles, il y a également un changement du parc informatique, puisque celui-ci était également vétuste. Et il y a, par exemple, le passage de Zimbra à Office 365 pour nos messageries. Pareil, je pense que pas mal d'élus ont eu des messages pirates ou des hameçonnages. Donc nous avons ce besoin de sécurité. Les copieurs également, nous nous avons effectué ces changements. La fibre, puisque nous avons le passage à la fibre optique. Et après, nous avons l'acquisition de téléphones à travers les différents services. C'est ce qui fait que nous avons un montant qui peut paraître important, mais je vous garantis qu'il est plus que nécessaire.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup, Christopher.

Monsieur Saint-Martin : Non, mais est-ce que vous envisagez de faire un budget vert de toutes ces dépenses, tous ces investissements en matériel ? Parce que je pense que c'est vraiment hyper important. Ce n'est pas anecdotique ce que je dis. C'est qu'il y a une vraie question du développement de l'informatique durable.

Monsieur Mebarek : C'est-à-dire oui, un informatique durable qui soit, une informatique durable qui soit qualifiée de verte parce qu'elle est durable. Je ne sais pas. Moi, j'apprends le sujet. Mais c'est des ordinateurs en bois recyclé, c'est ça ? Ok. Merci beaucoup. Je pense que c'est bon pour vous. Aude Luquet.

Madame Luquet : Merci, Monsieur le Maire. Beaucoup de choses ont été dites, donc je vais faire relativement court. Enfin, je vais essayer. Je vous ai écouté avec attention en tous les cas, sur les orientations budgétaires, et on s'aperçoit budget après budget, on s'aperçoit, et vous pouvez vous en apercevoir quand vous promenez dans Melun ou quand vous échangez avec des habitants de Melun, que la ville reste en souffrance, quand même. Et moi, c'est l'inquiétude que je vais faire remonter. Cette inquiétude que nous avons tous, je pense que vous la partagez, c'est de voir que notre ville est en souffrance. Est en souffrance. On voit dans les commerces. On voit pour l'accession au logement. On voit sur les demandes qu'on peut faire les uns et les autres. Vous en recevez sûrement dans vos services ; et moi, j'en reçois au sein de ma permanence. On a des souffrances aussi pour se déplacer. Alors, certes, ça a été un choix politique et vous connaissez en tous les cas notre position sur le T Zen. Aujourd'hui, c'est quand même surréaliste de voir ce qui se passe dans Melun. C'est quand même extrêmement inquiétant. Il y a des indicateurs qui sont extrêmement forts, qui ont été déjà présentés, notamment sur des bilans dans les différents quartiers. On s'aperçoit quand même que le revenu moyen des Melunais, c'est 18 000 € par an par habitant. Et je crois que ça aussi, ça doit nous interpeller, nous, en tant que responsables et en tant qu'élus de Melun, c'est de savoir comment on peut faire. Et, budget après budget, on s'aperçoit qu'on rencontre toujours les mêmes difficultés et qu'on a quand même quelques... Moi, j'ai quelques interrogations

pour savoir comment on va s'en sortir collectivement, parce que je crois que c'est une responsabilité collective, même si, aujourd'hui, on hérite d'une situation qui a été, on va dire lancée depuis 10 ans, 20 ans, 30 ans, on en est là parce que des choix politiques et budgétaires ont été faits depuis 20, 30, 40, même 50 ans, je pense. J'étais déjà née. Non, mais ce que je veux dire par-là, moi, c'est cette inquiétude que je voulais vous transmettre, même si j'ai vu un certain nombre de choses intéressantes. Vous avez dit, Monsieur le Maire, qu'on pouvait en tous les cas noter positivement les investissements qui ont été faits, qui sont supérieurs aux strates des autres communes. Oui, moi, je plussoie. Mais lorsqu'on voit l'endettement pour des communes de même strate, c'est 995 € par habitant, alors qu'on est à plus de 2 000 € par habitant à Melun – l'annuité de la dette est aussi supérieure à Melun que dans une des communes de même strate ; que les charges de fonctionnement soient aussi supérieures à Melun que dans les autres strates de Melun. Il y a effectivement des investissements. Il y a ces investissements qui sont très, très forts. Moi, j'avoue qu'il y a, déjà précédemment – on ne sera pas d'accord non plus, mais tout ce qui a été fait sur les quartiers aujourd'hui, je l'ai déjà répété, et vous savez que notre position aussi : c'est que lorsqu'on construit Woodi, ou lorsqu'on va détruire demain le boulevard Chateaubriand et qu'on va reconstruire sur ces mêmes endroits, l'idée de l'ANRU, par exemple, c'est quand même de qu'il y ait moins de densification des logements et non pas de reconstruire toujours en même endroit. Donc, je trouve quelque part... Et en plus, on le sait très bien aussi, c'est que personne de nous présent ici, on ira habiter à Woodi, ou on ira habiter là où on va reconstruire au boulevard Chateaubriand. Et ça, c'est un vrai problème. Et moi, j'en ai déjà parlé à un certain nombre de personnes des services de l'Etat ou même dans les ministères, c'est de dire : mais, pourquoi construire des logements où nous n'irons pas habiter, où le Préfet n'ira pas habiter, ou un ministre n'ira pas habiter. Problème de micro – Et mon temps est écoulé. Je n'irai pas habiter non plus, et vous non plus. C'est ça, fondamentalement, ce qui me dérange, c'est que c'est souvent à côté de nuisances, c'est-à-dire : qui a envie d'habiter à côté d'une deux fois deux voies. Moi, personnellement, je n'en ai pas envie, et ça rejoint l'idée de l'attractivité. C'est-à-dire qu'aujourd'hui il nous faut trouver un équilibre pour accueillir ceux qui sont en situation plus précaire, les plus fragiles. Mais il faut cet équilibre-là, parce que, vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Maire, parce que la ville est pauvre. Et pour trouver cette attractivité, je ne suis pas certaine que ce qui a été mis en place jusqu'à présent nous permette justement d'y arriver. Et je crois que, budget après budget, et vous êtes le mieux placé, puisque vous avez été Adjoint aux Finances depuis un certain nombre d'années, vous savez très bien qu'aujourd'hui ce que nous proposons bon an mal an, on le voit lorsque l'on circule à Melun. On le voit lorsqu'on est à la gare. On le voit. C'est-à-dire qu'on a besoin d'un équilibre. Nous avons besoin d'un équilibre dans cette ville. C'est simplement une remarque que je voulais faire par rapport aux orientations. On en rediscutera lorsque nous voterons le budget, le quatre avril. Dans les priorités que vous avez indiquées, et moi, je voudrais remercier Monsieur Saint-Martin d'avoir salué l'action du Gouvernement sur la loi de finances de 2024 en indiquant que, effectivement, nous allons verdir les budgets. Et merci beaucoup de cette remarque, et de cette remarque positive sur le Gouvernement, et sur la loi que nous avons votée, la loi de finances de 2024, parce que ça nous permet effectivement de voir que la transition écologique sera au cœur des collectivités territoriales. Et à ce sujet, moi, ce qui m'intéresserait d'avoir, c'est de connaître, puisque la quatrième priorité, c'est l'attractivité de Melun. Et dans cette attractivité de Melun, on a à la fois les commerces, la transformation de la ville et la transition écologique. J'aimerais connaître, à un moment donné, je pense qu'on aura les éléments le quatre avril, quel est le montant exact, le budget exact, qui est dédié à la transition écologique. Parce que ce qui m'a interpellée en lisant les documents, c'est qu'à un moment donné, dans les recrutements, il n'y a que deux postes qui sont dédiés à la transition

écologique. Et, lorsqu'on a un peu d'ambition, je pense que ce n'est pas suffisant. Lorsqu'on a l'ambition de faire de la transition écologique, ça doit se traduire budgétairement, mais cela doit se traduire humainement. Et je le sais très bien, et vous le savez aussi, si ces deux postes ou trois postes, je ne sais pas, en tous les cas... C'est trois ? Si c'est trois postes, sincèrement, pour une ville de 40 000 habitants, c'est un peu chip, comme on dit. Et je pense que si on a cette ambition-là de verdir, et de toute façon, on aura cette obligation aussi de la traduction dans les comptes administratifs de 2024 et dans le début de 2025, on le verra très, très vite, si c'est effectif ou pas. Je crois qu'au fond, on pourrait avoir un petit peu plus d'ambition sur ce sujet. Et c'est mon dernier mot, mon mot de conclusion. Je vous remercie.

Monsieur Mebarek : Merci, Madame la Députée. Le constat du changement qui s'opère dans notre ville depuis maintenant quelques décennies en fait, on le partage. Il y a une forme d'accentuation des difficultés sociales et on le partage. Malheureusement, c'est un constat qui est aussi indépendant des choix budgétaires que l'on va faire, parce que la collectivité, la Majorité en l'occurrence, fait des choix. Mais on est là, notamment pour les personnes qui sont en difficulté. On est là pour, pour aider. Vous nous direz qu'on n'aide pas suffisamment, qu'il faudrait en faire plus. Mais à un moment donné, cette difficulté sociale, elle est... Melun, c'est le microcosme de l'état de notre pays. La situation de tension sociale, elle n'est pas propre à Melun, elle est vécue dans le pays. Les difficultés, l'accès à la santé, elles ne sont pas qu'à Melun, elles sont dans le pays. L'attractivité du commerce, il n'est pas qu'à Melun, il est dans le pays. S'il existe un dispositif national qui s'appelle Cœur de Ville, c'est bien que l'Etat a pris la mesure de ce qu'on a, 150 à 200 villes moyennes, qui sont à peu près victimes des mêmes difficultés que connaît la Ville de Melun. Et ce n'est pas – après, on ne va pas caricaturer – et c'est pas le T Zen qui est responsable de tous les maux de l'attractivité de notre commerce à Melun. D'ailleurs, le T Zen, il n'est même pas encore là. Il y a des travaux, et ce n'est même pas les travaux du T Zen. Et on met déjà tout sur le dos du T Zen, sur la difficulté. L'enjeu, il est macroéconomique aussi. Il est local, il est municipal, mais il est macroéconomique. Quand, aujourd'hui, vous comptez le nombre d'enseignes de vente de vêtements qui existe sur le marché national, en comparaison, il y a dix ans, la moitié, voire les trois-quarts, ont disparu. Les marchands de chaussures, la moitié de vendeurs de chaussures au niveau national ont disparu. A Melun, il va y avoir un autre, j'espère. Il y a une mutation de l'économie de notre pays qui se traduit fatalement dans les commerces de proximité. Ce n'est pas propre à Melun. Oui, on a connu, vous avez connu, j'ai connu Melun il y a 40 ans. Et oui, Melun il y a 40 ans, ce n'était pas Melun aujourd'hui, et on rêve tous de retrouver ce Melun. Et on va s'y employer tous ensemble, avec vous, pour essayer de trouver la meilleure solution pour faire qu'on retrouve du commerce. Mais c'est un enjeu macroéconomique. Lorsque le commerce électronique est venu confronter l'économie réelle, il a vu disparaître des milliers d'emplois, des milliers de commerces. Ça, ce n'est pas le T Zen. C'est une réalité économique qui nous touche aussi. Après, il y a d'autres facteurs. Il y a le facteur de paupérisation de notre population, c'est vrai, des populations en difficulté qui ne vont pas forcément consommer dans la typologie de commerces qu'on a pu avoir par le passé et qui cherchent peut-être moins cher. Et on a le commerce qui s'adapte à ce type de population, qui cherche à consommer moins cher. Mais, comme je le disais tout à l'heure il faut de tout pour faire un tout. Il faut de tout pour faire une ville. Il faut de tout pour faire une cité. Donc il y aura du commerce pour les clients qui cherchent du pas cher, et on va faire en sorte aussi, avec vous, qu'il y ait du commerce aussi pour un autre type de clientèle, parce que ça fait partie de l'attrait de nos villes. Mais ce n'est vraiment pas qu'un débat qui est meluno-melunais. Alors, il y a des villes qui s'en sortent mieux. Aussi. Mais pourquoi ? Parce qu'elles ont d'autres facteurs exogènes. Elles ne sont pas coincées entre deux méga centres commerciaux. Oui. Oui, c'est une réalité

aussi. Non, mais c'est une réalité. Si on n'a pas Carré Sénart qui a été décidé il y a 30 ans, je pense que le commerce à Melun il a une autre tête. Je ne sais pas, je n'étais pas là, Monsieur Guion. Il faut arrêter, et c'est voté par une CDAC en Préfecture, avec un tas de gens. Moi, je ne sais même pas. Il faudrait remonter dans les archives. Je pense qu'à l'époque Marinelli ou Jacquet, je ne sais pas. Pas Jacquet, Malpel. La position à l'époque, j'imagine, je pense qu'elle a du être négative. Mais personne, quand tu es Maire de Melun, n'est favorable à ce qu'on ait un méga centre commercial à même pas dix kilomètres. On a d'autres villes moyennes de France qui ne sont pas coincées entre ces deux grands centres commerciaux. On a aussi la proximité malheureusement quoi qu'on en dise, on a l'avantage mais on a l'inconvénient de l'avantage, la proximité parisienne ne nous aide pas non plus. Parce que quand on se compare à des villes de profonde province, qui ne sont pas proches de centres méga attractifs, elles s'en sortent malgré tout. Nous, on a une confrontation de tout : paupérisation, macroéconomie qui change les comportements des consommateurs, machin, machin, et tout ça fait ça. Ce n'est pas le tout ; tout n'est pas à mettre sur le dos du T Zen, il ne faut pas exagérer. Mais on va encore... On a des très beaux commerçants. Je le dis et le redis : on a des très beaux commerçants à Melun. J'étais avec eux, hier encore, dans mon bureau pour travailler ensemble pour essayer d'améliorer les choses. Et les mêmes commerçants qui vont faire un post sur Facebook sur le T Zen, deux heures après ils vont être dans mon bureau et on va travailler ensemble pour essayer d'améliorer les choses. Oui, c'est ça, la réalité aussi, Brigitte, sur la... Sur quoi, d'ailleurs ?

Madame Tixier : Je voulais juste donner une toute petite précision pour rassurer quand même les personnes dans cette salle concernant la réalisation du boulevard urbain, et de la démolition prochaine de Châteaubriand et la reconstitution vente d'ailleurs du terrain qui appartient, je rappelle, à Habitat 77. La reconstitution, qui sera des petits îlots d'immeubles beaucoup plus petits et, en même temps, qu'ils seront forcément accessibles à bien des égards, même s'ils longeront le boulevard urbain. Je rappelle que, même, c'est constatable en ce moment, vous avez remarqué que la circulation sur ce tronçon qui sera encore transformé – là les travaux sont déjà commencés avec l'assainissement qui est en route – s'est beaucoup apaisée. Ce sera simplement un boulevard urbain avec le T Zen au milieu, avec deux stations sur cette portion. Mais c'est tout à fait comme dans d'autres villes, avec des boulevards urbains où il y a une circulation d'usage de ville. Et ça n'est plus les transports, puisque les transports importants sont sur la partie du boulevard qui fait le tour du quartier de l'Ecoquartier. Je pense qu'il ne faut pas s'inquiéter et avoir peur. Cette circulation sera apaisée. C'est l'objectif. Et donc les immeubles qui seront construits, de qualité, avec des études. Je persiste toujours à dire que les choses sont faites dans l'ordre qu'elles doivent être faites, c'est-à-dire le Département a pris attache auprès de cabinets spécialisés, puisque je rappelle que c'est ce boulevard de deux fois deux voies, et la réalisation. Le Département a pris attache auprès d'un cabinet spécialisé pour faire des évaluations de nuisances sonores, et que ces nuisances sonores seront parfaitement en capacité d'être dans les normes. N'imaginons pas, ne faisons pas peur à de futurs habitants, (inaudible) avoir un travail urbanistique qui est fait à la fois par la Ville et par des cabinets spécialisés, qui fera que ce sera un quartier qui sera tout à fait agréable à vivre.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup, Brigitte. Très bien. Charles Humblot.

Monsieur Humblot : Oui, merci Monsieur le Maire. Deux petites observations. Une première, vous avez évoqué tout à l'heure, bien que ça ne figure pas dans le débat d'orientations budgétaires, la problématique de la propreté. Et moi, j'avais trois points à voir, à évoquer à ce

sujet : amélioration de la propreté ou la question des containers qui squattent les trottoirs. Et je pense notamment à l'Atelier des Charmettes, où vous avez six à huit containers de cinq cents ou six cents litres non-stop, en permanence, alors que la réglementation prévoit que les containers ne doivent être sortis que le jour des poubelles et rentrés sitôt le passage. Autre question, justement, c'est le passage des bennes à ordures. Ce n'est pas une compétence communale, mais je pense que la Mairie et la Ville doivent intervenir sur ce sujet qui s'est dégradé depuis pas mal de temps et avec des décalages horaires dans le passage et y compris avec des absences de passage, c'est-à-dire que c'est... on a eu le cas il y a pas très longtemps sur les containers recyclables, pas passés pendant une semaine, avec un seul passage par semaine, c'est problématique. Et le dernier point, c'est : Où est-on informé des avancements possibles du ramassage des déchets recyclables sur une partie de l'île et du centre de Melun, qui n'est pas fait et qui pose des problèmes depuis des années et des années. Et le deuxième point, c'était à propos du T Zen. Point que n'a pas évoqué Aude Luquet précédemment. Moi, je voulais revenir sur ce sujet à propos des arbres, et notamment : quid des arbres qui sont sur la place Chapu ? Sachant que cette place doit être requalifiée complètement. Ma question concerne ce point-là.

Monsieur Mebarek : Juste pour terminer sur ce sujet-là, je pense qu'on en est encore un peu loin des études de la place Chapu. On n'a pas encore de projections techniques. Oui, mais alors je vais évoquer le sujet tout de suite pour ne plus y revenir. Le sujet des arbres, je veux bien. On a tous été interrogé par la presse par rapport aux cinq arbres abattus avenue Thiers. Et puis on a des grands titres, un désastre économique et écologique. Franchement, il ne faut quand même pas exagérer. Je veux bien qu'on fasse de la politique et qu'on lance les petites boules pointues qui vont bien. Mais à un moment donné, il faut être réaliste par rapport à ce dont on parle. Là, c'est cinq, car il y aura le sujet de l'avenue Thiers. C'est un autre sujet. Qu'est-ce qu'on veut ? On veut quoi pour notre ville ? On en parlait tout à l'heure longuement, et là, ce n'est pas du T Zen. Est-ce qu'on veut se projeter ? On veut moderniser notre ville, on veut être fier de cette ville qui a tourné le dos à une forme de passé un peu archaïque et qui s'est modernisé dans ses modes de transport, dans sa façon de vivre la ville. Est-ce qu'on veut ça ou est-ce qu'on ne veut rien faire ? Rien. On ne bouge pas, on reste comme dans les années 1970, les années 1960, et 1980. On ne bouge pas. Et on n'investit pas parce qu'il ne faut surtout pas investir, parce que la dette, elle augmente. Il ne faut pas faire de travaux, parce que ça emmerde les gens. Et il ne faut pas couper cinq arbres, surtout pas, pour ne rien changer. Moi, je n'ai pas cette position. Non, c'est vous, c'est vous, Monsieur Guion, parce qu'en plus, c'est vous qui avez dit ça : « désastre écologique et économique ». Ce n'est pas une caricature, c'est une réalité. J'estime, que j'ai une certaine – alors non, j'exagère parce que ce n'est pas moi, c'est la Majorité et c'est ceux qui m'ont précédé, en particulier Louis Vogel – on peut avoir une vision ou pas de vision. Moi, j'estime que vous n'avez pas de vision. On a une vision pour Melun modernisée. S'il faut en passer par réaménager les espaces publics, réaménager notre façon de penser la ville et que ça implique de couper des arbres qui vont trop replanter derrière, et bien faisons-le. Faisons-le. Si, pour éviter d'avoir à couper des arbres qui ne sont pas centenaires – parce qu'on dit des arbres centenaires, ces arbres, ils sont plus jeunes que moi, ils ont été plantés dans les années 70. Ils ont été plantés dans les années 70. Ils ont été plantés dans les années 70, vous pouvez interroger les spécialistes. L'histoire de l'avenue Thiers : on avait deux allées d'arbres. On n'avait pas que deux rangées d'arbres. Les arbres qui ont été plantés là sont des arbres qui résultent des années 70. Ce n'est pas des centenaires. Les centenaires, je peux vous en citer dans Melun, des centenaires. On a des platanes centenaires, notamment. Là oui. Simplement pour corriger ce que l'on dit : oui, on a abattu des arbres ; non, on a abattu des arbres trentenaires, quarantenaires, qui vont être remplacés par des

essences avec un port libre, beaucoup plus esthétiques, qui vont favoriser la biodiversité. Parce qu'aujourd'hui on a des arbres dans cette avenue, c'est les cinq qui ont été coupés, qui sont des arbres qui sont taillés en rideaux. Ces arbres sont nanifiés. Ils ne sont pas centenaires, ils sont trentenaires, quarantenaires, ces arbres sont nanifiés, ils sont taillés, donc la biodiversité, ça ne fonctionne pas et ces arbres ne se développent pas. L'ambition que l'on a pour moderniser et transformer cette ville, c'est de replanter des arbres avec des grands ports, avec une largeur de tronc, avec une largeur de port, qui fassent que l'esthétique de cette avenue soit considérablement améliorée, que la biodiversité s'en trouve accentuée, parce qu'on aura des arbres avec un port important. Et puis, par ailleurs, une diversité d'essences qui nous permet également de renforcer cette biodiversité. Tout ça avec une avenue complètement requalifiée, avec des pistes cyclables, oui, parce que le sujet, il est là. Avec des pistes cyclables, parce que le projet précédent n'avait pas de pistes cyclables sur l'avenue Thiers. On travaille depuis quelques mois à repenser le projet avec le Département pour faire en sorte que, l'avenue Thiers, nous ayons des pistes cyclables de part et d'autre. Oui, à terme, on aura des arbres qui vont être enlevés. Oui, mais on va avoir une avenue complètement repensée, modernisée, avec des pistes cyclables de part et d'autre, avec des arbres à très grand port, esthétiques et divers. Le désastre économique et écologique, moi, je ne le vois pas. Ce que je vois, c'est du conservatisme archaïque. Ne surtout, surtout, rien changer et tout le monde se portera mieux. Mais ce n'est pas la vision que j'ai de Melun, moi. Je ne sais pas pourquoi je parle de ça. Parce que c'était la question de Charles Humblot. Donc Charles Humblot, cinq arbres ont été abattus. Oui, vous faites allusion à ça. A place Chapu, pardon. Bien du coup j'ai répondu, comme ça c'est clair. Non, place Chapu. Moi, honnêtement, c'est une phase qui est assez lointaine, la place Chapu. Je ne serai pas capable de vous répondre de la manière à ce que je vous disais sur l'avenue Thiers. Il y aura peut-être aussi, je ne sais pas, il y aura peut-être – en plus, si ça passe au milieu – il y aura peut-être effectivement des arbres enlevés. Mais il y a 14 000 arbres à Melun. 14 000 arbres à Melun, en dehors des parcs ; parce que si j'ajoute tous les parcs, ça en fait un paquet d'arbres, y compris des centenaires. En dehors des parcs, dans tous les tous les espaces urbains, les rues, on a 14 000 arbres. On a enlevé avant-hier cinq arbres sur 14 000, cinq arbres qui vont être replantés. Donc, peut-être sur la place Chapu il y aura effectivement des arbres supprimés, mais qui vont être remplacés. L'enjeu c'est toujours de remplacer. Et au global, il y aura une plantation à l'échelle de la ville plus importante d'arbres que ce qui aura été supprimé. On a des sites. On a identifié des sites à proximité du passage du T Zen où, en discussion avec le Département, nous voulons réimplanter la végétalisation avec des arbres à haute tige. Et, quand je dis replanter des arbres, ce n'est pas des arbres qui vont faire 30 centimètres de haut. Les sujets qui vont être plantés, c'est des sujets qui sont en pépinière, qui ont au moins dix à douze ans. Je m'énerve un peu, mais c'est la passion. Non, il n'y a pas de sujet. Vous ne m'avez pas posé de question, vous n'avez pas besoin de me répondre. Moi, j'ai répondu à Monsieur Humblot. Madame Bénédicte Monville attend depuis très longtemps.

Madame Monville : Non, non, je vous en prie, je n'attends pas depuis très longtemps. Mais comme vous venez de parler des arbres, je vais commencer par ça. Je vais commencer par ça. Alors, déjà, évidemment, pour vous donner raison, sur la polémique autour des cinq arbres, je pense qu'on peut évidemment être attristé plutôt de la manière dont on considère les arbres, c'est-à-dire qu'on peut les enlever, les remplacer. Un arbre, c'est un être vivant. Ce n'est pas quelque chose d'inerte qu'on enlève et qu'on remplace. Et évidemment, d'avoir pensé un projet comme celui-là, qui allait aboutir à la destruction d'arbres, et bien de manière anticipée, il aurait fallu ne pas le penser, ou le penser différemment, le faire passer ailleurs, penser les choses différemment pour ne pas avoir à détruire, à détruire ces cinq arbres. Mais c'est vrai

que, pour m'être battue, nous nous sommes battus contre la destruction du bois de Montaigu et n'avoir à l'époque rencontré aucune – problème de micro – pour à l'époque n'avoir rencontré aucune solidarité et ne pas avoir obtenu le soutien de ceux qui, aujourd'hui, poussent de grands cris devant cinq arbres qui ont été détruits, je veux simplement souligner qu'il faut être cohérent sur ces questions-là et que, moi, j'apprécie l'engagement que vous prenez aujourd'hui de renaturaliser la ville quand c'est possible et le plus possible. Je pense qu'il faut aller beaucoup plus vite et là-dessus, je voudrais quand même insister sur quelque chose. Aujourd'hui, nous sommes sur une trajectoire à +4,5 degrés. Ce que disait tout à l'heure Monsieur Saint-Martin, sur la nécessité qu'il y a de tenir compte du coût écologique des politiques publiques et d'intégrer ce coût écologique de manière à essayer d'infléchir ces politiques dans le sens de politiques écologistes, et bien il faut aller 20 fois, 100 fois plus vite que ce qu'on va aujourd'hui. Nous savons que la catastrophe climatique, elle est déjà là pour beaucoup de gens. Nous savons aussi, nous l'avons encore appris récemment, que l'Europe est le continent qui se réchauffe le plus rapidement. Ce n'est pas le continent qui, aujourd'hui, souffre le plus de dérèglements climatiques, par contre, c'est celui qui se réchauffe le plus rapidement. Moi, je m'inquiète par exemple, quand j'entends parler de cette ville de demain qu'on projette et que je ne vois absolument aucune mesure de prise pour prévenir la catastrophe climatique. Je sais qu'une partie des prérogatives qui permettraient de prévenir la catastrophe climatique ont été transférées à l'Agglomération. Parmi ces prérogatives, il y a celle de l'eau par exemple. Nous savons que nous allons manquer d'eau. Nous savons que l'eau potable va être un enjeu absolument considérable. Que fait-on, par exemple, pour équiper les toits des bâtiments publics à la fois de panneaux photovoltaïques, pour encourager les énergies renouvelables et faire baisser notre facture sur les fluides, non pas seulement parce que la facture baisse, parce que les coûts des fluides ont baissé, parce que, finalement, la spéculation, qui avait été très largement permise par la guerre, a fini par revenir à un niveau à-peu-près convenable – enfin convenable, la spéculation n'est jamais convenable – mais je veux dire revenir à des niveaux au niveau précédent, mais parce qu'on a vraiment une politique d'anticipation qui permet de faire que la ville, en effet, est de plus en plus autonome dans la capacité qu'elle aurait de se fournir son électricité ou l'énergie dont elle a besoin pour chauffer ses bâtiments publics. Et bien pour l'eau, nous devons anticiper sur le fait que nous aurons à produire des réservoirs d'eau, à produire des zones de captage d'eau, à faire en sorte que nous puissions alimenter notre population en eau potable, alors que nous savons très bien que l'eau potable va être un enjeu considérable dans les années qui viennent. Les arbres, de ce point de vue-là, sont nécessaires, bien évidemment. Et je voudrais vous interroger sur une chose, on avait posé la question à la Communauté d'Agglomération mais on n'a pas eu la réponse. L'Ile de France, la Région, nous a offert la possibilité de renoncer à la troisième tranche de l'Ecoquartier. L'Ile de France, dans son SDRIF, qu'elle a qualifié d'écologique -- ce qui est quand même une aberration absolue – mais enfin bref, dans son SDRIF E, avait posé une pastille sur la zone où devait être construite la troisième tranche du quartier de Montaigu, c'est-à-dire qu'elle nous a donné la possibilité d'y renoncer. On en est où ? On en est où ? Puisque vous aviez fait la demande d'une dérogation pour pouvoir quand même construire et détruire les derniers arbres qui restent sur la plaine de Montaigu. Donc, là, il y a une contradiction entre ce que vous annoncez, auquel je souscris, je viens de le dire, et le fait que vous demandiez une dérogation pour pouvoir construire la troisième tranche. Et puis, il y a plein de choses dans le budget que vous nous présentez qui sont comme des points aveugles. Madame Luquet, tout à l'heure, en a donné à donner un élément qui me paraît très important. Elle a parlé de l'injustice environnementale dans notre ville. Elle a parlé du fait que de nombreux habitants, et en particulier les habitants et les habitants des quartiers populaires de la ville sont exposés à des nuisances de manière plus importante que les autres

et, entre autres choses, à la pollution atmosphérique. Réfléchir à renaturaliser la ville ou la renaturer, on dit les deux d'ailleurs, c'est peut-être aussi justement réfléchir à corriger ces inégalités environnementales. Elles ne sont jamais abordées. Vous parlez de l'inégalité sociale et d'ailleurs vous parlez de renforcer la solidarité et la cohésion sociale, d'augmenter le budget de fonctionnement des centres sociaux. On ne peut que s'en féliciter. C'était une demande de notre part. Pour autant, il faudrait aussi – d'abord moi, je pense que n'est pas assez, qu'il faut faire davantage, et je vais, après, revenir sur la question de la sécurité – mais je crois que vous devez aussi tenir compte de l'injustice environnementale et du fait que des populations à Melun sont, bien davantage que d'autres, exposées aux nuisances sonores, à la pollution atmosphérique, etc., etc.

Sur la politique sécuritaire, vous avez fait un axe majeur de votre, de votre programme. Quand on regarde les statistiques, j'y reviens souvent, mais je leur dis encore : c'est mon dixième débat d'orientations budgétaires, j'ai l'impression de redire systématiquement les mêmes choses. Même si j'entends que vous avez une inflexion qui est différente de votre prédécesseur, je l'entends, je la reconnais, mais on va voir. On va voir. Pas sur la sécurité, sur d'autres questions mais pas sur la sécurité. Sur la sécurité, quand on regarde les statistiques, la criminalité, les délits n'ont pas augmenté en France ; ils sont stables, et ils sont stables depuis plusieurs décennies. Par contre, il y a des crimes et des délits qui, auparavant, n'étaient pas enregistrés et qui, aujourd'hui le sont, et qui portent sur les délits commis dans l'espace familial, qui sont liés aux violences intrafamiliales. C'est essentiellement là qu'il y a des choses qui augmentent dans l'enregistrement des crimes et des délits. Je veux bien vous croire que la police municipale, et j'en suis même certaine, fait un travail pour accompagner les victimes de violence familiale, pour accompagner les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, qui sont majoritairement des victimes qui ont lieu au sein de l'environnement direct de ces femmes. Des violences qui sont commises par des gens qui appartiennent à leur environnement, leur environnement direct. Mais nous savons tous très bien que c'est d'abord par des politiques de prévention, c'est d'abord par des politiques qui véritablement essayent de faire baisser les raisons de la violence masculine en éduquant, en éduquant les gens sur ce que c'est, sur pourquoi et comment on l'évite etc., mais pas sur l'augmentation du nombre de policiers municipaux dans les rues à Melun. Ce n'est pas vrai. Pas sur l'augmentation de leur armement, ce n'est pas vrai. Pas sur l'augmentation inconsidérée du nombre de caméras de vidéosurveillance à Melun, dont on sait très bien ce à quoi mèneront ces caméras de vidéosurveillance à Melun. Parce qu'on voit déjà dans en France, d'une manière générale. Parce qu'on le voit déjà à l'œuvre dans les dictatures, dans le monde. On les utilise in fine pour contrôler les citoyens et pour mettre en place des systèmes de contrôle de la population qui s'adressent, pas aux délinquants, aux délictueux, mais à tout le monde en réalité. Cet argent-là, cet argent-là serait bien mieux utilisé dans des politiques sociales, dans des politiques de prévention des violences intrafamiliales, dans des politiques de correction de l'injustice environnementale. Et là, il y a un peu plus sur les politiques sociales, l'injustice environnementale... On pourrait faire beaucoup plus. Je vous donne un exemple : en France, nous avons à peu près 120 femmes, 130, 140 femmes parfois, qui meurent chaque année sous les coups de leur conjoint ou de leur ex conjoint. Ce chiffre, qui est commun à plusieurs pays d'Europe qui sont comparables en termes de population, il a été divisé par deux en Espagne. En Espagne, ils sont passés à 40 féminicides par an. Pourquoi ? Parce qu'ils ont mené une politique de prévention, d'accompagnement des victimes, de prévention extrêmement offensive. Extrêmement offensive. Encore une fois, puisque ce sont ces crimes et délits qui augmentent, ce n'est pas en mettant encore plus de policiers municipaux dans la rue qu'on résoudra le problème. Et moi, je suis pour embaucher des gens. Je l'ai toujours dit, je suis pour embaucher des gens au service des Melunais. Je suis pour arrêter de baisser le budget de

fonctionnement en baissant la masse salariale. Je suis pour que les services publics fonctionnent. Donc, ces postes de policiers municipaux ou de policières, parce qu'il y a des policières municipales, il ne faut pas les supprimer, il faut les transformer en autre chose qui a montré que c'est davantage efficace pour protéger la population melunaise devant les insécurités qui la menacent et ces insécurités, encore une fois, elles sont d'abord intrafamiliales, elles sont ensuite environnementales et elles sont ensuite sociales. Voilà. Et puis juste sur les commerces, parce que vous avez tous beaucoup parlé de commerce. Et je vous rejoins quand vous dites : ce sont des problèmes macroéconomiques. Ce sont des problèmes extrêmement larges. Même si nous savons que d'avoir effectivement, ces supermarchés, centres commerciaux à deux pas de chez nous, ce n'est pas terrible. Même si nous savons aussi que d'avoir autorisé l'implantation de plateformes de e-commerce, et ça, c'est votre prédécesseur qui l'a fait, ce n'est pas terrible. Ce n'est pas terrible non plus. Je ne vous rejoins pas quand vous parlez de mutation de l'économie parce que je pense qu'on est juste dans un approfondissement du capitalisme, mais il y a des solutions. Il y a des villes qui font preuve d'imagination, comme par exemple de créer une monnaie locale. Nous, nous portions dans notre programme municipal, comme de créer une monnaie locale que la ville finance, à travers des systèmes de financement des monnaies locales qui aujourd'hui ont montré qu'ils fonctionnaient très bien, et qui encourage la consommation dans les commerces locaux, puisque cette monnaie locale ne peut être dépensée que dans les commerces locaux. Beaucoup de villes du pays basque, en particulier, ont utilisé cet instrument pour redynamiser leur commerce local. Il faut aussi avoir un petit peu d'imagination et aller emprunter, peut-être, à d'autres familles politiques que la vôtre qui, de ce point de vue-là, ont montré qu'elles savaient faire. Qu'elles savaient faire et qu'elles étaient capables de faire. Et j'avais un autre truc qui était sur le bout de ma langue, mais que je suis en train d'oublier, mais ce n'est pas bien grave, parce que tellement de choses ont déjà été dites que je pense que nous en avons... Voilà, je vais m'arrêter là et si ça revient, j'y reviendrai, mais voilà.

Monsieur Mebarek : Il y aura encore une séance de rattrapage le 04 avril, avec un débat moins long, évidemment, puisque sinon... mais il y aura encore ce rattrapage. Merci, très bien. Je vous propose de clore le débat d'orientations budgétaires. C'était très riche. Merci.

Madame Monville : Sur la troisième tranche simplement.

Monsieur Mebarek : Mais non, autant pour moi, je suis allé un peu vite, c'est vrai. Je ne vais pas revenir sur la vision différente qu'on a sur le sujet de la sécurité. L'injustice environnementale, je partage, Madame Monville, je partage. Je partage, effectivement, l'injustice n'est pas que sociale, il faut que... je partage. Après, a-t-on les moyens ? Je vais vous donner une forme de lutte contre l'injustice environnementale sur laquelle on agit : lorsque, avec l'Agglomération et les bailleurs, on travaille pour aller récupérer des Fonds Européens pour isoler, décrocher des financements très importants pour aller isoler des logements sociaux, square Siegfried, le dernier en date c'est Lorient, qui va permettre d'isoler les appartements des locataires d'Habitat 77, c'est lutter contre cette injustice environnementale, parce que... Mais il y a des actions, et je vous rejoins, on a, nous, collectivités publiques locales, on a la capacité aussi de lutter contre cette injustice, et je rejoins ce point de vue-là.

La tranche trois. Elle est écrite sur un contrat pour l'instant, et la tranche trois, elle est sur un contrat, sur un programme avec l'Aménageur. Aujourd'hui, le SDRIF E n'a pas encore été adopté, puisqu'il est encore en enquête publique – ça se termine demain d'ailleurs, le 16 – puis il sera adopté et il vaudra force de loi pour tous les PLU de la région. Aujourd'hui, on ne

connaît pas encore le retour de la Région sur la remarque, l'observation qui avait été faite par la Ville. Donc à ce stade, on n'est pas encore en mesure de revenir vers l'Aménageur en lui disant : manque de pot, le SDRIF contraint notre PLU, qui contraint la tranche trois et ça, on n'y est pas. Attendons de voir les résultats. Valérie Péresse ne sera peut-être pas d'accord avec l'observation qui a été faite par la Ville de Melun et refusera. Et on en tirera les conséquences. Et on verra à ce moment-là avec l'Aménageur. Mais, à ce stade, attendons d'abord l'adoption du SDRIF E pour aller plus loin. Ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que, pour l'instant la tranche trois est dans un contrat avec l'Aménageur, on verra. Merci beaucoup. Merci beaucoup de ces échanges intéressants. Je vous propose de clore et de délibérer, parce qu'on délibère pour le débat. Y a-t-il des votes contre ? Non, si, on prend acte. On prend acte et on vote le débat. C'est bizarre comme ça, on vote. Il y a bien eu un débat. Je suis contre ce débat, c'est un peu bizarre, je le reconnais, mais il faut voter. On prend acte et on vote. Je vous invite à voter de toute façon, ça... Non, non, on a toujours voté de toute façon, au débat. Qui s'oppose ? Oui, qui s'oppose ? Qu'est-ce que je vous dis ? C'est comme ça. Mais c'est vrai qu'on a tous les ans la même question, et tous les ans la même réponse. Oui, il faut voter. Qui s'oppose ? Très bien. Qui s'abstient ? Mais je ne sais pas en fait. Aude, comme je n'ai pas envie de faire un impair et que la Préfecture me dise : vous n'avez pas délibéré. Mieux vaut faire plus. Mais on a toujours débattu, puis voter. Et je me souviens d'ailleurs qu'en séance de Conseil Communautaire, je ne sais plus qui, sans doute Michael Guion, il est toujours... Non, mais quelqu'un, je ne sais plus qui, avait contesté en disant qu'il n'y a pas eu de vote, et on avait dû, la séance d'après, c'est moi d'ailleurs qui était là, et la séance d'après j'avais dû faire revoter le débat. Vous vous souvenez ? Je vous propose de voter. Après, opposez-vous, je n'ai pas de problème. Mais au moins, votez. Qui s'oppose ? Tu peux m'aider Monsieur le Directeur ou pas ? On peut dire que vous n'êtes pas d'accord avec les orientations. Considérons que c'est ça le vote. Êtes-vous d'accord avec les orientations ? Tous ? Abstenez-vous de ces orientations ? Vous n'êtes pas sympa. Franchement, j'ai fait de la pédagogie. Chère Majorité, êtes-vous pour ? Adopté. Allez, on va avancer, délibération suivante.

Adopté par 11 voix contre et 27 voix pour le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2024, conformément aux délais et aux conditions imposés par la loi.

VOTE le débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2024.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

Monsieur Mebarek : Je reprends mes notes. Attendez, ça prend trois secondes. Oui, subvention au titre du FIPD, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour lequel l'Etat finance des dispositifs en matière de sécurité. On en parlait tout à l'heure. Il est proposé de solliciter le fonds pour l'implantation de quatre nouvelles caméras à Mairie Plus, sur l'avenue Jean Jaurès, et Général Leclerc, c'est près du tribunal, place Chapu et place Arthur Chaussy. Quatre nouvelles caméras pour un coût d'opération à 142 103 €. Il est sollicité une subvention de 134 000 €. Deuxième opération, c'est l'acquisition d'équipement pour la police municipale, en particulier des caméras mobiles qui sont portées sur leurs

équipements. Il est proposé d'acquérir dix caméras piétons pour un coup de 14 800 € et, étant plafonné à 200 € par caméra, nous sollicitons une subvention de 2 000 €. Bénédicte Monville.

Madame Monville : C'est désespérant. Non, mais c'est désespérant, parce que c'est quelque chose qu'on voit se mettre en place dans toutes les démocraties occidentales. On multiplie les caméras de vidéosurveillance comme si c'était la panacée pour régler les problèmes d'inégalité sociale et de délinquance, et de délinquance dans la rue, et on vient de le voir, elle n'augmente pas en réalité. On est vraiment dans un débat qui est un débat purement idéologique, c'est-à-dire que vous avez intérêt, pour pouvoir continuer à prétendre gouverner, au dessein de la ville ou du pays, et à faire monter cette idée qu'il y a une insécurité qui serait grandissante, etc., et que donc, il faut renforcer la sécurité. Il faut renforcer la sécurité au sens où vous l'entendez c'est-à-dire de la sécurité au sens étroit, parce qu'encore une fois, comme je l'ai dit tout à l'heure l'insécurité qui, véritablement, menace aujourd'hui l'espèce humaine et, pour le coup, partout dans le monde, c'est d'abord et avant toute chose l'insécurité climatique. Ici, ce sont les sécheresses, les inondations, l'absence d'eau potable, c'est ça qui nous menace. Les canicules, l'été c'est ça qui nous menace. Je veux dire « la canicule a fait beaucoup plus de morts », évidemment, et je mets plein de guillemets à ce que je suis en train de dire, parce qu'un mort, une mort, c'est toujours terrible, horrible. Et tout ça, ce n'est pas ça que je veux dire. Ce que je veux dire, simplement, c'est que si on doit tenir compte des risques, en fonction, véritablement, de la mortalité des risques, de ce qu'on pointe du doigt, et bien on meurt beaucoup plus du réchauffement climatique. Aujourd'hui, on meurt beaucoup plus des zones, et on l'a vu avec le Covid, qui sont directement liées aussi au réchauffement climatique. On meurt beaucoup plus des maladies environnementales confère l'augmentation des cancers de la prostate chez les hommes et l'augmentation des cancers du sein chez les femmes, qui sont des maladies environnementales, des leucémies chez les enfants, etc. Et nous, on dépense de l'argent en caméras de vidéosurveillance pour faire flipper les gens en leur disant : la délinquance augmente. C'est terrible, c'est terrible, c'est horrible, c'est horrible, c'est horrible. Il faut absolument qu'on ait des pouvoirs forts qui viennent mettre des policiers partout, derrière chaque habitant, etc. Ca, c'est l'antichambre de la dictature. Moi, je suis fondamentalement attachée aux libertés publiques, fondamentalement attachée à la démocratie et fondamentalement attachée au fait que les gens choisissent de manière éclairée. Il faut arrêter de leur raconter des histoires. Non, ce n'est pas vrai. La criminalité et la délinquance n'ont pas augmenté en France. Ce n'est pas vrai, d'accord ? Par contre, l'insécurité, l'insécurité sociale, l'insécurité climatique, l'insécurité sanitaire, elle a considérablement augmenté. Et ça, ça voudrait dire normalement, si on a vraiment des gens qui s'engagent en politique pour régler les problèmes des autres, pour régler leur problème, d'abord parce que c'est le mien aussi. C'est le mien aussi, les insécurités dont je parle, mais c'est aussi le problème de tous les gens qui sont ici, de tous les concitoyens de notre ville. Si on s'engage en politique pour ça, et on mène des politiques publiques qui permettent de faire ça, on ne fout pas des caméras de vidéosurveillance partout, parce que ça ne réglera rien des inondations, ça ne réglera rien du Covid. Par contre, vous savez à qui on les achète les caméras de vidéosurveillance ? On va parler cash maintenant, à qui on les achète ? A Thalès. Un marchand d'armes, un armurier. Des marchands d'armes. On achète les caméras de surveillance aux mêmes que ceux qui ont intérêt de nous vendre un monde qui est toujours plus flippant pour que, par ailleurs, on achète des armes. C'est ça, le monde qu'on est en train de construire. Moi, ce n'est pas le monde dont j'ai envie. Ce n'est pas le Melun dont je rêve. Moi, le Melun dont je rêve, c'est une ville où on est solidaire les uns des autres, où on partage, où on se parle dans la rue, où on n'a pas peur les uns des autres, où on n'entretient pas ce climat anxigène qui fait qu'on a peur les uns des autres.

Monsieur Mebarek : Madame Monville, on connaît bien votre position. Il n'y pas de problème. Mais si ce que vous dites est vrai, les agents de police municipale n'auraient rien à faire de leur journée, de leur nuit ; et je vous assure qu'ils sont bien occupés la journée, la nuit, à régler des difficultés de sécurité. Mais encore, la vie en société, c'est un ensemble et j'estime que les libertés publiques, parmi les libertés qu'on a de vivre en sécurité dans son pays ou dans sa ville, ça fait partie d'une forme de liberté. Merci, je vous propose de voter. Qui s'oppose ?

Monsieur Saint-Martin : Oui, parce que là, il y a un nouveau type d'équipement qui va être déployé, et j'aimerais quand même avoir des précisions sur les usages qui vont se...

Monsieur Mebarek : La caméra ?

Monsieur Saint-Martin : Oui, les caméras mobiles, c'est quand même pas n'importe quoi en termes de surveillance. J'imagine bien que ça sera encadré, mais quoi qu'il arrive, pourquoi ce choix ? Est-ce que c'est un besoin qui a été formulé par les services de la police municipale ?

Monsieur Mebarek : Non, mais c'est caméra piéton ! Quand on disait c'est piéton, attendez, on parle bien de caméra piéton. C'est les dispositifs qui sont sur les...

Madame Valente : Alors, pour, pour répondre à la question, nos caméras piétons que nous avons actuellement, elles sont obsolètes. Donc, aujourd'hui, on va juste renouveler ces caméras. C'est un dispositif qui s'enclenche au moment d'une rixe ou quoi que ce soit, ou d'une interpellation ou quoi que ce soit. C'est pour permettre justement d'éviter toute confusion de part et d'autre en cas d'interpellation. Voilà. Et qui seront utilisés ensuite par le tribunal. Ou pour quoi que ce soit, pour prouver qu'il n'y aura pas eu de dérives.

Monsieur Mebarek : Plutôt, d'ailleurs, dans l'intérêt des usagers, des usagers de la police ou des victimes, d'ailleurs donc c'est plutôt bien, et je pense que ce dispositif a été créé justement pour traiter des sujets, voilà. Je reviens sur les caméras.

Madame Monville : (inaudible) ... c'est que, normalement, pour que ça fonctionne, il ne faut pas l'éteindre. A vérifier, parce que... d'accord, à vérifier.

Monsieur Mebarek : Ok, et concernant les caméras, je voulais préciser que parmi les... sur les quatre caméras, deux sont implantées à la demande des conseils d'école, Place Chapu pour Leroy - Cassagne et Place Arthur Chaussy pour Gatelliet. C'est une réponse également aux parents d'élèves. Je vous invite à délibérer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Adopté par 5 voix contre et 33 voix pour le Conseil Municipal :

APPROUVE les opérations présentées au titre des opérations d'investissement de l'année 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) d'un montant total de 136 860 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'Etat une convention d'attribution de la subvention relative au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

6 - DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROJET TZEN 2 DES ETUDES ET TRAVAUX SUR LES PLACES URBAINES DE MELUN AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE, DU DEPARTEMENT ET DE LA DRIEAT (DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS)- AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur Mebarek : Délibération 6, oui, mais j'ai mon autre dossier là, mais c'est ma dernière. La délibération n°6 concerne une demande de subvention dans le cadre du TZEN, des études et des travaux pour les places Saint-Jean et Chapu. Pour la place Saint-Jean, les études sont plus qu'avancées, puisqu'on a un projet qui a été présenté aux melunais. Pour la place Chapu, j'indiquais que ça allait être plus tardif. Et ces deux opérations s'élèvent à 5,8 millions d'euros : 3 millions pour la place Saint-Jean et 2, 7 millions pour la place Chapu. Et il est proposé de signer un protocole d'accord avec la Communauté d'Agglomération, la Ville de Melun, le Département, divers partenaires et l'Etat, évidemment, pour établir un plan de financement au titre duquel la Région nous octroierait 1,2 millions d'euros de subvention, l'Etat, la DRIEAT, 525 000 €, l'Etat au titre de la DSIL, 800 000€ et le Département 750 000€. Et donc nous financerons sur fonds propres à hauteur de 2 500 000€ les travaux sur ces deux places qui, je le rappelle, s'élèvent à 5,8 millions d'euros. Merci beaucoup. Je...qui s'oppose ? Ah oui il y a des questions, ok.

Monsieur Guion : Juste une explication de vote. C'est encore le projet de la place Saint-Jean donc je vous remercie d'avoir fait des réunions publiques là-dessus, parce que, jusqu'à présent, on en parlait beaucoup dans les budgets de la place Saint-Jean et des financements, mais on n'avait jamais vu quoi que ce soit. Qu'on a fini par le voir en commission aménagement et ensuite en réunion publique. Et vous avez dit une chose sur la place Saint-Jean, en réunion publique, pour le coup, pas en commission, en réunion publique, que vous croyez à la mécanique des fluides. Vous savez, quand on ne passe pas par un tuyau, on passe par un autre, en parlant à des questions d'habitants qui vous questionnaient et qui étaient très inquiets sur le fait qu'il n'y avait plus qu'une seule voie qui partait de la place Saint-Jean et qui montait sur la rue Bancel - une seule voie pour : les véhicules légers, les bus actuels, le TZEN et les cyclistes. Donc un goulot d'étranglement assez évident qui va arriver et les habitants étaient inquiets là-dessus. Et pour vous, c'est la mécanique des fluides. Vous croyez à la mécanique des fluides, c'est-à-dire que si les gens ne vont pas pouvoir passer par-là, ils passeront par ailleurs. Évidemment. Sauf qu'on revient au débat sur l'attractivité de la ville de tout à l'heure : si les gens ne peuvent plus déposer leurs enfants à l'école, si les gens ne peuvent plus aller dans les commerces, ils passeront ailleurs, effectivement, ils iront ailleurs. Et donc les écoles privées ou publiques, peu importe, ne seront plus attractives, Melun ne sera plus attractif, les commerces ne seront plus attractifs et les gens vont donc aller ailleurs, c'est la mécanique des fluides. Au contraire, il faut plutôt fluidifier les circulations, pas que les véhicules, et ce projet de la Place Saint-Jean ne le fait pas. Vous avez oublié aussi d'y faire un parking. On aurait pu faire un parking en sous-sol sur cette place Saint-Jean, au lieu d'attendre, au lieu de promettre, de faire une fausse promesse sur Lebarbier. Et en plus, si jamais ne vous y arrivez, c'est pour reconduire Indigo ou un autre prestataire. Et en plus, si vous y arrivez, même, admettons, vous fermerez le parking Lebarbier pendant un certain temps, d'où le problème de

stationnement aussi. Donc, explication de vote : nous ne sommes pas contre la demande de subvention, évidemment, nous sommes contre ce projet qui n'est, à mon avis, pas assez concerté, pas assez productif d'attractivité pour la ville de Melun.

Monsieur Mebarek : Je vais répondre. Je confirme, surtout, surtout, ne rien changer, rester comme ça sur son siège et attendre la retraite. Et attendre la mort, c'est ça en fait. Voilà, rien changer, surtout ne rien changer à Melun et tout le monde s'en porterait bien.

Monsieur Guion : Ce n'est absolument pas ce que je viens de dire.

Monsieur Mebarek : Si, si.

Monsieur Guion : Vous caricaturez en permanence.

Monsieur Mebarek : C'est vous qui caricaturez. Et donc je poursuis ma réponse Monsieur Guion. Je suis archi favorable à une pacification de la circulation sur la place Saint-Jean. Je le répète, je suis archi favorable. Aujourd'hui, la place Saint-Jean, c'est trois voies de circulation en hyper centre, dans lequel on va mêler du transport en commun, on va mêler du véhicule léger, on va mêler du poids lourd, on va mêler du piéton, du vélo, tout ça dans une belle pagaille. Et surtout, on ne change pas, on reste comme ça. Non. Je suis totalement favorable à une réduction de la circulation sur la place Saint-Jean, à faire une voie dédiée pour le TZEN, une voie pour les véhicules légers, à une piste cyclable, à des espaces pour que les piétons puissent circuler dans la ville, à ce que les familles puissent déambuler sur la place avec des arbres. Et c'est ça, la place Saint-Jean dont je rêve, ce n'est pas trois voies de circulation en centre-ville. Maintenant, je vais revenir à la mécanique des fluides, Monsieur Guion. Il ne s'agit pas de chasser les melunais du centre-ville. Les melunais qui ont besoin de venir dans le centre-ville, évidemment, ils vont y venir. Et ils vont passer par la place Saint-Jean, par la voie en question, ou éventuellement en vélo ou à pied. Mais ceux qui voudront venir en voiture, ils viendront en voiture. Aucun problème. Ce que j'évoquais dans mon point, c'est ceux qui traversent la ville de Melun sans s'y arrêter et qui n'ont pas l'intention de s'y arrêter, Monsieur Guion. Quand vous traversez du nord au sud ou du sud au nord la ville pour vous porter d'un point A à un point B, mais que vous ne vous y arrêtez pas, et bien si vous êtes emmerdé parce qu'il n'y a plus qu'une voie de circulation, vous passez par la pénétrante. Je vais vous donner un exemple, Monsieur Guion. Dans les années 70, à Melun, il y avait un maire qui était commerçant. Monsieur Petit. Monsieur Petit, il était commerçant et il avait le choix de faire un contournement de la ville de Melun avec une pénétrante qui prenne plus large. D'accord ? Il n'a pas fait ce choix-là. Pourquoi ? Il était commerçant. Il se dit « La pénétrante, il faut qu'elle rentre dans la ville. » Oui ! C'était parce qu'il était commerçant. Et il disait : « Je préfère que le trafic des véhicules rentre dans la ville, ça va me créer du chaland. » C'était une bêtise. Parce que le chaland, s'il veut venir consommer dans votre magasin, il viendra. Il viendra. Il n'a pas besoin d'avoir trois voies de circulation...

Monsieur Guion : Ce qui veut dire que les commerçants disent des conneries, c'est ça maintenant que vous dites ?

Monsieur Mebarek : Arrêtez de caricaturer, Monsieur Guion, arrêtez de caricaturer. J'essaie simplement de vous dire...

Monsieur Guion : Maintenant c'est moi qui caricature.

Monsieur Mebarek : Mais quand...votre notion, oui, j'ai employé la notion « mécanique des fluides », c'est le principe des embouteillages, c'est de la mécanique des fluides. C'est ça, travailler sur des flux de circulation, ça s'appelle de la physique, c'est la mécanique des fluides. Et oui, quand un tuyau est encombré, un autre tuyau fait circuler. Mais l'enjeu c'est pas de chasser les consommateurs de la ville. Au contraire, on essaie de faire une ville attractive, accueillante, plus verte, plus pacifiée, où le piéton, le vélo, la famille en poussette et la voiture puissent circuler. Aujourd'hui, la Place Saint-Jean, je suis désolé, elle ne donne pas envie d'y venir hein... voilà. Donc, moi, je vous donne rendez-vous dans quelques années... mais il faut, purée, il faut accepter de se réformer. Non mais oui ! Il faut accepter de changer, il faut prendre un risque. Oui, il faut. Je suis maire de Melun aujourd'hui et je prends le risque pour ma ville. On verra ce que les melunais diront dans deux ans. Mais je prends le risque d'une ville où on se sente bien et où on se sente pacifié, en circulant dans cette ville et en venant en voiture, en vélo, en TZEN, en bus, à trottinette, venir fréquenter les commerces, parce que c'est ce qui va se passer, Monsieur Guion, je vous donne rendez-vous dans quelques années. Alors arrêtez de voir tout en noir.

Monsieur Guion : Et tout cela sans parking relais, sans refonte du plan de circulation, en se fichant du monde.

Monsieur Mebarek : Oui, oui, j'avais oublié le parking. Le parking sur la place Saint-Jean, ce n'est tout simplement pas réaliste. Mais oui ! Je vais vous dire pourquoi il n'est pas réaliste. Parce que vous comparez des choses qui sont incomparables. Vous comparez la place...(inaudible)... il en faut, il en faut quand même. Il en faut du parking et là, je rejoins Monsieur Guion, il en faut aussi parce que dans la voie de circulation dont je parle, il y aura aussi une voiture, et cette voiture elle aura besoin d'aller se garer. Parce qu'il lui faut un exutoire à cette voiture et un parking. La place Saint-Jean, vous comparez Fontainebleau, mais on ne parle pas de la même chose. La surface de la place du marché à Fontainebleau, ce n'est pas la surface de la place Saint-Jean. Si vous faites un parking place Saint-Jean, rien que la rampe, Monsieur Guion, écoutez ma réponse, rien que la rampe d'accès au parking, qui serait sous la place Saint-Jean, elle obère la moitié de la place et elle est plus vivable, la place, parce que pour accéder à ce parking et en sortir, il faut des rampes. Donc c'est impossible techniquement. Deuxièmement, je ne sais pas si vous savez, si vous connaissez l'histoire de la Ville, mais sous la Place Saint-Jean, il s'en passe des choses. Et en terme archéologique, on sait, il y a une partie... non ? oui ? Et bien figurez-vous que... non mais oui, mais attendez, je vous donne un exemple, Monsieur Guion. Le cinéma, on vient de faire un trou de 20 mètres de profondeur, on a rien trouvé, même pas un os de lapin. Et, par ailleurs, la place Saint-Jean, vous le constatez aujourd'hui, elle est complètement parsemée de réseaux, entre l'assainissement, l'eau potable, les réseaux électriques, elle en est parsemée. Donc ça, plus les sujets archéologiques, je crois qu'on doit avoir un vieux mur romain qui passe d'ailleurs...

Monsieur Mellier : Non, c'est les remparts.

Monsieur Mebarek : Les remparts de la ville, qui passent sous la place. D'ailleurs, vous voyez la porte, l'ancienne porte au niveau de la boulangerie ? La porte en dessous, il y a des fondations et ça passe sans doute sur la place Saint-Jean. De toute façon, dans tous les cas, un parking sous la place Saint-Jean n'existe pas. Lebarbier, c'est autre chose. On a plus de place. Comment ? (Inaudible) Non, mais il n'y a rien, mais... quand je serai maire, au mandat

d'après, ça sortira !
Madame Monville.

Madame Monville : Non, moi, je veux répondre parce qu'il y a quand même, d'abord il y a un angle mort à ces revendications-là, c'est la pollution atmosphérique. Et même vous, vous n'en avez pas parlé. Plus il y a de voitures dans une ville, plus la ville est polluée. Et là, en ce moment, Melun, c'est infernal. Quand on attend le bus à Melun le matin, il faut avoir un masque à gaz, quoi. C'est insupportable. Mais vraiment ! Et on l'a déjà dénoncé plein de fois. Donc on sait qu'il faut sortir les voitures de la ville. Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? C'est que ceux qui continuent à revendiquer de la voiture dans la ville, ils savent ce qu'ils font, parce que bientôt, les seuls qui pourront se déplacer dans les villes - parce qu'en plus, on va mettre en place des zones à trafic limité, ça ne va pas tarder, moi je ne suis pas d'accord avec ces solutions-là parce que c'est des solutions qui sont terriblement injustes d'un point de vue social, parce que, de fait, elles privilégient ceux qui peuvent s'offrir, de fait, la voiture électrique. Et la voiture électrique, on sait le coût qu'elle a pour les pays qui fournissent le lithium et autres matières premières qui sont dans les voitures électriques et où on re-balance ensuite nos déchets quand on n'en a plus besoin. Moi, je suis pas du tout d'accord avec ça. Il faut sortir de la mobilité individuelle, quand on peut et partout où on peut. Il faut sortir de la mobilité individuelle et la préserver, cette mobilité individuelle pour les gens qui ne peuvent pas faire autrement. Il y a des gens qui ne peuvent pas faire autrement, soit parce que leur travail leur impose, c'est le cas des artisans, soit parce que leur condition physique le leur imposent, et là ils doivent pouvoir avoir le droit d'utiliser, évidemment, des voitures, etc., et après, il faut avoir de l'autopartage, il faut multiplier les manières d'utiliser la voiture en sortant de la logique de la voiture individuelle. Et il faut se rappeler aussi que cette logique de la voiture individuelle, elle a été créée au début du vingtième siècle, ici, un petit peu plus tard, mais au début du vingtième siècle, par les constructeurs automobiles, et qu'à ce moment-là, on a défait dans les villes les réseaux de tramways qui permettaient, à Melun, etc. qui permettaient de déplacer les gens. On sait très bien faire sans. Je vais donner mon exemple, mais moi quand je suis arrivé à Melun en 2008, nous avions l'habitude d'emmener nos enfants à l'école en vélo. A Melun, tout est à portée de vélo, plus ou moins. Après, oui, bien sûr, qui prend un vélo électrique parce qu'il y a une déclinaison... en fonction de sa santé, etc. il faut savoir tenir compte de tout ça, je suis absolument d'accord là-dessus, c'est indispensable de tenir compte de la situation particulière de chaque individu. Nous, nous avions l'habitude d'emmener nos enfants à l'école en vélo. On y a renoncé au bout de trois mois tellement c'était dangereux en fait. Mais on peut le faire. Dans les pays où on a développé le vélo, les parents emmènent leurs enfants à vélo et comme ça, en plus, ils ne payent pas d'abonnement dans des salles pour faire du sport qui leur coûtent cher. Ils font du sport en emmenant leur gosse, quoi.

Monsieur Mebarek : Merci, Madame Monville. Très bien, on peut passer aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Monsieur Mebarek: Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Conseil Régional Ile-de-France, l'Etat (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports), et le Département de Seine-et-Marne pour l'obtention des subventions susceptibles d'être accordées selon le plan de financement prévisionnel des

études et travaux de réaménagement des places urbaines de Melun (Place Saint-Jean et Place Chapu), figurant à l'article 5.3 de la convention ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée, portant sur le financement, dans le cadre du projet T Zen 2, des études et travaux de réaménagement des places urbaines de Melun.

7 - ADOPTION DE LA CARTE RELATIVE A L'IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur Mebarek : Délibération 7, Marie-Hélène Grange.

Marie-Hélène Grange : Il s'agit d'adopter la carte relative à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables. La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, c'est-à-dire la loi APER, vise à accélérer le développement des énergies renouvelables produites à partir de sources non fossiles, de manière à lutter contre le changement climatique et de manière aussi à préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. C'est également aussi pour respecter l'engagement de la France à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Et puis, c'est une bonne façon aussi pour la France de rattraper le retard pris par dans l'installation d'énergies renouvelables. Et puis, c'est une façon aussi de gagner en autonomie au niveau national et au niveau local. Dans cette loi, les communes sont-elles invitées à identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. Qui dit énergies renouvelables, dit solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz, géothermie, biomasse, ainsi de suite, sachant que toutes les énergies ne sont pas forcément réalisables, de façon intéressante en tout cas, sur tous les territoires. Melun, entre autres, c'est plutôt le solaire, la biomasse, la géothermie, bien sûr qui sont, qui seraient les plus facilement réalisables, d'après notre histoire, notre connaissance de l'histoire de Melun, avec la géothermie, puis d'après les documents administratifs qui nous ont été aussi fournis, donc cartes IGN et Cerema. Donc, cette zone d'accélération illustre la volonté de la commune, parce que c'est la commune qui est responsable de la cartographie, de tout ce qui est... donc oui, de fournir une cartographie avec toutes les énergies renouvelables possibles sur le territoire, c'est de la responsabilité de la commune. Et tout cela à un triple avantage, c'est-à-dire ça donne quand même une attractivité du territoire. C'est vrai que si on a des énergies renouvelables, qu'on est quand même autonome en matière d'énergie je pense c'est quelque chose de rassurant hein, mais je sais que Bénédicte en a parlé l'autre jour, tout à l'heure pardon, je commence à fatiguer, je ne sais plus où j'en suis. Il y a un autre avantage aussi, c'est une attractivité financière, puisque ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers gouvernementaux incitatifs. Alors pour le moment, on a absolument aucune indication précise, c'est encore flou, on ne sait pas quel sera le pourcentage, l'enveloppe, ainsi de suite, mais ce sont quand même des directions qui sont données. Une facilitation aussi administrative puisque les délais d'instruction seront réduits.

Par ailleurs, les zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives, c'est-à-dire que si on a décidé de ne pas mettre, de ne pas envisager certaines énergies renouvelables sur certaines zones de la ville, ça ne veut pas dire que ça ne sera pas possible, d'une façon ou d'une autre. Après, les délais d'instruction seront beaucoup plus longs, donc c'est vrai que cela sera un petit peu plus compliqué.

Cette démarche, elle a consisté en deux temps. Il s'est agi, au départ, d'identifier les zones

grâce aux données techniques qui ont été fournies aux services de la Ville. Et puis, ensuite, il s'est agi de lancer une concertation avec le public, qui a duré peu de temps, certes, quinze jours, mais là aussi, c'était un petit peu flou, le temps de récupérer... la loi est passée en mars, la circulaire... il n'y a pas eu de circulaire avant le mois de juillet. Les outils techniques ont été donnés entre juillet et décembre. Donc ça a été difficile de se lancer dans une concertation aboutie, avérée et assez importante. D'ailleurs, je vais vous dire franchement, il y a certaines communes qui ont dû re-délibérer, en tout cas sur cet état de fait, parce qu'ils n'avaient pas fait les choses comme il fallait. C'est vrai que la concertation avec le public s'est avérée en fait très intéressante, même si elle n'a pas mobilisé un monde fou, parce qu'il y a quand même une sensibilisation importante, et il y a eu un retour en tout cas d'un certain nombre d'habitants qui ont été, qui sont maintenant très demandeurs pour, par exemple, l'extension du réseau de géothermie, et donc on sent qu'il y a dans les copropriétés assez importantes, il y a un désir de savoir quand est-ce que ça va être possible de se raccorder à la géothermie, pour ce qui est de Melun en tout cas.

De ce double travail technique et de concertation, en résultait un document cartographique avec un tableau de référence parcellaire, qui ont été joints à la délibération. Ce projet de cartographie sera par la suite porté à la connaissance du référent préfectoral, c'est comme ça qu'on appelle la personne qui va saisir le Comité régional de l'énergie, pour s'assurer de la cohérence, au niveau régional, du zonage. Le département, aussi, a son rôle à jouer dans toute cette cartographie. Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de tirer le bilan de la concertation organisée entre le 26 janvier et le 09 février auprès de la population, de définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la ville de Melun les zones telles qu'elles figurent dans la cartographie annexée à la présente délibération, de valider la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur, Madame le Sous-Préfet référent préfectoral, et également de valider le principe d'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, donc ce sera annexé au PLU. Il y aura une obligation également, pour terminer, il y aura une obligation de révision de cette cartographie tous les cinq ans. Ce n'est pas quelque chose d'inscrit dans le marbre. Ça pourra être, il pourra y avoir une évolution et peut-être qu'il y aura un retour du référent préfectoral qui nous demandera, en tout cas, d'accentuer, de trouver d'autres zones ou davantage de zones.

Monsieur Mellier : Merci, Marie-Hélène. Y-a-t-il des questions ? Ségolène Durand. Puis Cécile Prim, oui.

Madame Durand : Oui, merci, alors ce n'est pas vraiment des questions, c'est plutôt des remarques par rapport à l'annexe. Merci pour cette annexe très complète. Pour autant, petite remarque : sur la page 5, vous mettez « extrait cartographique du potentiel », « potentiel » on ne sait pas lequel, et il n'y a pas de légende sur la carte, donc je suis un peu perdue pour bien la comprendre. Et page 7, vous mettez le lien pour le « portail cartographique des énergies renouvelables » où vous mettez le lien. Là, il y a une erreur dans le lien. J'ai perdu Madame Grange.

Madame Grange : Si vous prenez la carte...je vais vous dire franchement : page 5, c'est ça, c'est cette carte-là pour moi.

Monsieur Mellier : Oui, oui.

Madame Grange : C'est celle-ci en fait, qui correspond à ce qui a été... oui, mais ça, celle-ci,

elle n'est pas très claire, honnêtement, celle-ci est bien plus claire. Elle montre vraiment les différentes zones, sachant que j'ai oublié de vous dire qu'il y a quand même une zone qui est plus foncée que le reste, qui est la zone de Site Patrimonial Remarquable, sur laquelle ça va être compliqué de proposer, par exemple, du solaire. On va accepter la géothermie, parce que ça ne se voit pas, la biomasse, mais c'est vrai que le solaire, on ne peut pas l'envisager d'entrée de jeu, sur cette zone.

Madame Durand : Donc, je disais, sur la cartographie que moi, je vous ai montré, il y a marqué : « extrait cartographique du potentiel », on ne sait pas lesquels et donc il n'y a pas la légende et la page 7, les annexes, les outils disponibles. Dans les outils, vous avez le portail cartographique des énergies renouvelables. Alors il y a une erreur parce que j'ai voulu aller sur le lien. Il ne marche pas, parce que vous avez un tiret entre le « l » de « portail » et le « c » de « cartographique ».

Monsieur Mellier : D'accord, donc c'est à modifier ça.

Madame Durand : Et après, il vous renvoie sur le nouveau lien, le nouveau site. Il vous renvoie sur le nouveau site qui est en dessous, mais quand j'ai été dessus en fait, ils demandent des codes.

Monsieur Mellier : D'accord.

Madame Durand : Et là, on n'a pas de codes, on ne peut pas accéder, ce qui est dommage parce qu'on ne peut pas avoir les outils.

Monsieur Mellier : Bon donc il faut regarder effectivement, techniquement, ce qu'on peut modifier. En tout cas, il y a effectivement une ligne qui n'est pas bien écrite. Et quant aux codes, ça, j'avoue que je n'en sais rien. Quels sont les codes ? Est-ce qu'ils sont accessibles à tout le monde ? Ça, c'est un point qu'il faut trancher. Madame Prim.

Madame Prim : Oui, alors c'est une réflexion qu'on avait menée en commission patrimoine remarquable et qui est très intéressante. Mais, comme vous le disiez, sa partie publique a été quasiment invisible et c'est dommage, parce que je pense qu'effectivement beaucoup de melunais... Oui, vous avez fait une présence au marché et il y a eu une consultation, mais vous interrogez autour de vous les gens, ils ne savent pas que ça a eu lieu en fait. Je propose de le faire hein, vous verrez, c'est dommage, parce qu'en effet, c'est un sujet qui aurait pu, peut-être, mobiliser un peu plus et, de manière générale, les consultations ne sont peut-être pas assez publicisées. Alors de quelle manière ? Ça, je... on peut réfléchir ensemble à des pistes, mais de manière générale, je considère, et je ne suis pas la seule, que c'est le cas. Aussi, d'ailleurs, il y a, dans le compte-rendu, un membre du comité local pour la transition écologique, qui souligne que « la technicité de la loi aurait mérité une réunion d'information spécifique pour mieux comprendre le dispositif, car il est difficile de donner un avis pour des néophytes » et donc oui, accompagner cette rencontre avec le public, ça aurait été peut-être bien de donner des éclairages. Et puis, je reviens juste aussi sur le mail Gaillardon, qui n'est pas nommé sur le recensement des parcelles prioritaires pour l'implantation, et à l'époque, on s'en souvient, on avait fait la remarque : le toit du marché aurait pu être justement un des premiers bâtiments utilisant des énergies renouvelables.

Monsieur Mellier : Vous l'aviez effectivement dit déjà.

Madame Prim : On était passé à côté. Il me semblait important de le redire.

Monsieur Mellier : On verra d'ailleurs dans ce que vous dites, effectivement, il y a peut-être une vulgarisation à faire pour le grand public. On verra si on peut faire ça au niveau du bulletin municipal, sans que ce soit trop technique, mais la cartographie, il faut l'expliquer aux melunais. Parce que maintenant, elle va s'intégrer dans le PLU, donc c'est un document opposable pour un certain nombre de choses. Donc il faut vraiment que tous les melunais, qui en auront besoin à un moment ou un autre, sachent dans quelle zone ils sont, exposés ou pas. Je vais mettre aux voix, s'il n'y a plus de question, cette délibération n°7. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

TIRE le bilan de la concertation organisée entre le vendredi 26 janvier et le vendredi 09 février 2024 auprès de la population telle que détaillée dans la note annexée à la présente délibération.

DEFINIT comme Zones d'Accélération des ENergies Renouvelables de la Ville de Melun les zones telles qu'elles figurent dans la cartographie annexée à la présente délibération.

VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur/Madame le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables du département de Seine-et-Marne, sous forme cartographiques (SIG) ainsi qu'au Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine.

VALIDE le principe de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du Code de l'Urbanisme.

8 - AVIS SUR CREATION PAR LE SMITOM LOMBRIC D'UNE NOUVELLE DECHETTERIE SUR LA COMMUNE DE VAUX-LE-PENIL

Monsieur Mellier : Donc Marie-Hélène vous continuez sur la création, par le SMITOM, d'une nouvelle déchetterie sur la commune de Vaux-le-Pénil. C'est un avis qu'on nous demande, obligatoire d'ailleurs. Allez-y. Et d'ailleurs je crois qu'on a mis l'avis que souhaitait la majorité, en tout cas.

Madame Grange : Oui, le SMITOM a initié un projet de création d'une nouvelle déchetterie, toujours sur le Tertre Chérisy, donc en face de la déchetterie actuelle, de façon à remplacer l'installation actuelle qui fonctionne. Tout ça parce cette construction de nouvelle déchetterie s'inscrit dans le cadre d'un programme de réaménagement du site industriel... oui, donc, c'est un nouveau site qui vise à... ou plutôt l'extension d'un site qui vise à moderniser les capacités, les techniques de traitement des déchets et de façon aussi à améliorer les performances environnementales du pôle multi-filières déjà en place. Il est vrai que les besoins de la société changent. La population augmente également. Il y a également des évolutions dans la composition des déchets et donc pour permettre une plus grande valorisation de ces déchets, il a été décidé, en tout cas, d'agrandir ce site industriel de recyclage et, de ce fait, la déchetterie

doit bouger pour pouvoir laisser la place à cette extension. Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable.

Monsieur Mellier : Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE d'émettre un avis favorable sur la demande d'enregistrement du SMITOM LOMBRIC aux fins d'être autorisé à créer une nouvelle déchèterie sur territoire de la commune de Vaux-le-Pénil.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9 - ACOMPTE 2024 AU FOOTBALL CLUB DE MELUN

Monsieur Mellier : Donc, maintenant, la n°9, vas-y Noël.

Monsieur Boursin : Oui, il s'agit d'un acompte sur subvention. On a un club qui nous a demandé... Ah bon, on n'entend pas ? C'est une demande d'acompte de subvention du club de foot. On a le droit à 50 % de ce qui est passé antérieurement. Quand on sait que la subvention est autour de 100 000 €, on a un acompte de 20 000€, voilà on est largement dans les autorisations. Monsieur le Maire, vous pouvez délibérer.

Madame Luquet : Oui, merci. Moi, j'aimerais savoir si vous êtes informé de la démission du président de ce club. Apparemment, il y a quelques petites turbulences au sein de ce club. Il y a un climat qui, apparemment, est assez délétère, avec un certain nombre de jeux de pouvoir et des personnes qui souhaitent mettre la main sur le club. Je voudrais savoir si vous êtes informé et quelle est votre position sur ce qui se passe, ce qui se déroule à l'intérieur du football club de Melun ? Et on sait très bien que l'équipe dirigeante, quand même, pour les avoir rencontrés, a fait un travail important, remarquable, avec de plus en plus de jeunes qui viennent jouer au foot et avec des niveaux qui sont plutôt intéressants. Donc je ne sais pas, je profite de cette demande de subvention, d'avance de subvention pour savoir si vous êtes informé de ce qui s'y passe. Merci.

Monsieur Boursin : Alors, oui. Un, je suis informé. Deux, ça rien à voir avec la délibération, on est d'accord hein ? Voilà. Je ne sais pas si c'est opportun que je donne mon avis en ce moment, pour deux raisons. La première chose, une association est d'abord sous la loi 1901 et c'est elle qui se doit de gérer au mieux ses difficultés, ses avantages, ses inconvénients donc je me garderai de donner mon avis personnel sur le sujet. L'adjoint au sport s'est rapproché, bien entendu, du président démissionnaire et est en train de regarder ce qui s'est passé avec précision. Et lorsqu'il aura des données qu'il pourra divulguer, après en avoir informé l'association, il le fera volontiers dans cette instance.

Madame Luquet : Je vous rassure, je ne vous demandais pas un avis personnel en même temps. Merci.

Monsieur Mellier : Ok, bien, on va mettre aux voix. Il n'y a pas d'autres questions ? Je mets aux voix cette avance de subvention pour le football club de Melun. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour ? Unanimité. Merci. Donc Brigitte Tixier, maintenant.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE à l'association Football Club de Melun un acompte de 20 000 € au titre de l'année 2024.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024, chapitre 65 article 6574.

10 - OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES D'IMMEUBLE - DOUZIEME COMMISSION

Monsieur Mellier : Délibération n°10, ce sont les opérations de ravalement des façades d'immeubles, 12ème commission.

Madame Tixier : Donc là, j'allais dire, comme d'habitude, dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville », je vous demande de pouvoir prendre note et évidemment valider la décision de la douzième commission, qui est à destination d'un propriétaire qui a un bien au 23 Rue Saint-Ambroise et pour lequel nous pouvons lui octroyer une subvention non négligeable de 10 000€. Donc vous avez le détail : il s'agit d'une propriétaire, Madame Kodochristos, et pour que ça vous parle davantage, il s'agit de la maison qui est, entre autres, en accueil du cabinet médical du Docteur Duval, qui est donc Rue Saint-Ambroise. Merci chers collègues.

Monsieur Mellier : Ok, y a-t-il des questions sur cette délibération n°10 ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est fait. C'est voté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 €, et majorée de 20 %, soit 6 000 € à la SCI META INVEST représentée par Madame Anaïs KODOCHRISTOS pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 23 rue Saint-Ambroise.

PRECISE que la présente subvention est accordée à la SCI META INVEST représentée par Madame Anaïs KODOCHRISTOS sous réserve de la reprise des corniches de l'immeuble, notamment au niveau du boulevard Charles Gay, du nettoyage de l'ensemble des colonnes composant les balcons de l'immeuble, du respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et de la dépose et repose des câbles électriques en façade dans un état ne dévaluant pas les travaux de ravalement pour le projet de ravalement de façade de l'immeuble sis 23 rue Saint-Ambroise.

PRECISE que les travaux de ravalement doivent être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la présente délibération aux bénéficiaires, conformément au cahier des charges.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville de Melun.

PRECISE que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2024.

11 - OPERATION DE RENOVATION DE VITRINES COMMERCIALES - QUATRIEME COMMISSION 2023-2024

Monsieur Mellier : Alors, Catherine Stentelaire, si tu peux faire la n°11 et la n°12 en même temps, parce que c'est la quatrième et la cinquième commission pour les vitrines commerciales, donc il suffit d'exposer le sujet en global et on votera ensuite délibération par délibération.

Madame Stentelaire : C'est parfait, c'est ce que je voulais proposer, merci, Monsieur Mellier. Il s'agit de la quatrième et cinquième opération de rénovation des vitrines commerciales. Ces opérations, je vous le rappelle, ont pour objectif d'encourager la modernisation des devantures commerciales. Les critères d'attribution de l'aide et la liste des travaux subventionnables, dont l'accessibilité PMR, sont précisés dans le cahier des charges de la subvention. Financièrement, la Ville prend en charge jusqu'à 40 % de l'investissement éligible hors taxes, en fonction de la qualité du projet présenté, des matériaux utilisés et de l'état initial de la devanture commerciale et de la vitrine. La subvention étant, en tout état de cause, plafonnée à 5 000€ hors taxes. Quatre demandes ont été examinées et il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 30 % de l'investissement à l'établissement « LE MARCHÉ DE L'ILE », situé au 15, Rue Saint-Étienne, Monsieur Rajasekaram, pour 793,09€, à « SISTA PLACE », situé au 20 Rue Saint-Ambroise, pour Madame Houballah, pour un montant de 2 310,10€, à l'établissement « SAVEURS DES FRUITS », situé 14, Rue René Pouteau, Monsieur Ikerchalene, pour un montant de 2 400€, l'établissement « ALLOCO APF 7 », situé 7, Rue Saint-Ambroise, Madame Binate, pour un montant de 275, 31€. Je précise que les travaux de réalisation doivent être réalisés dans un délai de douze mois à compter de la notification de la présente délibération. Il est donc demandé au Conseil municipal d'accorder ces dites subventions. Je vous remercie.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup, Catherine. Y a-t-il des observations ? Très bien, on va voter. Sur la n°11 d'abord : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 793,09 € à Monsieur Rajasekaram, pour le projet de rénovation de son établissement LE MARCHÉ DE L'ILE situé 15 rue Saint Etienne.

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 2 310,10 € à Madame Houballah, pour le projet de rénovation de son établissement SISTA PLACE situé 20 rue Saint Ambroise.

PRECISE que les travaux de rénovation doivent être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la présente délibération au bénéficiaire, conformément au cahier

des charges.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville.

PRECISE que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2024.

12 - OPERATION DE RENOVATION DE VITRINES COMMERCIALES - CINQUIEME COMMISSION 2023-2024

Monsieur Mebarek : Délibération n°12 : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Très bien.
Délibération n°13, Emmanuel.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 2 400,00 € à Monsieur Lahcen Ikerchalene, pour le projet de rénovation de son établissement SAVEURS DES FRUITS situé 14 rue René Pouteau.

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 275,31 € à Madame Mariam Binate, pour le projet de rénovation de son établissement ALLOCO APF 7 rue Saint Ambroise.

PRECISE que les travaux de rénovation doivent être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la présente délibération au bénéficiaire, conformément au cahier des charges.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville.

PRECISE que les dépenses seront prévues au budget primitif 2024.

13 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION ' ATELIERS CREATIFS SAINT JEAN ' - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Adjouadi : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne une convention de mise à disposition entre la Ville de Melun et l'association « Ateliers créatifs Saint-Jean ». Cette association, on la connaît, elle est implantée à Melun, et propose à ses adhérents des activités artistiques et culturelles autour des arts plastiques et de l'expression libre et des stages d'initiation encadrés par des artistes. On l'accompagne depuis plusieurs années en mettant notamment à disposition un local qui est situé à l'Espace Saint-Jean pour qu'elle puisse y exercer ses activités. Donc avec la fermeture de l'Espace Saint-Jean pour cause de travaux, il a été proposé à l'association d'occuper une salle au sein du local situé 9, Rue du Four, propriété des Foyers de Seine-et-Marne. On avait déjà délibéré le 04 octobre 2023 et on avait approuvé, le Conseil municipal avait approuvé la mise à disposition de ce local à

l'association. Les travaux de l'Espace Saint-Jean n'étant pas terminés, on entend poursuivre la mise à disposition de cette salle. Il faut donc renouveler la convention, qui était valable jusqu'au 30 mars 2024, et de fixer son échéance à l'issue des travaux de l'Espace Saint-Jean.

Monsieur Mebarek: Merci Emmanuel.

Monsieur Adjouadi: Voilà, il faut qu'on autorise le Conseil municipal à approuver la convention, tout simplement.

Monsieur Mebarek : Merci Emmanuel. Y a-t-il des observations, des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le contenu de la convention de mise à disposition du local sis 9 rue du Four, à conclure entre la Ville de Melun et l'association « Ateliers Créatifs Saint-Jean », ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

14 - PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES HOMMES POUR L'ANNEE 2024

Monsieur Mebarek : Délibération n°14 : le rapport sur l'égalité femmes-hommes pour l'année 2024. Aude Rouffet.

Madame Rouffet : Merci, monsieur le maire, donc, il est un peu tard, j'avoue mais on va quand même prendre le temps de se parler de ce fameux rapport égalité femmes /hommes qui est présenté chaque année dans un temps tout à fait raisonnable. Ne vous inquiétez pas, chers collègues, c'est un grand honneur de présenter ce rapport, la huitième édition, aujourd'hui. Je tiens d'abord avant toute chose, de remercier les services, notamment Delphine Lorient, Joly, qui fait toute la rédaction, Michael d'Alpra et le service communication pour la mise en page, et puis tous les services pour leur participation à l'écriture à la réactivité, parce qu'on a besoin de pas mal de données qui vous sont d'ailleurs présentées dans ce rapport. On est aujourd'hui le 14 mars, à quelques jours du huit mars, journée internationale du droit des femmes. Je vais pas épiloguer là-dessus, mais c'était une très grande journée à Melun, avec les services qui se sont mobilisés sur la semaine, et il y a encore des actions auxquelles vous pouvez participer, pour ceux et celles qui n'ont pas encore eu l'occasion de le faire. Ce rapport, c'est un rapport réglementaire qui a pour but de mettre en avant les actions menées par la ville pour les habitants et pour ces agents. Et, comme à l'habitude nous avons décrit ce rapport en trois parties. Une partie qui fait un récapitulatif des avancées législatives relatives à l'égalité femmes/hommes et contre les violences faites aux femmes et plus largement, les violences conjugales, avec la présentation du plan pluriannuel toutes et tous égaux que madame la ministre Isabelle Rome était venue d'ailleurs présenter à Melun l'an dernier. Je ne vais pas rentrer dans les détails parce que, malheureusement, je n'en ai pas le temps, mais je suis toute oui pour les prochaines questions, j'ai hâte, on a parlé, donc je vais quand même rester un petit peu. Je vais reprendre quelques chiffres. Malgré tout, on parle des violences conjugales. Madame Monville est malheureusement partie, parce que j'aurais eu plaisir à répondre à sa

vision des choses sur la lutte contre les violences faites aux femmes sur notre territoire, malgré toutes les avancées qu'il y a pu avoir, on a quand même une augmentation des chiffres, et ça, c'est quand même assez effrayant. Les violences intra familiales, on est passés de 286 à 298 et on a eu une hausse des mains courantes, en passant de 17 à 21. Si on regarde les associations, les chiffres des associations du territoire, que ce soit Paroles de femmes, le Relais, qui fait de l'accompagnement et de l'hébergement ou le CIDFF qui fait de l'accompagnement pour, pour ces victimes, on a des chiffres aussi en augmentation. Pour autant, les actions de la ville continuent d'être menées. Je parlais de deux dates, donc, le huit mars, journée internationale de droit des femmes, et le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, ou, à chaque fois, les services se sont mobilisés. Le 8 mars n'était pas moins de 20 actions menées, on compte des expos, des siestes musicales, des signes, des bals, des chasses aux trésors, des ateliers philo, c'est il y en a pour tous les goûts. L'idée c'est que, vraiment, chacun puisse se saisir d'une occasion pour réfléchir à la question de l'égalité le 25 novembre, on a eu une conférence des sacs à pain ! Avec un violentomètre qui a été distribué. Avec les boulangeries participantes. On a eu cinq. Le service commerce a été super actif pour mobiliser les participants. Et, comme chaque année, on a également participé aux assises de lutte contre les violences femmes qui étaient organisées par la CAMVS et dont la ville de Melun et dans laquelle la ville de Melun est extrêmement investie. Je tiens juste à mettre en avant le fait que la CAMVS s'est d'ailleurs engagée à financer à 50 % le poste d'intervenante sociale en commissariat, qui est un vrai, une véritable porte d'entrée et pour toutes les personnes qui viendraient à se plaindre de violence, notamment conjugales et intrafamiliales. Donc, il y a des actions ponctuelles, mais elles sont aussi reliées par les actions au quotidien, que ce soit avec le CCAS, qui oriente les personnes vers les associations idoines, le Relais d'accès au droit, avec des permanences de l'AVIMEJ, une association qui apporte de l'aide juridique et psychologique aux victimes, les ASL donc, j'en ai souvent parlé, des ASL, c'est des ateliers sociolinguistiques à destination des primo arrivants à la ville de Melun, et il y a vraiment tout un volet qui est fait pour travailler sur les droits des femmes, le droit de la famille pour ceux qui arrivent sur le territoire, c'est quand même quelque chose qui, parfois, est assez différents de ce qu'ils ont pu vivre par ailleurs, avec aussi des ateliers gynéco et socio esthétique. C'est pareil. Ça peut paraître anecdotique, mais ça peut changer, ça peut changer la vie de femmes, et on a à chaque fois des témoignages assez poignants. On a fait évidemment un focus sur le travail que la ville fait en, conjointement avec l'hôpital de melun, à destination de l'Hôpital de Panzi et de toute l'œuvre de monsieur du docteur MWUGUE, citoyen d'honneur de la ville de Melun. Et pour votre information, on continue les échanges de pratiques. Un des médecins vient juste de repartir, il va y avoir de nouveau, comment dire, infirmiers, qui vont arriver sur la sur la ville, pour des courtes périodes. Et puis, parallèlement à ça, un don d'ordinateurs a pu être mis en place. Très grossièrement, faut répondre quand même à madame Monville, qui n'est pas là. Je tiens à signaler que la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences conjugales, c'est plurifactoriel, c'est à divers endroits qu'il faut agir. Effectivement, il y a de la sensibilisation à faire et c'est ce que nous avons pu mettre en place. Tout a commencé à pouvoir mettre en place, notamment au lycée, pardon, au collège Brossolette, en partenariat avec le CIDFF, et donc des élèves de sixième, 116, pour être précise, ont pu bénéficier d'une formation sur l'égalité, une sensibilisation à l'égalité garçon. Le 8 mars, j'étais avec le délégué du préfet à l'égalité des chances au collège des capucins et également, cette fois ci, c'était l'autre association du territoire, Parole de femme, qui faisait la sensibilisation : l'égalité filles, garçons. Donc, vraiment, sur le territoire, on ne peut pas dire qu'on ne fait rien. Il y a un soutien aux associations qui se sont organisées en réseau, le REAVIS 77 et qui est assez incroyable, parce que c'est très peu commun sur le territoire national. Il y a toutes ces

sensibilisations à destination des écoliers, lycéens, collégiens, et puis toutes les actions menées à destination des adultes, de la population à grande-échelle et toutes les permanences qui sont mises en place. Dernier point, c'est sur la politique interne de la ville de Melun en matière d'égalité femmes, hommes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Les chiffres, les chiffres d'égalité professionnelle. Brièvement, on a 969 agents permanents, 715 femmes, 354 hommes. Donc, on a 63 % de femmes en 2023, contre 61 en 2022, et on suit vraiment les tendances nationales. Les agents publics de la fonction publique territoriale sont à 60 ou 61 % des femmes, selon les en 2021. Selon les dernières, les dernières données du rapport 2023, on constate une différence de sept points entre les employés titulaires et les employés contractuels, avec une proportion de contractuels plus importante que de titulaires, et la part des hommes contractuels est moins importante que la part des titulaires. Ça peut être un peu technique, mais quelques chiffres. Le nombre d'agents titulaires chez les hommes reste stable, par contre en diminution au niveau des femmes. Alors j'essaye de couper dans ce que j'avais prévu de vous raconter. Au niveau du salaire moyen, on est un peu en-deçà des moyennes nationales. L'écart des salaires, net mensuel, est de 11 % on est, sur la ville de Melun à 8%, donc, en moyenne, toute catégorie confondue. Donc, on est un petit peu un petit peu mieux. On peut s'en féliciter. Au niveau de la promotion des fonctionnaires, nous avons plus de femmes qui ont bénéficié d'une nomination suite à la réussite d'un concours que d'hommes. En promotion interne, deux femmes, trois hommes, avancement de grade, plus de femmes. Au niveau de la formation, on est parti sur une politique de formation beaucoup plus grande, beaucoup plus importante, puisque depuis 2000, on avait eu un grand drop, une grande perte, évidemment, suite au Covid. Et puis on remonte petit à petit et en 2023, près de 63 % du personnel bénéficie d'une formation proportionnellement à la masse salariale. Toutefois, les hommes ont accédé davantage à des formations, ce qui peut, qui doit être nuancé par certains secteurs masculins, impliquent des formations obligatoires auxquelles on ne peut déroger, ce qui n'est pas forcément le cas sur des secteurs d'activité qui sont davantage féminins. Un petit, juste, un petit mot, parce que ça, c'est assez nouveau, c'est nouveau, sur ce rapport, on a mis en avant l'engagement des agents dans les instances paritaires, et la parité s'applique dans les instances paritaires. Mais pour le coup, quand on a plus de femmes en termes de masse salariale, on a plus de femmes que d'hommes ou est-ce que la parité est la plus juste pour représenter, représenter le personnel ? Et la question, c'est peut-être un peu les limites de la parité, mais ça, c'est un autre débat. Donc, on constate une relative égalité, femmes : hommes numérique, entre les représentants des instances paritaires, avec toutefois davantage de femmes engagées dans l'ensemble des CAP. Néanmoins, proportionnellement à la masse salariale, les hommes sont davantage investis dans les instances paritaires que les femmes.

Dernier point, vous savez qu'on avait mis en place et on avait voté un plan pluriannuel d'actions pour l'égalité femmes hommes qui prend fin en 2024. Donc, on est déjà en train de travailler sur les nouveaux objectifs qu'on va se donner d'atteindre pour ce qu'on n'a pas atteint pour le moment, on va les réinscrire, donc vous serez tenus informés, en aura de toute façon le valider ensemble. Je vous ai simplement terminer avec une, avec une phrase qu'un habitant de l'Almont m'a dit la semaine dernière : je lui ai promis de la citer. Elle m'a dit : écoutez, je suis heureuse d'une femme, d'être une femme. J'ai trouvé ma place, j'ai simplement pris ma place et en fait c'est ce que j'espère au fur et à mesure des années : que chacune et chacun prenne sa place, que chacune et chacun n'a plus qu'à la saisir. Et c'est à ce moment-là, vraiment, que nous serons tous et toutes égaux, quand on se sera donné les moyens d'être qui l'on est.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Merci beaucoup Aude, Cécile Prim.

Madame Prim : Oui, merci. Oui, nous remercions la rédactrice et tous les agents qui ont collaboré à la présentation de ce rapport, toujours aussi complet et toujours très intéressant, sur l'état de la ville et de la société. Je vais juste rebondir sur ce que vous disiez avant de lire ce que j'avais préparé. Certes, les chiffres des plaintes pour violences sont effrayants et elles le seront toujours, quand bien même il n'y aurait qu'une plainte. Mais l'augmentation n'est pas forcément qu'effrayante, elle révèle aussi que les femmes osent plus prendre la parole qu'avant osent plus s'affirmer et peut être que ça signifie aussi que l'information que les collectivités opèrent se passent mieux et que la parole se libère peu à peu. Je pense qu'on peut aussi essayer de voir ça, mais en creux. Qui est plus inquiétant, En creux non, mais ce qui est plus inquiétant dans les chiffres, c'est le peu de déclarations concernant les enfants. Il n'y a presque rien sur les violences intrafamiliales. Est-il difficile à s'exprimer quelles sont leurs ressources, quels sont les points d'accroche qu'ils peuvent avoir pour dire que quelque chose ne va pas chez eux ? Et d'ailleurs pour certains, comment savent-ils que ce n'est pas normal ? Et là, il y a encore tout un travail à faire, mais j'en reparlerai un petit peu plus loin. Mais là, on a décidé cette année de parvenir en détail sur ce que dit ce rapport, sur l'évolution à l'intérieur de la municipalité, des rapports entre hommes et femmes. Ce rapport est évidemment un passage obligé et salutaire, obligatoire dans les villes, je crois, de plus de 20.000 habitants, et c'est un rapport qui se fait depuis huit ans, et la collectivité, malgré de nombreux efforts, a une progression, une progression constante, a encore du chemin à parcourir pour une égalité salariale et qualitative entre hommes et femmes, pour aider les femmes en danger, en précarité. Mais évidemment, ça évolue petit à petit. Cet exercice est important, il agit comme une veille, un garde-fou contre les risques de régression, contre les obscurantismes. Aussi ne serait-il pas temps d'ouvrir les ailes protectrices de ces dispositifs, de les ouvrir clairement dès l'intitulé de l'exercice là, je m'explique, je pense aux personnes LGBT : une agression LGBT, phobiques est commis tous les deux jours. Les crimes ou délits à caractère raciste, xénophobe ou anti religieux sont en constante augmentation et les discriminations de ce genre, dans leur totale acception, sont encore prégnantes à l'embauche, dans les cours de récréation, dans le monde du travail, à tous les niveaux. En France, de nombreuses communes intègrent progressivement le genre dans leur rapport sur l'égalité femmes hommes, de manière plus ou moins assumée. Mais ça s'intègre petit à petit. Cette intégration est souvent encouragée par des politiques nationales, là encore, je trouve encore un peu timide, mais qui visent à promouvoir l'égalité entre les sexes et à lutter contre les discriminations. Si le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes propose des outils et des recommandations pour aider les collectivités territoriales à intégrer la dimension de genre dans les politiques et leurs actions, force est de constater que ce rebond, que cette continuité à l'égalité entre tous et tout, est encore timide. Mais certaines villes se sont emparées à bras le corps du sujet. Et là, je voudrais citer Grenoble, que, dont le rapport s'intitule le rapport sur l'égalité entre les femmes, les hommes, les genres et les sexualités, et suit de près les recommandations, par exemple, du conseil des communes et régions d'Europe qui a récemment actualisé sa charte avec neuf nouveaux articles portant sur le développement durable, la lutte contre les violences à l'égard des élus et des agents, l'intersectionnalité ainsi que les droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Et là, je demande: est-ce que nous sommes signataires de cette charte européenne? Ça pourrait être intéressant de se tourner vers ça, toute charte à laquelle on s'ajoute est une boîte à outils supplémentaires pour les élus et les agents. Il serait intéressant de s'appuyer sur le travail des villes multi multiculturelles, comme la nôtre et comme l'est Grenoble. Moi, j'y vois des similitudes. J'ai vécu à Grenoble. C'est une ville à la fois bourgeoise en son centre, populaire dans ses périphéries, et on peut s'appuyer sur leur travail pour avancer de manière intersectionnelle, justement contre les discriminations de tout type.

Et pourquoi pas, justement en l'intégrant au futur, au renouvellement futur du plan pluriannuel. Il serait aussi intéressant, et là je lance ça comme peut être un outil de travail dans le rapport, de devoir figurer dans le rapport un plan construit, d'actions d'accompagnement et de prévention pour la jeunesse et la parentalité, ciblées sur ces questions d'égalité de genre, des origines, des croyances, de lutte contre les violences. Ça, tu n'as pas évoqué dans la partie 1 du rapport, celle qui est corrélée au plan interministériel et à notre avis, c'est pas suffisant. Établir, ça pourrait être une charte, justement, qu'on établirait, sur laquelle pourraient s'appuyer ensuite, les écoles, les centres de loisirs, les centres sociaux, les services, associations culturelles et sportives, en fait tous les axes de la société melunaise et qui valoriserait, partagerait et entérinerait les actions positives en place, le formidable travail de nos agents et permettrait de pouvoir aller plus loin en ayant une vision d'ensemble ensuite, on peut pousser la machine plus loin. Il faut que toutes les choses se croisent et que les, que tout se discute et, par exemple, faire des actions, pas dans un collège, mais dans tous. C'est juste un exemple pour rebondir sur ce qui était dit tout à l'heure c'est très bien, mais allons, allons plus loin, parce que c'est bien auprès de la jeunesse et des parents, et dès les premiers apprentissages, que tout commence et que tout commence, le bon comme le pire. Et c'est ici qu'il faut agir en prévention et en relais pour l'égalité mais aussi contre les violences sur mineurs, dont beaucoup sont intrafamiliales, permettre aussi de libérer la parole des enfants. Pour moi, c'est hyper, je pense, pour nous tous, c'est quelque chose qui nous touche, mais qui est un angle mort des discours et des politiques, très souvent sur la protection et l'égalité des droits. Une charte engagerait un vrai travail de construit et en cohésion, transversalement à toutes les structures et compétences de la ville, avec pour vecteur, entre autres, ce PEDT qui est en train d'être mis en place, et aussi, je termine, avec une recommandation du Haut conseil aux collectivités qui suggère de créer une obligation de référente égalité dans toutes les collectivités territoriales de plus de 20.000 habitants, soumises à l'obligation d'adoption d'un plan d'action égalité femmes hommes, afin d'apporter le soutien technique à l'élue en charge de ces questions. Pourquoi ne pas avancer, devancer cette obligation, si un jour elle a lieu, et créer ce poste qui nous aiderait à voir plus globalement, en ouvrant la focale à toutes les discriminations. C'est une idée intéressante, attendez avant tout, non, non, non, non, pardon parce que j'ai eu un petit bug dans mon texte, mais je pense qu'on peut essayer de se montrer exemplaire dans une ville comme la nôtre, qui brasse une population très diverse, et en protégeant tous et toutes et tous les melunais, quel que soit leur sexe, leur origine, leur âge ou leur handicap, et on pourrait être à l'avant-garde de la lutte contre les inégalités, une avant-garde intersectionnelle, justement.

Monsieur Mebarek : Parfait merci beaucoup. Merci beaucoup. Ya-t-il oui, Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, merci, évidemment. Je m'associe aux remerciements qui ont été faits pour l'écriture de ce rapport. Moi, j'ai noté. Deux choses quand même. Juste une parenthèse, c'est dommage qu'on fasse ce rapport aussi tard, parce qu'on est tous fatigués et on veut tous aller très vite se coucher. Et pourtant, si Arnaud, on veut tous aller se coucher. Et pour autant, c'est un sujet extrêmement important. Deux choses. La première, je trouve très bien de faire les formations et je vous encourage à continuer à faire les formations auprès du personnel. Je ne pourrais pas dire autre chose en tant que vice-présidente de Parole de femmes, le relais, bien évidemment. La deuxième chose, c'est « Demander ANGELA », dispositif agglomération mis en place en 2023, cinq commerçants sur de Melun etc., qui quadrillent quand même le nord au sud, 25 commerçants, cinq commerçants de Melun sur 25 commerçants de l'agglomération ma question est : est-ce que vous avez déjà un retour ? Est-ce que vous savez combien de personnes, de jeunes femmes, ont bénéficié de ce dispositif ?

Madame Rouffet : Oui, oui, je vais essayer de répondre à toutes les questions. Oui, mais il y en a eu d'autres de Madame prime, qui a presque autant de parler que moi. Juste pour revenir sur un point, le référent égalité à la ville, et déjà, a déjà été nommé, c'est Delphine Loriente Joly, qui en charge de ça depuis, depuis, même avant, avant ce mandat, qui était, qui était en charge de ce dossier avec Marie-Hélène grange, qui avait, qui avait cette délégation. Mais elle a été nommée officiellement en novembre 2023, référencée mais, ça fait depuis un moment qu'elle est au niveau de la ville, mais au niveau de la préfecture, en novembre 2023, vous avez mon nom, normalement, et celui de Delphine Loriente, qui apparaît sur les documents du centre Bertin Auclair notamment. Je vais peut-être finir après. Vous pouvez rebondir, parce que sinon, on n'est pas sorti au niveau des formations. Merci, Ségolène Durand, d'être revenu là-dessus. C'est vrai que je n'ai pas insisté dans ma présentation, mais on a mis en place un plan de formation jusqu'à la fin au moins du mandat, avec l'an dernier, une formation sensibilisation d'assignation et des agents et des élus sur les violences et le repérage et les orientations pour les femmes victimes de violence conjugale. Et puis, le quinze décembre dernier, c'est tout le service petite enfance, repérage et l'orientation des victimes de violence intrafamiliale. En 2024, trois sessions ont déjà été organisées à destination de la police municipale, tous les effectifs de la police municipale devront se former cette année en septembre / octobre. Normalement, c'est les centres sociaux, les services jeunesse qui sont également formés. C'est de la sensibilisation, ce n'est pas la formation profonde. On fait une sensibilisation pour l'ensemble des agents. Puis, après, chaque service aura des référents égalité. C'est un peu l'idée je reviens sur ce que disait Madame Prim pour que, pour chaque service, c'est qu'il y a une communication la plus possible. Vous parliez des violences chez les enfants. Il faut savoir qu'il y a effectivement un enfant qui meurt tous les cinq jours. Quand même, actuellement, que ce soit des violences intrafamiliales, à majorité à cause de violences intrafamiliales. Et c'est vrai que c'est un travail qui qui n'est pas souligné dans ce rapport que, pour l'instant en réserve effectivement l'égalité femmes/hommes, parce que vous comprenez bien que la lutte contre toutes les discriminations à l'échelle d'une ville, pour l'instant c'est absolument pas gérable. Il y a eu des travaux qui ont été faits, justement pour prendre en compte la parole des enfants, et qui va être en train d'être retravaillé, justement pour, pour, pour permettre aux enfants d'avoir un nouveau lieu d'écoute. La charte égalité femme homme dont vous aviez parlé charte européenne. C'est un des objectifs d'ici la fin de mandat, c'est de pouvoir la signer, mais il faut la signer en ayant aussi fait ses preuves et pour pas te faire d'effet de communication et c'est un peu l'idée donc, on construit, pour pouvoir ensuite le signer. Le plan d'action sur les années, à travers les services. Encore une fois, les écoles, les collèges et les lycées, à la base, ce n'est pas, c'est pas notre ressort, c'est l'éducation nationale, à ses différents endroits. Nous, on a permis de faire le lien avec les actions qui sont proposées par les associations du territoire. Pour autant, dans les services en filigrane, tout au long de l'année que ce soit les ateliers parentalité, que ce soit les ASL dont j'ai parlé tout à l'heure ou que ce soit le CLAS, toutes ces questions du quotidien, finalement, sont traitées par les agents. La dernière question, il me semble, si je n'ai rien oublié, c'est demander le dispositif « Demander Angéla », c'est un dispositif qui a été présenté aux deuxièmes assises de lutte contre les violences faites aux femmes en 2022, qui a pris effet en 2023. Donc, c'est géré par l'agglomération qui finance les formations à destination des commerçants. Chaque ville s'est appropriée, selon son organisation interne, le dispositif dans le sens où, par exemple, Melun, c'est le service commerce qui a fait tout le travail de repérage des commerçants. Ça peut être, on a à la fois, on a une auto-école, par exemple, des restaurants et des magasins de divers, de divers produits, et une fois, après avoir bénéficié de la formation par le CIDFF, donc un de nos partenaires locaux, ils peuvent apposer ce logo. Pour l'instant on a eu une réunion avec les

différents commerçants, un seul s'est présenté en début d'année et on n'a eu aucun retour positif, dans le sens où personne nous a dit : j'ai eu quelqu'un qui est venu chez-moi parce que, parce qu'elle était en danger. Donc les gens ne savent pas. Il y a une communication qui est faite à divers endroits. Peut-être qu'il est temps de les améliorer. Ça, je n'en doute pas, vous les avez sur le site de la ville, sur le site de l'agglo sur l'application de la ville et de l'agglo, il y a une carte interactive, vous avez des articles qui ont été publiés dans la presse locale et dans les Melun mag. Donc, je pense que je veux m'arrêter là. Je pense que j'ai répondu à tout le monde.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Merci beaucoup, rapidement. Allez-y.

Madame Prim : Oui, je vais m'excuser auprès de Madame Lorient Joly, parce qu'effectivement je savais qu'elle s'occupait de ce domaine-là, mais qu'elle n'avait pas, je savais pas, l'intitulé exact. Et j'ai voulu, j'ai regardé, j'ai fait une recherche dans le rapport et son nom n'est cité nulle part ni une explicitation de ce poste qui a certainement un rôle assez fondamental dans l'étude des inégalités hommes femmes.

Monsieur Mebarek : Delphine, Delphine est modeste, elle ne parle pas d'elle dans son rapport.

Madame Rouffet : Son nom, son nom n'est effectivement pas noté. C'est vrai, on l'ajoutera pourquoi pas? Mais elle est notée dans le plan. C'est réalisé.

Monsieur Mebarek : On la remercie tous, très collectivement, je pense, le travail qui a été fait. Elle doit nous, elle doit nous regarder, je pense. Merci, merci à elle, pour ce travail, elle, elle est où.

Monsieur Mellier : Elle est dans l'escalier dans l'escalier.

Monsieur Mebarek : Merci.

Monsieur Mellier : Mais pourquoi elle aurait pu s'asseoir dans le bric, elle aurait pu s'asseoir non plus.

Monsieur Mebarek : Elle ne veut pas qu'on la voie ! Merci beaucoup, Delphine. En tout cas, Bravo!

Monsieur Mebarek : Donc. Alors, ne me demandez pas la raison, je connais pas, je sais pas, on ne vote pas, on prend acte. Très bien, délibérations, Aude, tu vas les présenter d'un seul tenant les délibérations suivantes : 15, 16, 17, 18.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes sur le territoire de la Commune de Melun pour l'année 2024 qui comprend, notamment, un rappel et un bilan du plan d'action relatif à cette question pour la période de 2021 à 2024, ci-annexé.

15 - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE POUR LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ POUR LE CENTRE SOCIAL LA BOUSSOLE

Madame Rouffet : Merci, monsieur le maire. Donc, effectivement, il s'agit d'une demande de subvention annuelle à la CAF pour chacun des quatre centres sociaux. Le but est de mettre en place, de continuer à mettre en place le contrat local d'accompagnement à la scolarité, le CLAS dont j'ai déjà beaucoup parlé. Petit rappel, levier d'action sociale de la CAF à destination et des parents et des enfants pour leur réussite scolaire. C'est un travail qui est fait en partenariat avec l'IEN, les animateurs des centres sociaux et les équipes pédagogiques des écoles avec lesquelles ils travaillent se réunissent régulièrement, et les parents aussi, en début d'année signent un contrat dans lequel ils s'engagent à participer à divers endroits, avec des bilans trimestriels, participent à des conférences trimestrielles, des rencontres individuelles tout au long de l'année pour assurer la réussite scolaire de leurs enfants. Il s'agit aujourd'hui de valider la demande de subvention annuelle à la CAF.

Monsieur Mebarek : Très bien, merci beaucoup. Y a-t-il des observations ? Il y a-t-il non ? Non, mais non, non! Allez-y allez ! Y-a- t-il des questions, des questions sur le sujet ?

Monsieur Mebarek : Madame Prim.

Madame Prim : oui, je peux revenir sur le fait que, comme il n'y a pas de centres sociaux partout, il y a des difficultés à accompagner tous les enfants. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de déporter, peut être au sein des écoles, de l'aide issue des centres sociaux et du CLAS Ou est-ce déjà le cas ?

Madame Rouffet : Vous le savez très bien, c'est un des actes, une des actions qu'on veut mettre en place pour le PEDT. Par ailleurs, le copil pour le contrat de ville, vient de valider aussi le travail qui pourra être fait dans ce qu'on appelle les poches de pauvreté, et donc éventuellement bénéficier de subventions et de fonds à cette destination. Et comme on sait ce qui se passe dans le sud et qu'on est extrêmement lucide sur la situation, on pourra, j'espère le plus rapidement possible, dans quels délais ? Je ne vous promets absolument rien.

Monsieur Mebarek : Merci Aude, d'autres questions. On va délibérer sur les quatre. Délibération numéro quinze, y a-t-il des oppositions, des abstentions, adoptée !

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – Bonus Associés », à conclure entre la Ville de Melun et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour le Centre Social La Boussole, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

16 - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE POUR LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ POUR LE CENTRE SOCIAL LAVOISIER

Monsieur Mebarek : Délibération numéro seize, oppositions, abstentions adopté !

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – Bonus Associés », à conclure entre la Ville de Melun et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour le Centre Social Lavoisier, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

17 - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE POUR LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ POUR LE CENTRE SOCIAL MONTAIGU

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 17 opposition, abstention, adopté !

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – Bonus Associés », à conclure entre la Ville de Melun et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour le Centre Social Montaigu, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

18 - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE POUR LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ POUR LE CENTRE SOCIAL SCHUMAN

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 18 opposition, abstention, adoptée ! Bravo, Bravo! Bravo! Aude, on poursuit. Délibération numéro 19. Gilles.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – Bonus Associés », à conclure entre la Ville de Melun et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour le Centre Social Schuman, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

19 - COMMISSION ' AD HOC ' CHARGÉE DE L'ANALYSE DES CANDIDATURES POUR LA PASSATION DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LE RESEAU DE CHALEUR DES VILLES DE MELUN ET VAUX LE PENIL - ELECTION DES MEMBRES

Monsieur Ravaudet : Merci Monsieur Le Maire. Suite au rapprochement juridique et contractuel l'exploitation des réseaux de chaleur de Melun et de Vaux- le Pénil, il convient de créer une commission ad hoc pour la passation du contrat de concession et de service public efférent. Cette commission est présidée par l'autorité habilitée à signer ce contrat en concession ou son représentant. Elle est composée de cinq membres titulaires, cinq membres suppléants. Après en avoir délibéré, les résultats de la répartition des sièges de la commission ad hoc sont les suivants : Melun pour vous, trois titulaires, trois suppléants. Réinventons Melun notre ville, un titulaire, un suppléant, Melun, autrement, un titulaire, un suppléant. Bien-vivre à Melun, Espoir de Melun : zéro, Union populaire de Melun : zéro, Union des socialistes et communistes de Melun : zéro. Il est demandé au conseil municipal de décider que les listes des candidats soient déposées ce jour. Conformément à la présentation de la présente délibération lors de ce conseil, d'élire les membres de la commission objet des présentes.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup, Gilles, pour la majorité, nous proposons en titulaire Marie-Hélène Grange, Guillaume Dezert et Gilles Ravaudet, c'est bon, et en suppléant, Olivier Pelletier, Brigitte Tixier, et Eliane Valente, donc trois titulaires pour la majorité et trois suppléants pour la majorité. Pour le groupe Réinventons Melun : Ségolène Durand titulaire et Michael guillon, suppléant. Pour le groupe melun autrement : Charles Humblot, titulaire, Aude Luquet, suppléante. Donc, nous passons au vote, qui s'abstient ? Adopté ! parfait. Délibération numéro 20, Gilles.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Attribution des sièges :

- « MELUN POUR VOUS », 29 membres (29/8,6) = 3, 37 sièges : 3 sièges.
- « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE », 4 membres (4/8,6) = 0, 45 siège : 0 siège.
- « MELUN AUTREMENT », 4 membres (4/8,6) = 0, 45 sièges : 0 siège.
- « BIEN VIVRE A MELUN- ESPOIR MELUN », 2 membres (2/8,6) = 0, 23 siège : 0 siège.
- « UNION POPULAIRE DE MELUN », 2 membres (2/8,6) = 0, 23 siège : 0 siège.
- « UNION DES SOCIALISTES ET COMMUNISTES POUR MELUN », 2 membres (2/8,6) = 0, 23 siège : 0 siège.

Les deux autres sièges seront attribués aux groupes politiques ayant le plus fort reste selon le calcul suivant :

- « MELUN POUR VOUS » : $29 - (3 \times 8,6) = 3, 2$

- « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE » : $4 - (0 \times 8,6) = 4$
- « MELUN AUTREMENT », : $4 - (0 \times 8,6) = 4$
- « BIEN VIVRE A MELUN- ESPOIR MELUN » : $2 - (0 \times 8,6) = 2$
- « UNION POPULAIRE DE MELUN » : $2 - (0 \times 8,6) = 2$
- « UNION DES SOCIALISTES ET COMMUNISTES POUR MELUN » : $2 - (0 \times 8,6) = 2$

En définitive, les résultats de répartition des 5 sièges de la Commission AD HOC sont les suivants :

- « MELUN POUR VOUS » : **3 sièges.**
- « REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE » : **1 siège.**
- « MELUN AUTREMENT », : **1 siège.**
- « BIEN VIVRE A MELUN- ESPOIR MELUN » : **0 siège.**
- « UNION POPULAIRE DE MELUN » : **0 siège.**
- « UNION DES SOCIALISTES ET COMMUNISTES POUR MELUN » : **0 siège.**

Chaque groupe ayant présenté ses candidats :

« MELUN POUR VOUS » :

Titulaires :

-Mme Marie-Hélène GRANGE
-M. Guillaume DEZERT
-M. Gilles RAVAUDET

Suppléants :

- M. Olivier PELLETIER
- Mme Brigitte TIXIER
- Mme Eliana VALENTE

« REINVENTONS MELUN – NOTRE VILLE » :

Titulaire :

-Mme Ségolène DURAND

Suppléant :

-M. Michaël GUION

« MELUN AUTREMENT » :

Titulaire :

-M. Charles HUMBLLOT

Suppléant :

- Mme Aude LUQUET

Il est procédé au scrutin à main levée qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages : 37
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 37
Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

Titulaires :

- Mme Marie-Hélène GRANGE 37 voix
- M. Guillaume DEZERT 37 voix
- M. Gilles RAVAUDET 37 voix
- Mme Ségolène DURAND 37 voix
- M. Charles HUMBLLOT 37 voix

Suppléants :

- M. Olivier PELLETIER 37 voix
- Mme Brigitte TIXIER 37 voix
- Mme Eliana VALENTE 37 voix
- M. Michaël GUION 37 voix
- Mme Aude LUQUET 37 voix

Sont élus membres de la Commission AD HOC chargée de l'analyse des candidatures pour la passation du contrat de concession portant sur le réseau de chaleur des villes de Melun et Vaux le Pénil :

Titulaires :

- Mme Marie-Hélène GRANGE
- M. Guillaume DEZERT
- M. Gilles RAVAUDET
- Mme Ségolène DURAND
- M. Charles HUMBLLOT

Suppléants :

- M. Olivier PELLETIER
- Mme Brigitte TIXIER
- Mme Eliana VALENTE
- M. Michaël GUION
- Mme Aude LUQUET

20 - PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM AMÉNAGEMENT 77 DONT LA VILLE DE MELUN EST ACTIONNAIRE DANS UNE SOCIÉTÉ CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE (SCCV)

Monsieur Ravaudet : Merci Monsieur le Maire, la ville de Melun est actionnaire de la SEM Aménagement 77 à hauteur de 0,51 % de son capital, et détient un poste d'administrateur. Cette SEM entend développer son activité en s'associant avec d'autres partenaires, notamment privés, dans la conduite des projets cohérents permettant l'émergence d'un immobilier d'entreprise de qualité en direction des PME PMI Seine-et-Marnaise. Pour mener à bien ce projet qui s'inscrit dans la ZAC du parc d'activités Freggy Bertaux situé sur la commune de Fontenay Tresigny, la constitution d'une SCCV en co-promotion avec la SA Nesca, il fallait la faire. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, toute prise de participation directe dans une SEM locale dans le capital d'une autre société doit prévenir d'un accord express des collectivités territoriales et de leurs groupements disposant d'un siège d'administrateur ou de surveillance. Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Aménagement 77 à souscrire à hauteur de 3 cents euros 1 participation au capital

de la SCCV à constituer avec comme associé principal la SA Nesca pour le projet campus industrie 4 à Fontenay et d'autoriser le représentant de la ville de Melun au conseil d'Administration à voter en faveur de cette prise de participation.

Monsieur Mebarek : Super merci. Y-a-t-il des observations. On peut passer aux voix. Qui s'oppose qui s'abstient, adopté délibération 21, Henri Mellier.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

AUTORISE la SEM Aménagement 77 à souscrire, à hauteur de 300 euros, une participation au capital d'une Société Civile de Construction Vente (SCCV) pour le projet campus industrie IV à Fontenay-Trésigny, à constituer avec comme associée la société anonyme Newsca.

AUTORISE le représentant de la Ville de Melun au Conseil d'administration de la SEM Aménagement 77 à voter en faveur de cette prise de participation.

**21 - DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AM N° 380
CESSION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC D'UN DELAISSE CADASTRE AM N° 355P
ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2022.12.25.253**

Monsieur Mellier : Bien écoutez, pour cette délibération, il s'agit de terminer la longue négociation entre la ville de Melun et la société civile de construction villa breton, effectivement, pour la propriété 24 rue des fabriques de Jean Moulin, etc. bref, il y a eu une délibération qui a été prise en 2022. Il s'est avéré qu'il y avait eu un problème cadastral, que tout ça a dû être recommencé. Donc en fait, On doit nous céder trois mètres carrés. J'ai bien dit trois mètres carrés, à la société du syndic de copropriété et en échange, tout ça pour l'euro symbolique, bien entendu, et en échange, nous récupérons pour le domaine public 59 mètres carrés qui sont indiqués sur le plan. Il s'agit d'abroger la délibération de 2022, de déclasser la parcelle de trois mètres carrés pour la recéder à la société de villa Breton et nous d'acquérir auprès de cette société 59 mètres carrés et de classer ladite parcelle dans le domaine public communal.

Monsieur Mebarek : Merci, il y a-t-il des observations ? Très bien, Michael Guion. Allez, on se concentre, il reste quelques minutes, s'il vous plaît, Michael Guion.

Monsieur Guion : Oui, simplement une remarque. Cette délibération a été présentée en novembre et avait été annulée par vous, monsieur le maire, puisqu'il n'y avait pas assez d'information justement sur la coupe des deux arbres. Nous avons demandé et nous avons reçu cette fois l'entièreté des informations sur l'état des arbres, et je vous remercie. Et il serait mieux, pour la prochaine fois, que ces informations soient incluses dans la délibération pendant annexe, qui nous permettrait d'éviter des coupes d'arbres précipitées comme il s'est passé sur l'avenue Thiers récemment.

Monsieur Mebarek : Merci, monsieur Guion. Qui s'oppose, qui s'abstient, adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération n° 2022.12.25.253 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2022 relative à la cession, par le syndic de copropriété Les Villas Breton, de deux délaissés d'espaces communs de la copropriété SDC Les Villas Breton, cadastrés section AM n° 355 P1 et P2, d'une contenance totale de 21 m² et à leur classement dans le domaine public communal.

DECLASSE la parcelle cadastrée section AM n° 380 P, anciennement cadastrée AM n° 322 P, issue de la division de la parcelle AM n° 380, d'une contenance d'environ 3 m², sise rue Jean Moulin à Melun.

CEDE à la copropriété SDC Les Villas Breton, la parcelle cadastrée section AM n° 380 P issue de la division de la parcelle AM n° 380, d'une contenance d'environ 3 m², au prix de 1 euro.

ACQUIERT auprès de la copropriété SDC Les Villas Breton, la parcelle cadastrée section AM n° 355 P, issue de la division de la parcelle AM n° 355, d'une contenance d'environ 59 m², au prix de 1 euro.

CLASSE la parcelle acquise dans le domaine public de la Commune.

PRECISE que les frais de géomètre sont pris en charge par la Société Civile de Construction-Vente (SCCV) VILLAS BRETON.

DESIGNE Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 36 rue du Général de Gaulle, aux fins de rédaction des actes.

PRECISE que les frais d'établissement et de publication des actes authentiques d'achat, de vente, hypothèques, taxes inhérentes aux deux actes seront pris en charge par le promoteur de l'opération de construction, la SCCV VILLAS BRETON.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits actes et tous documents s'y rapportant.

PRECISE qu'en application de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée au SDC Les Villas Breton et à la SCCV VILLAS BRETON.

22 - PERSONNEL TERRITORIAL - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Mebarek ; Cette délibération numéro 22 : création d'emplois permanents au tableau des effectifs. Il est proposé de créer à temps complet les postes suivants : pour l'éducation deux postes deux emplois d'Atsem principal deuxième classe, suite à des réussites au concours ; pour le pôle culture, vie associative, démocratie de proximité, deux emplois d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, un emploi d'adjoint administratif principal de première classe pour permettre le reclassement d'un auxiliaire de puériculture dans un emploi d'agent d'accueil au musée. Il est également proposé de créer,

pour le pôle santé et cohésion sociale, un emploi d'agent social et un emploi d'assistant socio-éducatif pour pourvoir les postes d'agent d'accueil de travailleur social, on l'avait évoqué d'ailleurs dans le débat. Pour le pôle sécurité, tranquillité publique, il est proposé six emplois d'agent administratif pour pourvoir des postes d'ASVP d'opérateurs de vidéo protection, d'instructeur des autorisations d'occupation des sols. Les crédits sont inscrits, seront inscrits au budget primitif 2024. Y a-t-il des observations qui s'opposent ou qui s'abstiennent adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE de créer :

Pour le pôle Education et Enfance

- 2 emplois d'ATSEM principal de 2^{ème} classe suite à des réussites concours

Pour le pôle Culture, Vie associative, Démocratie de proximité et Logement social

- 2 emplois d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour pourvoir le poste de gestionnaire du mobilier archéologique au service Archéologie et celui de Responsable jeunesse à la Médiathèque
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour permettre le reclassement d'une auxiliaire de puériculture dans un emploi d'agent d'accueil au Musée

Pour le pôle Santé et Cohésion sociale :

- 1 emploi d'agent social et un emploi d'assistant socio-éducatif pour pourvoir le poste d'agent d'accueil et de travailleur social au service social

Pour les pôle Sécurité, Tranquillité publiques et Cadre de vie et Aménagement durable :

- 6 emplois d'adjoint administratif pour pourvoir des postes d'ASVP, d'opérateur de vidéo-protection et d'instructeur des autorisations d'occupation des sols.

INDIQUE que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2024, chapitre 012.

23 - CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

Monsieur Mebarek : Dernière délibération : il s'agit de voter l'autorisation de signature de la convention unique annuelle avec le centre de gestion. Le centre de gestion propose un certain nombre de services, dits optionnels aux collectivités. C'est des activités de conseil et de formation en matière d'hygiène et de sécurité et de statut de la fonction publique dans le cadre de la convention qui vous est proposé. Celle-ci détaille les différentes prestations qui sont

proposées par le centre de gestion. Ainsi que le coût de chacune des prestations, et il vous est proposé de délibérer, étant précisé que la ville, lorsqu'elle souhaitera un des services en question, elle procédera par le bulletin de commande. Y-a-t-il des observations, on peut délibérer, qui s'oppose qui s'abstient, adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention unique ci-annexée.

AUTORISE le Maire à signer la convention unique 2024 ainsi que tous les actes pris pour son exécution.

Monsieur Mebarek : Et j'ai une petite information avant, avant que l'on se quitte, je vous informe de retour de détachement de Bruno Pinard. Bruno Pinard, qui était l'ancien directeur de la police municipale, qui a quitté la collectivité, qui a été détaché, pardon, à 100 %, auprès de la CAMVS pour assurer la direction du CISPD du conseil intercommunal de sécurité. Par un courrier reçu en décembre dernier, il a demandé la fin de son détachement et le retour dans la collectivité, chose que j'ai acceptée, et il va regagner ses fonctions de directeur de police au côté de Bernard Hatlas, qui reste en fonction et qui sera son adjoint. On a réparti, on a réparti les tâches entre le directeur Bruno Pinard, et son adjoint, Bernard Hatlas. Les choses vont se faire de manière intelligente. On en revient finalement, avec cette situation à une, chose qui est assez fréquente dans les communes de notre taille, qui ont des polices municipales importantes, qui sont souvent encadrés par un directeur et un adjoint. Le retour de détachement de Bruno Pinard s'inscrit dans ce dans ce contexte-là. Néanmoins, et c'est pour que l'information soit complète, de manière transitoire, le retour se fait à compter du quinze mars. Demain, néanmoins, Bruno Pinard sera mis à disposition de l'agglomération à 50 % pour pouvoir assurer, de manière transitoire, on ne sait pas combien de temps ça va durer, cette mise à disposition. Il assurera la poursuite de ces missions de direction du CISPD le temps qu'un remplaçant lui soit trouvé. C'était l'information du soir avant de nous quitter.

Monsieur Mellier : Bonne soirée.

Monsieur Mebarek : Très bonne soirée à tous et merci de votre patience.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h45.